



Colloque

Diversité culturelle et linguistique :  
quelles normes pour le français ?

Université Saint-Esprit de Kaslik

26 septembre 2001



*Enseignons le français tel que les gens le parlent ! [...]  
Toutes les langues du monde, y compris celles que vous voyez  
dans leur état le plus littéraire donnant lieu à des chefs-d'œuvre  
d'architecture littéraire, nourrissant les littératures,  
ont été à tous moments hérissées de « fautes ».  
La faute d'hier devient la norme d'aujourd'hui.  
La faute d'aujourd'hui sera la norme demain.  
C'est l'histoire des langues.*

Claude Hagège<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Claude Hagège, « Le plurilinguisme, éthique d'avenir », *Assises de l'enseignement du français et en français*, Agence universitaire de la Francophonie, 1998, p. 58.



<b>Programme</b>
------------------

### ***Conférence inaugurale***

#### **La norme, par défaut**

Michèle Gendreau-Massaloux, Rectrice de l'Agence universitaire de la Francophonie

### ***Les réseaux de l'AUF et la question de la norme***

#### **Réseau Étude du français en francophonie (EFF) : « Vers une nouvelle pratique de la lexicographie du français »**

Claude Poirier, professeur à l'Université Laval (Canada-Québec)

#### **Réseau Sociolinguistique et dynamique des langues (SDL) : « Diversité linguistique et culturelle »**

Pierre Dumont, coordonnateur du réseau et professeur à l'Université Paul Valéry, Montpellier III (France)

#### **Réseau d'observation du français (ODF) : « Le réseau d'observation du français et la question de la norme »**

Normand Labrie, coordonnateur du réseau et professeur à l'Université de Toronto (Canada) et Arnaud Sales, membre du réseau et professeur à l'Université de Montréal (Canada-Québec)

#### **Réseau Lexicologie, terminologie et traduction (LTT) : « Le réseau LTT et la norme »**

Philippe Thoiron, coordonnateur du réseau et professeur à l'Université Lyon II (France)

#### **Réseau francophone d'ingénierie de la langue (FRANCIL) : « Norme et diversité en ingénierie linguistique francophone »**

Patrick Paroubek, coordonnateur adjoint du réseau et professeur au Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (France)

### ***La norme : aspects théoriques***

#### **Normes et contre-norme(s) : fonction identitaire et renouvellement du système**

Salah Mejri, membre du réseau LTT et professeur à l'Université de Tunis I (Tunisie)

#### **Le concept de polynomie est-il applicable au français ?**

Claudine Bavoux, membre du réseau EFF et professeur à l'Université de la Réunion

### **Usages et fonctions de la norme**

Marie-Louise Moreau, membre du réseau SDL et professeur à l'Université de Mons-Hainaut

### ***Études de cas***

#### **Le français en usage au Maroc : pluralité linguistique, français de référence et problèmes de normes**

Fouzia Benzakour, membre des réseaux EFF et ODF et professeur à l'Université Mohammed V (Maroc)

#### **Vers une francophonie plurielle : le cas de l'arabo-berbéro-francophonie au Maroc : projet ou réalité ?**

Mohamed Taifi, Président de l'AFELSH et professeur à l'Université Sidi Mohammed Ben Abdallah (Maroc)

#### **Le français, l'autre norme : le cas du Liban**

Wafa Berry, professeur à l'Université Libanaise

#### **L'avènement d'une langue française aux normes plurielles : un point de vue québécois**

Jacques Maurais, membre du réseau SDL et chercheur au Conseil de la langue française (Canada-Québec)

#### **L'insécurité linguistique, moteur de la création littéraire : merci, Monsieur Ahmadou Kourouma !**

Pierre Dumont, membre des réseaux SDL et EFF, et professeur à l'Université Paul Valéry- Montpellier III (France)

#### **Normes et pratiques scripturales africaines (Henri Lopes)**

Antoine Lipou, membre du réseau LTT et professeur à l'Université Marien Ngouabi (Congo-Brazzaville)

**CONFÉRENCE INAUGURALE**

La norme, par défaut

Michèle Gendreau-Massaloux





## La norme, par défaut

Michèle Gendreau-Massaloux,  
Rectrice de l'Agence universitaire de la Francophonie

Révérénd Père Recteur Karam Rizk,  
Monsieur l'Ambassadeur de France,  
Monsieur l'Ambassadeur du Canada,  
Mes chers collègues,  
Chers Étudiants,

Une fois de plus, l'Université Saint-Esprit à Kaslik accueille avec l'hospitalité que nous lui connaissons un colloque novateur, un colloque au long duquel vont s'exprimer ceux qui composent la francophonie universitaire, dans un dialogue permanent avec les autres langues.

Une fois de plus, l'USEK est le lieu de rencontre de tous ceux qui sont ouverts au pluralisme des cultures, et disposés à leur dialogue. Si je me suis réjouie, au cœur des événements qui viennent de secouer le monde entier, que « le dialogue des cultures » soit le sujet du prochain Sommet de la Francophonie, c'est parce que la présence ici de ceux qui parlent plus d'une langue, qui ont en eux plus d'une culture et qui sont capables d'accueillir toutes les différences qu'abrite le Liban, apporte à la fois une preuve de ce dialogue et une réponse à l'intolérance.

Dans ces circonstances, il m'a paru important que l'Agence universitaire de la Francophonie, dont la tâche est de mettre en communication les savoirs pour les développer parmi les peuples à travers une langue ouverte à d'autres - le français et l'arabe ont des relations intenses et profondes -, puisse dire le prix qu'elle accorde au travail conduit à l'USEK, dans les autres universités du Liban, dans toute cette région qui est l'une des plus contrastées et des plus convulsives du monde. Ici comme partout où les sujets scientifiques sont confrontés à la pluralité des langues, au choc des cultures, c'est en particulier la richesse de la vie universitaire, qui permet au pays de résister à la destruction, de surmonter l'épreuve, de se renouveler et de progresser. La reconstruction du Liban en est à la fois une preuve et le symbole.<sup>2</sup>

Je suis heureuse de le dire sous le regard d'ambassadeurs qui représentent l'appui qu'apportent les États à une institution, l'Agence universitaire de la Francophonie, qui depuis son Assemblée générale à Québec, en mai dernier, a trouvé un nouvel élan et s'est dotée, dans l'esprit de ses fondateurs, de nouveaux statuts qui permettront à ses réseaux scientifiques de s'enrichir et se diversifier.

Je suis heureuse de le faire au Liban, qui dans l'émergence de ces réseaux scientifiques, a tenu un rôle singulier. C'est lui, en effet, qui le premier a organisé des grilles d'analyse de la présence de la langue française au sein du plurilinguisme libanais, fondant ainsi le réseau d'observation du français et lui apportant une méthodologie. Je voudrais rendre cet hommage historique parce qu'aujourd'hui le moment me semble opportun de montrer que l'université a sa place là où on ne décourage pas de l'avenir, là où on sait réunir et mobiliser des énergies plurielles, voire contraires, pour les faire servir à la construction du monde. C'est l'université qui de notre point de vue construit le monde de demain. Voilà pourquoi je me réjouis

---

<sup>2</sup> Cf. Bahjat E. Rizk, *L'identité pluriculturelle libanaise. Pour un véritable dialogue des cultures*, Paris, iDLivre, Collection « Esquilles », 2001.

beaucoup de voir ici présentes les générations qui préparent cet avenir, c'est-à-dire les étudiants eux-mêmes, attentifs à ce qui sera dit du dialogue des langues et des cultures, et d'un avenir résistant à tous les terrorismes, aux terreurs virtuelles ou réelles.

Le sujet était déjà au centre des travaux qui se sont déroulés hier à propos des nouvelles technologies, car une éthique des nouvelles technologies ne peut pas faire abstraction du pluralisme des langues et des cultures, et de leur respect. Si j'ai choisi aujourd'hui d'aborder la question de la norme, c'est parce qu'elle est en apparence contradictoire avec l'idée du pluralisme.

Nous vivons entourés de normes, et elles sont nécessaires. Il y a des normes industrielles, des normes de qualité, des normes pour les nouvelles technologies ; il faut des normes pour construire un univers international de communication. C'est la norme qui permet d'avoir des références. Or, la norme c'est l'unité. Qui dit norme, dit *une seule* ligne. Comment, alors, passer de ce pluralisme qui nous entoure à une norme unique, sans que cette loi ait pour effet d'isoler, de discriminer, de réduire ? Comment la diversité qui compose le monde que nous souhaitons peut-elle se retrouver dans la fabrication même des normes ?

Le territoire des langues est un des points d'application de cette question. Y a-t-il une ou plusieurs normes pour une langue ? Mais je voudrais déborder ce cadre pour me demander, plus largement, d'où vient cette idée d'une unité nécessaire à la norme et comment il est possible, dans la constitution de la norme, de retrouver une éthique et une politique respectueuses du pluralisme.

L'USEK, avec son département d'agronomie, associé à un verger et à un potager que j'ai eu le privilège de visiter, où se conduit un enseignement de qualité, est un lieu qui se prête à rapporter aux sciences naturelles la naissance de l'idée de norme. C'est un chercheur en sciences de la nature, Darwin, qui a donné à la norme sa consistance. Il a étudié aux alentours de 1830 les critères de sélection qu'adoptent certains éleveurs pour que des espèces, en l'absence de changements dans leur environnement, modifient leur situation dans ce qu'il appelle l'économie de la nature, et occupent des « places » que sans doute nous qualifierions plutôt de « niches écologiques ». Darwin écrit :

*En pratique, un amateur remarque, par exemple, un pigeon ayant un bec un peu plus court qu'il n'est ordinairement ; un autre amateur remarque un pigeon ayant un bec long ; en vertu de cet axiome que les amateurs n'admettent pas un type moyen, mais préfèrent des extrêmes parce qu'ils reproduisent mieux, ils commencent tous deux [...] à choisir et à faire se reproduire des oiseaux ayant des becs de plus en plus longs ou bien des becs de plus en plus courts. Comment, dira-t-on, un principe analogue s'applique-t-il dans la nature ? Je crois qu'il peut s'appliquer et qu'il s'applique de la façon la plus efficace, en raison de cette simple circonstance que plus les descendants d'une espèce quelconque deviennent différents sous le rapport de la structure, de la constitution et des habitudes, plus ils sont à même de s'emparer de places nombreuses et très différentes dans l'économie de la nature, et par conséquent de s'augmenter en nombre.<sup>3</sup>*

Ces considérations, dans lesquelles on reconnaît l'origine des « normes de sélection », qui ont à leur tour donné naissance aux espèces dans leur définition actuelle, mettent en cause une vision non seulement de la norme mais de la normalité. Elles concernent un grand sujet,

---

<sup>3</sup> C. Darwin, *L'origine des espèces* (1859), 1980, p.120

aujourd'hui encore riche de conséquences pratiques et d'interrogations éthiques : la maîtrise du vivant par des praticiens, en particulier des éleveurs.

Ce souci a guidé la sélection naturelle et le choix des caractères que les éleveurs ont décidé de préserver en créant une norme de sélection. Il a aussi fait naître chez les chercheurs le besoin d'exercer une responsabilité, qui est aujourd'hui largement interpellée. En biologie la question de la norme est décisive, par exemple dans les procédés de reproduction et dans les problèmes liés à l'éthique de la reproduction, et du clonage. J'en conclus, pour vous acheminer doucement vers ce qui me semble être un nouveau rôle de la communauté des chercheurs en ce qui concerne la norme, qu'il ne s'agissait pas uniquement, pour les contemporains de Darwin, de décrire les possibilités pour une espèce, de reproduire des becs longs ou des becs courts, par exemple, ni de mieux se différencier en se reproduisant, mais aussi de repérer les critères susceptibles de donner aux chercheurs le sens de leurs responsabilités. Il ne s'agissait pas seulement d'accumuler un savoir, mais d'exercer la faculté d'effectuer un choix. Et la distinction vaut, semble-t-il, pour toutes les disciplines dans lesquelles le concept de norme est actif et a des conséquences sur la vie des individus et des collectivités : le droit, la langue, notamment.

Par exemple en décrivant un système de langue, en rédigeant une grammaire, on se dote d'outils pour enseigner, pour *reproduire*, là encore, les énoncés dans une langue. On met en jeu des normes : celles de la grammaire que les professeurs vont enseigner à leurs étudiants, celles que les étudiants vont apprendre dans leurs manuels, celles - aussi - qu'ils vont utiliser pour les procédures qu'ils mémoriseront dans leur ordinateur, ces normes informatiques qui régiront le monde des technologies demain.

Le moment où on établit une norme est celui d'un choix qui engage des responsabilités multiples. En effet, sans qu'on le sache toujours très clairement, les normes sont décidées par des personnes, certes dotées de savoirs scientifiques, mais il ne leur suffit pas d'accumuler ces savoirs pour être capables de prendre leurs décisions. Si on réduit les choix qui sont faits pour définir des normes – normes industrielles, normes agricoles, normes génétiques, normes linguistiques – à une programmation techno-scientifique, on oublie que les décisions sur la norme dépendent d'une position politique et d'un engagement éthique.

En 1986 s'est tenu à Paris un grand colloque sur la norme en matière génétique, sur la normalité. (Faut-il, par exemple, permettre aux femmes d'éliminer très tôt des enfants anormaux ?) Ce colloque réunissait des médecins, des généticiens, des philosophes et des membres du Comité Consultatif National d'Éthique de France ainsi que beaucoup de partenaires étrangers, canadiens et américains. À l'intérieur de ce colloque, un philosophe, Jacques Derrida, a examiné ce moment de la décision, qui n'est pas seulement scientifique :

*... le moment de la décision, de la responsabilité en tant que telle, n'est pas un moment de pur savoir, n'est pas un moment qui dépend de ce que peut nous apprendre ce savoir au sujet des normes. Il faut probablement distinguer entre deux types de norme. Des normes qui sont celles d'une normalité factuelle, ce que le savoir peut décrire, enregistrer, constater, formaliser comme le fait normatif : il y a des faits normatifs ; et puis il y a des normes hétérogènes à la normalité, qui sont des décisions, qui sont des actes, qui engagent une responsabilité.<sup>4</sup>*

Du point de vue de l'apprentissage des langues, cette responsabilité est liée à des choix politiques. Quel est le manuel retenu à l'usage d'une classe à un niveau donné ? Ce manuel

---

<sup>4</sup> *Le génome et son double*, coordonnateur Gérard Huber, Hermès, 1996, p. 144

dépend du choix des grammairiens, de leurs orientations intellectuelles, mais les grammairiens sont eux-mêmes inspirés par des politiques qui ont décidé d'abord de la langue qui sera proposée dans l'enseignement primaire et secondaire. Entre le moment où à l'intérieur d'un système général – comme l'est une langue – on repère des phénomènes, et le moment où on décide de ceux qui seront transmis par un dictionnaire ou enseignés par un cours, il y a un écart. L'accumulation du savoir ne suffit pas à rendre compte de cet écart qui manifeste l'intrusion d'une instance éthico-politique. Dans le domaine de l'informatique, par exemple, ce sont des spécialistes du ministère de la défense, souvent, qui sont à l'origine des procédures normatives. Or s'il n'y a pas de pluralisme dans le choix, s'il n'y a pas de démocratie dans la manière dont la norme est constituée, cela signifie qu'un certain nombre d'instances politiques se substitue à ceux – non seulement les experts mais surtout les utilisateurs ou les locuteurs – qui devraient, de façon démocratique et pluraliste, participer à la constitution de la norme.

Une seule norme, oui, mais résultant d'un choix décidé par plusieurs.

Vous allez analyser la langue française dans ses modalités, et comme l'a dit le recteur Rizk, les réseaux de chercheurs ici rassemblés dans le contexte de la francophonie, sont très habitués à la différence de la langue selon le milieu où on la parle. Le vocabulaire du français au Maroc n'est pas le même que celui du français en Côte d'Ivoire, bien différent à son tour de celui que l'on parle au Québec. Pour décrire toutes ces variétés de français, il faut des outils particuliers - c'est la tâche que s'est fixée l'un de nos réseaux dans sa recherche lexicographique, « Étude du français en francophonie » - et pour apprendre à une catégorie de locuteurs, de citoyens donnés, l'un plutôt qu'un autre, il faut faire des choix. L'examen de ces choix tels qu'ils ont été faits, de leurs conséquences dans la société, et des propositions d'autres choix qui pourraient être opérés, est le terrain de recherche d'un autre réseau : « Sociolinguistique et dynamique des langues ».

Quel français faut-il enseigner ? On ne peut pas, évidemment, apprendre toutes les normes. Ce serait contradictoire avec la notion même d'unité nécessaire d'une norme de communication. Dans l'établissement de la norme il y a deux actes qu'il faut soigneusement distinguer. Le premier consiste à repérer les différences : c'est le rôle des universitaires, des réseaux, des étudiants dans leur recherche. Le deuxième est d'exercer une capacité éthico-politique de choix, en faisant apparaître toutes les possibilités et en examinant les conséquences de ces choix. Tous deux se retrouvent dans l'enseignement de la langue, au moment de la reproduction de la norme choisie.

Lorsque la science a besoin de se doter d'éthique, elle prend en considération son incapacité à produire de l'éthique à elle seule, et c'est donc sous l'angle du regard éthico-politique qu'elle doit envisager les choix à faire. Cela révèle un manque et c'est pourquoi mon titre devait être entendu comme une interrogation en acte : « La norme, par défaut ? ». La science permet l'exercice de la responsabilité éthico-politique en matière de choix, sans être pour autant capable de proposer un choix. On peut dire que la norme, au sens plein, c'est-à-dire en tant qu'elle exige une responsabilité de type éthique ou politique, c'est ce qui vient à manquer, ce qui advient précisément du fait de ce manque qui caractérise les savoirs dans leur rapport à la décision.

Ceux qui utilisent tous les jours un ordinateur connaissent une des extensions du mot que j'ai choisi dans ce titre. *Par défaut*, dans le vocabulaire français de l'informatique, s'emploie partout où manque une décision spécifique pour choisir une option dans un programme général et où une extension du programme général s'applique « par défaut », pour qu'il n'y ait pas de vide là où il n'y a pas de prescription spécifique. En matière de norme le choix

consiste à repérer ce qui cautionne et fonde le programme général qui s'appliquera à chaque décision dont les conséquences dépasseront largement le lieu où elle a été prise, en l'occurrence un pays, une langue, un lieu d'enseignement, une université.

Comment repérer les composantes de ce choix, afin de permettre à une communauté vivante – de citoyens, mais aussi des étudiants, des chercheurs, des professeurs – d'intervenir dans ce choix ? La première composante résulte des rapports de force qui sont à l'œuvre dans les lieux où la notion de norme est en question : il est évident que tous les pays, ni même tous les secteurs d'un pays, ne sont pas représentés et que certains groupes de pression se taillent la part du lion. On reconnaît dans ces groupes l'influence de certains pouvoirs ou de certaines institutions, qui ont déjà, semble-t-il, assez largement réglé le problème avant de le soumettre à la discussion démocratique.

Je ne citerai pas d'exemples parce qu'ils seraient très nombreux, en matière de langage comme en matière de technologie ou en matière industrielle. Si vous n'êtes pas tous familiers du monde industriel vous êtes familiers des nouvelles technologies : comme vous le savez, elles sont liées à des grandes entreprises et dans les groupes qui fabriquent les normes, des représentants de ces entreprises travaillent à accaparer une part importante du marché des nouveaux produits. Les linguistes sont souvent des sociologues ou des anthropologues de la linguistique. Quand ils examinent la composition sociologique des groupes qui s'occupent de normes, ils voient apparaître des représentants de groupes de pression privés, qui ont pour objectif de vendre les produits qu'ils fabriquent. Il n'y a donc pas de transparence démocratique, ni même souvent un poids suffisant, me semble-t-il, des États.

Ce fait est souvent ignoré, ou méconnu, dans les enceintes universitaires qui se consacrent surtout à la théorie, mais il faut en faire une des composantes de notre analyse de la situation de la norme dans le monde contemporain, si nous souhaitons que le choix éthico-politique qui préside à la constitution des normes langagières et informatiques devienne un des points où se retrouvent des individus responsables, porteurs de valeurs collectives. Nous devons être conscients que ce sont des intérêts industriels qui s'affrontent dans des groupes qui devraient représenter des intérêts de pays et de collectivités citoyennes, en particulier – dans le cas de figure des normes technologiques – les intérêts du ministère de la défense des États-Unis et des producteurs de sous-produits déclinés suivant la norme du ministère de la défense des États-Unis.

Je parle là comme un universitaire libre de ses propos. Je parle aussi en tant que personne convaincue que les technologies de l'information et de la communication constituent le moteur de la vitalité du monde universitaire contemporain. Celui-ci se construit par l'univers virtuel, qui est celui par lequel doivent passer les nouveaux savoirs, et sur lequel aussi pèsent le plus lourdement des influences privées, dont les États, même de grands États, ont du mal à limiter le rôle. Un analyste des institutions privées et publiques considérait récemment qu'à l'égard des groupes de pression des entreprises, les représentants des États se comportaient davantage comme des relais que comme des forces de proposition.

Il ne s'agit pas pour moi de récuser le fait que le monde se construit avec des entreprises, et que ces entreprises sont aussi des outils de pénétration et de circulation des idées, des métiers, du progrès même. Je pense aussi que, si nous voulons restaurer une norme en tant que choix – exercice d'une responsabilité –, il faut non seulement analyser les lieux et les instances de décision, mais aussi y être. Une association comme celle des universités francophones me semble avoir pour rôle d'inciter des chercheurs intéressés par le problème de la norme à s'engager dans les procédures de choix. Sans vouloir contrevvenir au mouvement normatif, ni même le retarder, car il est nécessaire et indispensable – grâce à lui on élève le

niveau de qualité d'un produit ou d'une espèce, comme le disaient les premiers naturalistes, grâce à lui est maintenue l'intégrité de l'être et du corps de la langue -, il s'agit de convaincre la communauté des chercheurs, des étudiants et des professeurs, de ne pas se contenter de la collecte des informations ni de l'analyse des données de terrain, mais aussi d'être présents là où se définit la norme, pour faire valoir les droits du pluralisme, pour faire valoir une pensée de la démocratie en acte. Les chercheurs, qui me semblent tous très attachés à la diffusion partagée du savoir, à la discussion et au débat – il n'y a pas de colloque sans débat – sont les meilleurs défenseurs de cette imagination partagée dans la naissance de la norme.

Dans ce passage d'une norme scientifique à une norme éthico-politique, un parti pris semble nécessaire, celui d'envisager la décision comme engageant une éthique. C'est aussi une conception du rôle de l'université et de la science qui est en cause. Je suis venue lancer un appel à la science, un appel à la participation pour qu'elle ne reste pas renfermée sur elle-même, cachée, souterraine voire secrète, mais qu'elle soit demain un lieu de discussion, de débat public et de partage. Plus spécifiquement, pour ouvrir des pistes dans lesquelles s'engageront ensuite vos débats, je souhaite que les chercheurs soient partie prenante de l'élaboration des normes, dans les lieux où elles se discutent, afin que la norme soit le résultat d'une concertation.

Un dialogue récent entre deux chercheurs, que transcrit la revue *Esprit*<sup>5</sup>, pose la question de l'unité ou de la pluralité des canons. Abdelwahab Meddeb et Alain Rey expliquent qu'aucune langue n'est donnée d'une pièce et que l'histoire des langues est faite d'apports multiples que la recherche a pour fonction de mettre à jour, lors même que leur trace aurait disparu. Même le français de France que nous considérons, il y a peu, comme un seul bloc, résulte d'une unification normative par rapport aux langues régionales qui étaient parlées dans l'Hexagone encore au XIXe siècle, mais qui ont été réduites par l'apprentissage d'un seul français, et qui aujourd'hui revendiquent à nouveau une possibilité d'être apprises dès l'école primaire, là où les familles font ce choix. De même, on ne le dit pas assez, il reste en français des traces de latin, voire d'un allemand dissimulé et oublié. Une enquête sur l'origine, c'est souvent la levée de l'oubli, l'abolition d'une amnésie et la réapparition de ce que j'appellerai le *colinguisme* dans la norme. Il caractérise en grande partie votre société, la société libanaise, mais aussi la société française et pas seulement au temps de Montaigne mais celle d'aujourd'hui, et d'autres sociétés, comme la société canadienne. Il s'agit de repérer les strates qui ont été déposées à des moments différents de l'histoire en laissant coexister à certaines époques plusieurs modalités de français, avant que la langue ne se forge une norme par analyse et dépassement de la pluralité des langues de son origine.

Cette piste d'analyse souligne l'urgence d'une discussion démocratique sur la norme, en particulier pour la langue, à laquelle tous les chercheurs devraient être conviés. Ce sont en effet les professeurs et les chercheurs qui sont les mieux placés pour percevoir la complexité du langage, pour connaître les moments de l'histoire d'une langue qui, lorsqu'elle est parvenue à un état suffisamment stable, a le droit de s'instaurer, par un choix démocratique, comme un canon et de se codifier comme tel. D'autre part, le choix d'aujourd'hui ne doit pas projeté dans un univers sans temporalité, parce que rien ne dit que la norme de demain ne devra pas, à son tour, tenir compte de l'apport d'autres langues, d'autres colinguismes, d'autres partenariats. Le Liban, là encore, est bien placé pour illustrer l'exemple d'une langue française que l'on voit sans cesse évoluer, créer des mots, se transformer.

---

<sup>5</sup> *Esprit*, juillet 2001, p. 5 et 19.

Si une langue n'était que le reflet de son histoire passée, elle deviendrait, comme le latin ou le grec, une langue morte. Au contraire, là où la langue se métisse, là où elle remet en question un canon, là où elle redéfinit, à chaque pas, sa relation aux autres langues, cette langue est vivante : cela veut dire qu'elle change. Pour ma part, je ne vois que des avantages à ce que le canon, là où il existe par une décision démocratique qui engage la communauté scientifique, ne soit pas voué à persister comme une règle intangible, mais soit au contraire régulièrement interrogé, remis en question, modifié. C'est ainsi que les langues non seulement vivent mais s'enrichissent, et qu'elles donnent la preuve de leur qualité à passer d'un siècle à l'autre.

On pourrait même dire que plus une langue est affectée par les autres langues de sa région, plus elle a de chances de se trouver encore vivante dans les siècles à venir. Ce qui pourrait apparaître aux yeux des puristes comme un changement préjudiciable à son intégrité, est pour moi - certains académiciens de France ne seraient sans doute pas d'accord avec ce propos - sa chance de rester un moyen de communication actif, celui de citoyens qui construisent leur avenir.

Je souhaite tracer un programme pour une francophonie qui sortirait de cette autosatisfaction, de ce fixisme, de cette rigidité qui lui ont souvent été reprochés. Si nous voulons que les langues soient la garantie de valeurs démocratiques, d'une éthique du partage et de la participation, d'une éthique de la diversité et du respect du pluralisme des cultures, en un mot d'une mondialisation ouverte sur l'échange, il s'agit d'abord d'être présents, c'est-à-dire de ne pas s'abstenir. Participer au débat même lorsqu'apparemment les jeux sont faits. Alors que les normes de langue anglaise étaient jusqu'à il y a environ sept ou huit mois pour plus de 50% dans les normes des réseaux Internet, et que beaucoup considéraient cette situation comme un processus irréversible, les autres langues - pas seulement le français, mais aussi l'espagnol, le russe, l'arabe, et beaucoup d'autres - sont en train de faire changer la proportion, et donc progressivement de modifier la manière même dont les normes seront désormais discutées, validées, introduites.

La norme résulte d'un besoin. Mais elle intervient souvent *par défaut*, pour combler un vide de décision. Or le devoir des universitaires, de ceux qui pensent que l'unité ne se conçoit que par une approbation décidée et responsable d'un produit validé par tous et utile à tous - ce que j'appellerai une éthique de l'hétérogène - renvoie à ce que l'on pourrait appeler le respect des hommes et des femmes qui composent le monde. Le canon, ou la norme, doit être le fruit de chacun, le produit de la discussion de tous et se tenir ouvert à l'avenir, à ce que l'avenir porte, à ce que nous voulons de l'avenir : qu'il ne soit pas celui de très peu contre les autres, mais celui de tous pour tous, c'est-à-dire celui du progrès de l'humanité dans sa capacité à être plurielle, démocratique.

C'est ici le lieu de le dire. Votre colloque, qui affronte un sujet ardu, me semble donner à la communauté scientifique l'occasion de réaffirmer son poids dans la responsabilité du choix de la norme, de la norme en langue, des normes, peut-être, ou des normativités. C'est un acte scientifique. C'est aussi un acte militant : une association d'universités, c'est toujours le prolongement activiste de la pensée de ses pères fondateurs - car on n'y est pas si on n'a pas choisi d'y être - et je vous remercie précisément d'être là.





## **LES RÉSEAUX DE L'AUF ET LA QUESTION DE LA NORME**



## Vers une nouvelle pratique de la lexicographie du français (EFF)

Claude Poirier,  
Représentant du réseau «Étude du français en francophonie »,  
Trésor de la langue française au Québec,  
Université Laval,  
claude.poirier@lli.ulaval.ca

Tous les réseaux du programme « Langue française, francophonie et diversité linguistique » de l'Agence universitaire de la Francophonie sont, d'une manière ou d'une autre, aux prises avec la difficile question de la norme. Nous croyons malgré tout pouvoir dire que le réseau « Étude du français en francophonie » (EFF) est sur la ligne de front. En effet, nos chercheurs n'ont pas le loisir de s'attarder longtemps aux aspects purement théoriques de la question. Bien sûr, ils cherchent à dégager des modèles, à fonder leurs orientations sur des principes, mais ils sont constamment dépassés par les faits: ils ont à prendre des décisions tous les jours, quel que soit le degré d'avancement de leur réflexion ou de celle de leurs collègues.

Notre réseau s'occupe en effet d'inventaires lexicaux et de dictionnaires. Outre le problème des choix que pose l'établissement de la nomenclature, l'auteur d'un répertoire lexical doit, à chacun des articles qu'il rédige, adopter une position qui révèle, qu'il le veuille ou non, une opinion sur la variété de français qu'il décrit et sur les unités examinées. Son défi est de traduire dans les faits des principes d'ouverture à l'égard de la variation régionale ou nationale du français sans négliger pour autant la nécessaire évaluation des emplois à la lumière du sentiment de la communauté dont il décrit la langue. Dans son travail, il doit souvent naviguer à vue et éviter les deux écueils que sont la complaisance à l'égard de faits que la communauté n'aurait pas encore validés, et la sévérité extrême de la tradition épilinguistique française. La manœuvre est particulièrement difficile dans les pays où le français remplit surtout une fonction véhiculaire puisque le recours à cette langue deviendrait moins pertinent si elle perdait de son caractère d'universalité<sup>6</sup>. En somme, les lexicographes du réseau EFF sont continuellement menacés par les remous de Charybde et le récif de Scylla.

Les réflexions sur la thématique de la norme au sein du réseau EFF, fondé en mai 1990, ont été favorisées par le fait qu'il est rapidement devenu, sous la direction de Danièle Latin, un lieu d'échanges et de collaboration entre lexicographes du Nord et lexicographes du Sud. Au départ, il avait mission de donner une nouvelle vigueur aux travaux sur les français d'Afrique noire. La perspective s'est élargie à d'autres zones, soit le Maghreb, l'océan Indien, les Caraïbes, puis à l'océan Pacifique. En 1994, le réseau accueillait les équipes du Trésor des vocabulaires francophones qui représentaient la Belgique, la Suisse, la France et le Québec. Ces équipes avaient été mobilisées par le professeur Bernard Quemada depuis le milieu des

---

<sup>6</sup> Ce point revient souvent sous la plume des collègues africains. Jacques Hatungimana (2001: 51) l'exprime clairement dans l'interrogation suivante: «C'est ici que resurgit la question de la norme endogène et de la cristallisation d'une variété dont les définitions appellent encore à la prudence. [...] Avant de devenir une variété autonome, le français africain doit trouver une élite autochtone qui le promeuve et se frayer un chemin difficile dans la jungle des parlers africains. Toutes choses étant égales, pourquoi adopter une variété française si l'on peut promouvoir une langue africaine pour sa fonction de véhiculaire? Et surtout, pourquoi développer une variété qui n'assure pas à l'utilisateur d'Afrique l'ouverture au monde qu'il attend de la langue française apprise à l'école?».

années 1980 dans le but de constituer un fonds lexicographique international informatisé, sorte d'« inventaire des ressources lexicales du français incluant toutes les variétés de son usage dans l'espace francophone » (Quemada 1990). Le cheminement des chercheurs a été fortement influencé par ces transformations successives qui ont conduit à l'élaboration d'un projet structurant dont les orientations ont été arrêtées à Paris en mars 2001.

Le réseau EFF est devenu en moins de dix ans un creuset où la lexicographie du français connaît une véritable mutation. En plus de stimuler la production des équipes, désormais animées par une saine émulation, l'action des animateurs a suscité des interactions qui ont été bénéfiques pour la constitution des corpus, le perfectionnement de jeunes lexicographes et pour l'émergence d'une conception plus réaliste de la variation géographique de la langue française. En plus des treize dictionnaires produits par les équipes participantes<sup>7</sup>, le réseau a tenu quatre rencontres scientifiques dont les actes ont paru<sup>8</sup> et a collaboré à deux ouvrages grand public édités par la maison Hachette, le *Dictionnaire universel* (1995), adapté aux besoins de l'enseignement du français en Afrique noire, et le *Dictionnaire universel francophone* (1997). Le dynamisme de nos chercheurs s'est manifesté en outre dans des colloques hors réseau où leur contribution a été remarquée ; ainsi, une dizaine d'entre eux ont signé des textes dans les actes du colloque sur le français de référence, organisé par Michel Francard à Louvain-la-Neuve en novembre 1999 (v. Francard, Geron et Wilmet, 2000 et 2001).

Le *Dictionnaire universel francophone* donne un premier aperçu d'une description globale du français de la francophonie à laquelle les travaux lexicographiques en cours pourraient aboutir. C'est dans cette perspective qu'a été conçu le projet de Base de données lexicographiques panfrancophone que nous présenterons brièvement dans la dernière partie de notre texte, après l'examen des principaux aspects de la pratique des chercheurs du réseau EFF. Cet examen fera voir que la question de la norme est associée au travail lexicographique à toutes les étapes de la production d'un inventaire ou d'un dictionnaire.

### **1. Préalables à la description lexicographique**

Avant de s'engager dans son projet d'édition, l'auteur d'un dictionnaire a besoin de disposer d'un portrait de la communauté dont il décrira le lexique, en tenant compte au besoin des groupes et des sous-groupes, dans le but de dégager la dynamique de l'ensemble. L'analyse de départ, qu'elle soit réalisée par l'auteur lui-même ou dégagée d'études existantes, est indispensable car elle servira à préciser la formule du dictionnaire ; elle est particulièrement importante quand l'ouvrage a une finalité didactique. Les inventaires qui ont été produits dans la zone Sud se situent en amont d'un tel ouvrage ; il s'agit en effet de travaux d'exploration et de description qui en constituent les premiers fondements. Les auteurs ont,

---

<sup>7</sup> Ces dictionnaires ont porté sur des français de l'Afrique noire (Burundi, Centrafrique, Guinée), du Maghreb (Maroc et Mauritanie), de l'océan Indien (Madagascar, Île Maurice et la Réunion), du Pacifique (Nouvelle-Calédonie) et de pays du Nord (Suisse, France et Québec). S'ajoute à la série un dictionnaire sur le français d'Acadie qui a été réalisé avec l'aide des équipes française et québécoise. Voir la première section de la Bibliographie pour les références.

<sup>8</sup> Les premières Journées scientifiques ont eu lieu à Nice, en septembre 1991 (v. Latin *et alii*, 1993) ; les deuxièmes à Louvain-la-Neuve en janvier 1994 (v. Francard et Latin, 1995) ; les troisièmes à Yaoundé en janvier 1996 (v. Frey et Latin, 1997) ; les quatrièmes à Québec en mai 1998 (v. Latin, Poirier, Bacon et Bédard, 2000).

dans la presque totalité des cas, fait précéder leur lexique d'une étude de type sociolinguistique et historique, cherchant à situer le français par rapport aux autres langues parlées sur le territoire, à en préciser les conditions historiques d'implantation dans le pays, à délimiter la variété prise en compte pour la distinguer d'autres variétés de langue auxquelles le français aurait pu donner naissance. Ce n'est donc pas un hasard que les premières Journées scientifiques du réseau EFF aient porté principalement sur des questions de fond (Latin, Queffélec et Tabi-Manga, 1993)<sup>9</sup>.

La francophonie regroupe une série de situations linguistiques originales dont il n'est pas facile de rendre compte dans un tableau structuré. Robert Chaudenson (2000) a tenté de le faire à l'aide d'une grille qui combine les facteurs géopolitiques, historiques et sociolinguistiques, eux-mêmes pondérés à l'aide de paramètres tirés d'une analyse approfondie des diverses conditions d'exercice du français. Il a abouti à un classement dont les pôles sont le *status* (statut, fonctions et représentations de la langue) et le *corpus* (production linguistique et compétence des locuteurs)<sup>10</sup>. Son étude est une contribution fort utile à cet égard, comme celles d'Albert Valdman, qui a régulièrement abordé cette problématique dans ses écrits (voir notamment Valdman 1983 et 1993), et Willy Bal, qui a attaché son nom à de remarquables synthèses sur la francophonie (voir notamment Bal 1977 et 1983).

### Les fonctions de la langue

La question des fonctions de la langue à l'intérieur d'une communauté a un rapport direct avec la façon dont le lexicographe abordera celle de la norme. Le sujet a été abondamment traité depuis Valdman (1983: 682-698) qui avait bien aperçu les trois situations qu'il est pertinent de distinguer en rapport avec ce thème: a) le français est à la fois langue vernaculaire et langue véhiculaire ; b) le français est une langue véhiculaire ; c) le français est une langue purement vernaculaire. Dans chacune de ces situations, les locuteurs sont concernés par le standard linguistique, comme le montre bien Valdman, mais c'est seulement dans les cas où la langue joue un rôle dans les échanges publics, administratifs ou officiels que s'exprime le besoin de la codifier. La réflexion sur la norme émerge en rapport avec la fonction véhiculaire de la langue.

Pour illustrer ce phénomène, on peut mettre en opposition le cas du français d'Acadie, où la langue française est en état d'infériorité et a été, jusqu'à récemment, insuffisante pour la promotion sociale, et les français d'Afrique, où le français est avant tout un véhicule permettant de sortir de l'isolement auquel les langues locales confinent les locuteurs. Une

---

<sup>9</sup> Voici quelques-uns des thèmes qui ont été abordés lors de ces premières Journées scientifiques: normes endogènes et français de référence ; la variation lexicale en francophonie africaine dans une perspective prédictionnaire ; modèles socioculturels et nomenclatures ; description du lexique et incidence normative ; la démarcation lexicale français/langue locale en situation créolophone ; neutralisation diatopique et suspension de l'Histoire dans la normogénèse du français ; le concept de français régional ; délimitation du corpus et registres de langue ; le français au Maghreb: problématique et état des recherches ; réflexions autour de la constitution d'un corpus du français réunionnais en situation de continuum ; etc.

<sup>10</sup> Notre glose de ces deux termes vise à attirer l'attention sur le sens élargi que Chaudenson donne à ces deux termes comparativement à l'usage qu'on en fait habituellement en aménagement linguistique.

simple comparaison du *Dictionnaire du français acadien* (Cormier 1999) avec les inventaires portant sur les français d'Afrique noire confirme l'observation qui précède. En effet, dans le *Dictionnaire du français acadien*, il n'a pas été possible de faire état de l'existence de registres de langue, aucune étude n'ayant encore permis de vérifier qu'il existait des indices révélant des distinctions de cette nature. Les mots répertoriés paraissent n'avoir qu'un seul statut: il s'agit d'acadianismes par rapport au français de référence<sup>11</sup>. En revanche, dans tous les inventaires sur les français d'Afrique ou du Maghreb, les articles regorgent de marques servant à cerner l'emploi des mots dans les discours, preuve du besoin pressant qu'on éprouve chez les Africains de jeter les bases d'une codification des usages<sup>12</sup>.

## La conscience linguistique

Il ne fait aucun doute que le facteur « conscience linguistique » est déterminant quand il est question de la norme. Chercher à préciser ce qui constitue le modèle à privilégier par rapport aux usages qui appartiennent à des registres inférieurs relève d'un processus d'évaluation qui ne peut reposer que sur une appréciation globale de la langue. Étiqueter les usages, c'est, au premier stade, vérifier qu'ils fonctionnent dans le cadre du système linguistique d'une langue - s'agit-il bien de la même langue ou d'une interlangue ? -, puis les qualifier par rapport à un modèle de référence. La première vérification peut paraître superflue dans le cas d'un corpus de français langue maternelle, mais elle s'impose dans les autres cas, comme l'explique Willy Bal (1983: XIV):

*[...] le français étant [en Afrique] langue apprise et non langue première, il importe de distinguer les particularités acceptées par les normes locales implicites des écarts qui se rencontrent aux premiers stades de l'apprentissage et sont imputables à une maîtrise encore insuffisante de la langue-cible.*

Les recherches révèlent que les francophones sont loin d'entretenir les mêmes rapports avec la langue française. La différence est sensible même dans l'ensemble français langue maternelle. Michel Francard (1995: 58) fait observer qu'en Belgique « le statut du français est radicalement différent » en Wallonie et dans la région de Bruxelles ; dans le premier cas, « le choix prioritaire du français n'est jamais remis en question », alors qu'à Bruxelles on « pratique cette forme particulière de courtoisie linguistique qui privilégie le recours à l'anglais lorsque le choix s'avère difficile ou périlleux entre le français et le néerlandais ». Par

---

<sup>11</sup> S'agissant de la situation acadienne au Nouveau-Brunswick (où sont de nos jours regroupés la plus grande partie des Acadiens), il faut préciser que le besoin de disposer d'un modèle linguistique répondant aux exigences de la communication publique se fait sentir de plus en plus. Les Acadiens remportent des succès indéniables dans divers domaines (affaires, politique, arts) depuis les années 1980 et le prestige qui découle de cette promotion sociale rejaillit sur la langue ; le français s'en trouve mieux reconnu et plus respecté. Mais ce changement est à son tour à l'origine d'un sentiment d'insécurité linguistique largement répandu du fait de l'absence d'un modèle standard qui tiendrait compte de l'identité acadienne: le processus de codification de la langue peut maintenant être enclenché. L'analyse de cette situation, que nous empruntons à Annette Boudreau (2001), confirme, s'il était nécessaire, le rapport que nous établissons entre la fonction véhiculaire de la langue et la nécessité de la codifier.

<sup>12</sup> Voici deux exemples de ce marquage, tirés de l'inventaire de la Mauritanie et de celui de Centrafrique. Ould Zein et Queffélec (1997), s.v. *disponibiliser*: «Assez fréq., oral surtout, lettrés». Queffélec (1997), s.v. *patron*: «Fréq., oral, peu lettrés sur[out].»

ailleurs, en Wallonie, « les rapports entre le wallon et le français s'inscrivent dans le contexte bien connu d'une diglossie conflictuelle », diglossie qui « influence tant les pratiques linguistiques que les représentations » (*ibid.* 59). Cette concurrence explique les valeurs distinctes que les Wallons, toujours d'après Francard (1997: 231), associent à ces deux langues :

*La première est la langue de la légitimité, de la promotion sociale: c'est le français ; la seconde est la langue de la solidarité, de la connivence, de l'identité: c'est le wallon, le picard ou le lorrain.*

Au Québec, où les francophones n'ont que le français comme langue usuelle et ont été traditionnellement mobilisés contre l'influence de l'anglais, le sentiment linguistique est fort différent. Le français est la langue qui sera privilégiée en toute occasion et n'a jamais à céder la place à un autre idiome à l'intérieur de la communauté. On peut cependant faire un certain parallèle avec la situation des francophones de Wallonie, mais à l'intérieur même de la langue française, si l'on considère que les Québécois reconnaissent une valeur de prestige à la variété de référence et une valeur identitaire à leur variété usuelle.

Si les perceptions peuvent être aussi différentes entre des communautés de locuteurs de français langue maternelle, on peut soupçonner que la définition du rapport à la langue française soit plus complexe quand il s'agit de locuteurs de français langue seconde. La reconnaissance sociale que peut conférer la maîtrise d'une grande langue de civilisation peut s'accompagner d'un sentiment de dépendance obligée, d'un sentiment de frustration de ne pas voir reconnu son apport à cette langue. À ces perceptions, Geneviève N'Diaye Corréard (1995: 81) ajoute l'idée d'une certaine méfiance à l'égard du français:

*Les attitudes des Sénégalais vis-à-vis de la langue française sont ambiguës. D'une part, elle fait l'objet de ressentiment en tant que langue de l'ancien colonisateur, langue soupçonnée de véhiculer des valeurs étrangères, mais d'autre part on l'accepte pour son utilité présente, à condition qu'elle porte des marques de sénégalité.<sup>13</sup>*

On comprend ainsi que la question de l'emprunt ait pris en Afrique noire et au Maghreb une grande importance. Il ne s'agit pas, en effet, dans le cas des locuteurs francophones des pays en cause, de faire entrer dans leurs langues des mots qui seraient empruntés à une autre langue, ce qui génère le plus souvent un sentiment de culpabilité (comme c'est le cas au Québec pour les anglicismes), mais bien de faire en sorte que la langue de l'autre, qui est imposée ou qu'on s'impose soi-même, puisse accueillir des mots de sa langue maternelle qu'on juge nécessaires pour l'expression de son identité dans son propre pays. On peut estimer que cette quête de légitimité pour des emprunts à sa langue, au risque même de créer des doublets pour une même notion, est plus défendable que l'adoption dans sa langue maternelle de mots issus d'une langue étrangère. Cette problématique est exposée dans la plupart des contributions réunies dans les Actes des quatrièmes Journées scientifiques. Fouzia Benkakour (2000: 317-322) justifie l'existence des doublets sur la base d'une enquête menée

---

<sup>13</sup> Jean Tabi-Manga exprime la même idée dans divers passages de son étude sur les politiques linguistiques du Cameroun, notamment dans le suivant où il met ce sentiment d'inconfort en rapport avec la perception normative: «On dénote un fort sentiment d'appropriation de la langue qui se traduit par l'émergence d'une norme locale. La conscience de cette norme endogène a pour conséquence la défiance affichée à l'égard de la norme classique héritée de la colonisation. Au point qu'on assiste à une confrontation entre les deux approches normatives au seuil des institutions scolaires et universitaires.» (Tabi-Manga 2000<sup>b</sup>: 133).

auprès d'un échantillon de journalistes et fait valoir les connotations particulières qui sont associées aux mots d'origine arabe dans le français du Maroc. Voici ce qu'elle écrit, par exemple, à propos du mot *neggafa* qui, sur le plan dénotatif, peut commuter avec *marieuse*:

*Neggafa (pluriel neggafat) couplé avec marieuse est un véritable mot-scénario. Il est associé au cérémonial du mariage traditionnel marocain. Neggafa évoque le personnage-clé qui transforme la mariée en une reine d'un soir, puisque ces femmes ont pour charge de la maquiller, de l'habiller avec différents vêtements d'apparat, de la faire défiler devant l'assistance, de l'exposer dans toute sa splendeur au regard des invités, de l'installer sur une table à rebords décorée d'étoffes brodées, de la hisser sur leurs épaules et de danser avec elle, en cercle au son des tambourins, etc. Que de connotés suggérés par la seule magie du mot neggafa !*

Dans ce contexte, on peut comprendre mieux la volonté d'appropriation du français qui se manifeste en Afrique. Alou Keita (2000: 210) parle même, dans le cas de son pays (le Burkina Faso), d'une «volonté politique affichée du temps de la révolution sankariste (de 1983 à 1987) de marquer du sceau national le français». Il en est résulté un certain nombre d'emprunts aux langues nationales (particulièrement au mooré et au jula) dans le domaine administratif et juridique et dans le domaine vestimentaire. En outre, à cette volonté politique «s'apparente le désir d'affirmation et de snobisme de certains hommes de culture bilingue» qui recourent de façon délibérée «aux lexies de leur langue maternelle même s'ils disposent en français hexagonal de lexies ou d'expressions équivalentes» (*ibid.* 211).

Il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur les rapports étroits qui existent entre la conscience linguistique et la conception normative. L'établissement d'une norme est directement influencé par les représentations que les locuteurs ont du français, non seulement dans les pays de langue maternelle française, mais aussi, et parfois de façon militante, dans les pays où le français s'est implanté comme langue seconde.

## **La genèse des variétés de français**

Dans le classement des variétés de français de la francophonie, on commence habituellement par faire une distinction entre les situations où le français est langue maternelle et celles où il est langue seconde. À ces deux ensembles de situations peuvent, il est vrai, être associées des perceptions normatives différentes. Ainsi, nous avons déjà noté plus haut (v. note 1) que les locuteurs de français langue seconde paraissent particulièrement soucieux que le français pratiqué dans leur pays soit le plus possible conforme à la variété de référence ; ce point de vue a été exprimé avec force dans certaines contributions, par exemple celle de Kossi A. Afeli (1990) qui a suscité une réaction non moins vigoureuse lors de nos premières Journées scientifiques (Manessy, 1993).

L'opposition entre français de France et français hors de France devient, quant à elle, de moins en moins opportune à mesure que la réalité des français parlés est révélée à travers des descriptions qui deviennent plus nombreuses et plus précises. En effet, le français de France comprend des variétés régionales qui présentent des affinités plus grandes avec des français hors de France qu'avec d'autres variétés de l'Hexagone. Les liens qui unissent certains groupes de locuteurs de France respectivement avec ceux de la Belgique, de la Suisse, du Québec et de l'Acadie viennent d'être mis en relief de façon éloquente par Pierre Rézeau (2001).

Notre recherche historique sur les français nord-américains nous a conduit à examiner sous un autre angle les situations francophones eu égard au problème de la norme: celui de la genèse



des variétés de français. Cherchant à établir les origines du français québécois, nous en comparons de façon systématique les particularités lexicales avec les emplois du français de référence, des français régionaux d'Europe et des français africains. À mesure que s'est enrichie notre connaissance des variétés de français autres que nord-américaines, notamment grâce aux relations entre chercheurs qu'a favorisées le réseau EFF, nous nous sommes rendu compte que l'optique historique pouvait aider à comprendre certaines différences d'attitudes qu'on peut observer d'une communauté de francophones à une autre.

Selon ce point de vue, nous proposons de distinguer trois situations.

### **1. La variété parisienne de référence**

Le français parisien comprend, bien entendu, un ensemble d'usages, du plus soigné au plus populaire, de l'académique au parigot. La variété dont il sera question ici est celle qui, dans l'état actuel des choses, sert de référence à toute la francophonie. En dépit du fait que le concept qu'elle évoque présente des zones floues, comme le fait remarquer Michel Francard (2000: 8), on peut convenir que l'appellation *français de référence* renvoie le plus souvent à l'ensemble des emplois répertoriés dans les grands dictionnaires du français et aux grammaires qui font autorité (Poirier 2000: 150-152). Cette variété est parlée par les Parisiens instruits et est considérée dans le monde francophone comme l'exemple à suivre. Elle est, dans une large mesure, le résultat d'une codification des usages selon l'appréciation de locuteurs appartenant à la bourgeoisie parisienne et des élites d'ailleurs qui s'y sont associées. Cette variété, issue d'un usage local, a rayonné partout et est devenue l'aune à laquelle on a traditionnellement mesuré la compétence des locuteurs du français, en France et dans le monde.

### **2. Les variétés issues principalement de la variété de référence diffusée depuis Paris**

La langue française s'est étendue progressivement à toute la France au cours d'une longue période qui commence au Moyen Âge et qui ne se termine qu'avec la Première Guerre mondiale. Au cours de ce processus historique, le français de Paris a peu à peu délogé les parlers locaux, en France, en Belgique et en Suisse, en se superposant à eux ainsi qu'aux formes de français populaire qui pouvaient avoir cours sur ces territoires. Des traces de ces usages antérieurs ont subsisté partout et percent souvent à travers le français, surtout dans les régions et dans les communications non formelles, mais il n'en reste pas moins que les francophones de France, de Suisse et de Belgique ont appris une version parisienne du français, non seulement à l'école, mais également à travers les messages officiels et les contacts avec l'Administration, dans leurs milieux de travail, sous l'influence des médias, etc. En Belgique et en Suisse, on peut dire que le français a été adopté d'abord par l'élite et a pénétré surtout à travers les registres formels de la langue. À propos de la Suisse, Pierre Knecht (1996: 761) écrit ce qui suit :

*Avant de devenir langue de conversation spontanée, le français a donc été lu à haute voix, ce qui implique l'antériorité chronologique du style formel sur le style informel. Toute l'histoire du français en Suisse romande s'en ressent et crée un contraste saisissant avec le Canada, où la pénétration du français parlé informel a, dès les débuts, accompagné la superstructure de l'écrit.*

Pour cette raison, les locuteurs européens peuvent éprouver moins de difficulté à accepter la norme parisienne. Leur capacité de s'y conformer est en tout cas frappante pour un Nord-Américain. De plus, le nombre des belgicisms, des helvétismes et des particularités propres

à telle ou telle région de France est relativement faible par comparaison avec le nombre des québécoisismes, des acadianismes ou des louisianismes. Le français en Wallonie et à Bruxelles, par exemple, ne se caractérise que par quelques centaines de mots par rapport au français parisien, et encore ces mots peuvent-ils être limités à des zones géographiques, alors que, dans le cas des français nord-américains, les différences sur le plan lexical sont de l'ordre de plusieurs milliers.

C'est également la variété parisienne du français qui s'est implantée, comme langue seconde cette fois, dans les pays du Maghreb, en Afrique, au Liban, etc. par l'intermédiaire de l'Administration et de l'école. Dans le cas de l'Algérie, il faut néanmoins noter que des colons français s'y sont établis après 1830 et ont pu exercer une influence sur la langue parlée ; comme ils venaient en grande majorité du Midi de la France et étaient d'origine sociale modeste, leur français « n'était donc pas exactement, en dépit de la scolarisation, le français le plus correct qu'on entend par exemple dans la région parisienne et sur les bords de la Loire » (Girard et Morieux 1979: 317). Pour ce qui est de l'Afrique noire, Suzanne Lafage (1995: 92-93) rappelle à juste titre qu'elle « n'a pas été une colonie de peuplement » et que « l'implantation du français [y] est un phénomène récent pour la majeure partie des pays »<sup>14</sup>.

L'usage du français dans ces pays fonctionne en parallèle avec d'autres langues, plus usitées que le français. Cela n'empêche pas que la langue française puisse, dans certains d'entre eux, connaître une large extension géographique et sociale (par exemple en Algérie). En entendant parler les Africains, les Maghrébins et les francophones du Moyen Orient, on peut facilement reconnaître la filiation parisienne de leur français, en dépit de l'influence qu'ont pu exercer les langues locales. Comme Nord-Américain, nous nous sommes rendu compte à de multiples reprises que nos collègues africains ont plus de facilité que nous à se conformer à la langue de référence... Ce colloque nous fournit l'occasion de constater qu'il en est de même pour nos collègues libanais.

Bien sûr, le français a pu connaître des évolutions notables en certains lieux - le cas du *petit français* d'Abidjan et celui du *camfranglais* au Cameroun sont bien connus - et on observe que les locuteurs africains pour lesquels le français est d'usage quotidien s'approprient de plus en plus cette langue en l'imprégnant de leur identité. Néanmoins, on peut dire que la perception qu'ils ont du français est issue en premier lieu du modèle parisien de cette langue.

### **3. Les variétés issues principalement de variétés populaires du français**

Le français est au départ la langue de Paris. Les spécialistes savent très bien cependant que sa formation doit beaucoup aux dialectes avec lesquels il a été en contact à époque ancienne.

---

<sup>14</sup> L'originalité de la situation africaine quant à l'implantation et à la transmission du français est rappelée dans le passage suivant de Geneviève N'Diaye Corréard (1995: 79): «En Afrique, en effet, le français ne se présente pas comme une langue que ses locuteurs auraient apportée dans leurs bagages en se transportant définitivement d'un point du globe à l'autre, et qu'ils continueraient à transmettre à leurs descendants comme un héritage. C'est une langue qui, en vertu d'une volonté extérieure à l'Afrique, s'est surimposée, souvent à une date assez récente, à des langues qui, jusque-là, semblaient suffire aux besoins de communication des Africains. Aujourd'hui, en Afrique, le français ne fait que très rarement partie de l'héritage linguistique que les parents transmettent à leurs enfants ; chez les individus aussi, il se surimpose à des langues précédemment acquises et, lorsqu'il est appris à l'école, il est - ou est réputé être - sous la dépendance d'une norme venue d'ailleurs.»

Ainsi, les parlers wallons, qui prolongent l'aire septentrionale des dialectes de France, ont contribué dès le début au façonnement de cette langue commune à travers ses premières manifestations littéraires (dont *La Séquence de sainte Eulalie* et *Le Sermon sur Jonas*), comme l'a rappelé récemment Harold Hilty (1997). Mais, même dans sa forme parlée, le français est depuis longtemps sorti des limites de la région parisienne. Sous des formes plus ou moins métissées de patois, il s'est répandu comme *lingua franca* dans des provinces éloignées, ce qui n'empêchait pas que les patois fussent le mode d'échange courant dans la plupart des régions de France à l'époque de la colonisation du Canada et de la Louisiane.

La preuve est maintenant faite que les variétés de français d'Amérique du Nord dérivent principalement des usages régionaux du français. La colonie acadienne, par exemple, a été peuplée au départ par des familles issues en majorité du Poitou et de la Saintonge et n'a pas subi d'influence parisienne avant le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ayant été séparée de la France à diverses reprises déjà au XVII<sup>e</sup> siècle et coupée de son influence à partir de 1713 (traité d'Utrecht). En fait, c'est en partie à travers l'étude des français nord-américains que les spécialistes ont pu découvrir que le français était largement compris dans les régions de France au XVII<sup>e</sup> siècle. Il ne s'agissait certes pas, soulignons-le à nouveau, de la variété normée que les grammairiens parisiens étaient encore en train de ciseler à cette époque, mais bien de variétés populaires de cette langue, qui prenaient des couleurs variables selon les lieux et la compétence des locuteurs.

En tenant compte de cette origine modeste du français au Canada et en Louisiane et de ce qui a été dit précédemment, on est en droit de se demander si on ne devrait pas distinguer deux types fondamentaux de français:

- l'un correspondant à la langue qui a pris naissance à Paris et dont la gestion a été confiée à une élite ayant reçu le mandat d'en faire un modèle de référence, qui s'est superposée à d'autres parlers en Europe, puis s'est implantée comme langue seconde en Afrique du Nord, en Afrique noire, au Liban, etc. ;
- l'autre, qui est une variété diastratique (populaire en l'occurrence) de la première et qui a évolué dans un contexte de plus grande liberté, intégrant des traits régionaux et dialectaux refusés par Paris, et qui est à l'origine des français d'Amérique du Nord<sup>15</sup>.

Cette façon de voir les choses, même si elle oblige à une simplification de la réalité historique dans les deux cas de figure distingués ici, concorde avec les perceptions linguistiques que l'on peut avoir selon que l'on appartient à l'une ou à l'autre de ces deux traditions. Dans le premier cas, on remarque que cette variété de référence, même si elle n'est pas toujours maîtrisée par les locuteurs, est acceptée de façon plus spontanée comme étant la norme. Dans le second cas, bien que l'institution scolaire diffuse (en principe!) ce même modèle, les locuteurs préfèrent, même dans des situations formelles, leurs usages courants à ceux que

---

<sup>15</sup> L'opposition que nous pratiquons ici fait l'impasse sur des situations qu'une catégorisation plus fine permettrait de traiter d'une façon plus adéquate. Ainsi, les français «historiques» de l'océan Indien, c'est-à-dire qui se sont constitués à la faveur de la colonisation française depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, présentent des similitudes avec les français nord-américains du point de vue de leurs origines. Mais leur genèse a été autre, puisque ces variétés ont été dominées par la variété de référence, au point où, de nos jours, on peut difficilement en tracer les contours («Le français de Madagascar, écrit par exemple Claudine Bavoux (2000: 23), se présente, au contraire de la variété québécoise, comme une variété difficile à cerner.»). Aussi nous paraît-il que ces cas ne contredisent pas l'analyse que nous pratiquons ici du point de vue de la genèse des variétés.

proposent les ouvrages de référence. De plus, baignant dans un milieu où ils sont rarement en contact avec le français parisien, ces francophones, même les plus instruits, sont inconscients de la plupart des caractéristiques de leur façon de parler.

Par ailleurs, si l'on examine les problématiques qui ont été abordées dans le cadre de nos Journées scientifiques, on se rend compte que la question de l'emprunt et, à travers elle, celle de l'appropriation du français, domine nettement dans les exposés portant sur les français d'Afrique noire (v. Lafage 1995: 93-96 ; Tabi-Manga 2000<sup>a</sup>). Dans le cas des français nord-américains, le problème le plus récurrent est celui du conflit entre deux normes. Ce problème se pose de plus en plus également en Afrique, avec l'émergence des normes locales - comme l'observe par exemple Tabi-Manga (2000<sup>b</sup>: 191) pour le Cameroun -, mais la distance qui peut exister avec le français parisien dans ce cas résulte d'un processus d'appropriation de la langue alors que, en Amérique du Nord, elle s'explique d'abord et avant tout par l'héritage reçu de France, constitué d'un ensemble d'éléments et de tendances.

Pour les Nord-américains, l'insécurité qu'engendre ce conflit entre deux normes a été grande dans le passé puisque les usages qu'on cherchait à implanter par l'école (ou à travers l'action des puristes) étaient en porte-à-faux avec leur compétence de locuteurs natifs. C'est pourquoi le travail de « redressement » n'a jamais eu beaucoup de résultats à l'oral. Il aurait fallu, pour ce faire, que ces francophones répudient leur intuition linguistique, laquelle s'incarne notamment dans les multiples usages qu'ils font des mots, pour s'imprégner de celle d'une autre communauté. C'est pourquoi, encore de nos jours, des Nord-américains peuvent ressentir une certaine gêne quand ils ont à converser avec des Européens. Annette Boudreau (2001: 114) va même jusqu'à écrire, à propos des Acadiens, que « ce ne sont pas les contacts avec les anglophones qui posent des problèmes (près de 90% des francophones sont bilingues [...]) ce sont les contacts avec leurs homologues francophones ». Évoquant l'expérience d'une Acadienne qui a eu à assumer des responsabilités au sein du gouvernement canadien, elle cite cet extrait d'une interview qui illustre que la norme du français peut être, dans certaines occasions, une véritable source de souffrances:

*[...] j'ai commencé à faire des conférences / et j'avais commencé un petit peu à améliorer mon français / [...] / dans mes conférences quand même c'était des professeurs pis c'était du monde avec le vocabulaire / pis euh je m'en rappelle un moment donné que il y a quelqu'un qu'avait ri de moi / c'était des francophones / [...] j'avais pleuré parce que c'était des francophones qu'avaient ri de moi / j'aurais pu le prendre si ça avait été des anglophones [...].*

Au Québec, la réussite des campagnes de rectification langagière a été meilleure à l'écrit, mais il semble que les jeunes générations dominent moins que leurs aînés les subtilités du modèle de référence. On observe que le standard québécois est en voie de devenir la norme *de facto* dans toutes les situations de communication, ce qui ne signifie pas que le standard parisien se trouve complètement exclu ; avec l'importance que prend d'année en année l'immigration francophone d'origine européenne ou maghrébine, le registre soigné du français est de toute façon appelé à s'exprimer à travers plus d'un standard. De nos jours, le problème de la norme au Québec tient principalement à l'absence d'une codification de l'usage local. Les organismes linguistiques, auxquels l'État a confié ce mandat, sont en effet prisonniers d'une approche terminologique qui les a conduits à traiter la question à travers la langue de l'affichage et de l'étiquetage et celle des productions gouvernementales plutôt que sur la base de corpus représentant la langue réelle (journaux, littérature, radio et télévision, usage oral des gens instruits, etc.) ; aussi ne faut-il pas se surprendre que la dimension identitaire ait été peu considérée dans leur démarche de standardisation (v. Poirier 1993).

Certains pourraient craindre que, en envisageant la question de la norme dans la perspective que nous venons d'adopter, on ne mette en danger l'universalité de la langue française. À notre avis, il s'agit là d'un faux problème. Ce qui risquerait de changer, c'est la perception purement parisienne de cette langue. On devrait, pour bien servir la cause du français, cesser d'établir une correspondance obligée entre la norme internationale et les pratiques langagières de la bourgeoisie parisienne: la norme de référence pour tous devrait inclure les traits qui appartiennent à la langue soutenue dans chacune des communautés de langue française. Il n'y a en effet aucun risque que l'intercompréhension ne soit pas assurée si les locuteurs pratiquent la variété considérée comme soignée dans leur pays, dans la mesure où s'instaurerait dans la francophonie, et particulièrement en France, une attitude d'ouverture. En travaillant à situer les emplois lexicaux dans la hiérarchie des usages, ce qui est une constante dans leurs travaux d'inventaire, les lexicographes du réseau EFF préparent le terrain pour la reconnaissance d'un certain nombre d'emplois nationaux qui viendront se greffer à la norme classique. Leur action, commandée par l'évolution des mentalités, constitue en somme le travail d'étiquetage préalable à la redéfinition du français de référence.

## **2. Les options lexicographiques du réseau EFF**

Dans le développement qui précède, nous avons vu que la question de la norme n'est pas envisagée de façon monolithique par les chercheurs du réseau EFF et nous avons entrevu les principales raisons qui expliquent les différences de points de vue. Sur le plan de la pratique lexicographique, on retrouve au contraire dans les divers groupes de recherche une grande similarité dans l'approche. La généralisation de méthodes scientifiques dans la collecte des données et la description des faits linguistiques doit beaucoup au travail d'animation de Danièle Latin, qui avait déjà joué un rôle de coordination dans la préparation de *l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (1983), et de Suzanne Lafage qui, en plus d'avoir apporté une contribution de première importance à cet ouvrage, a formé toute une génération de chercheurs qui s'intéressent aux français d'Afrique. Il faut signaler en outre l'influence qu'a exercée l'entreprise du Trésor de la langue française. Tant sous la direction de Paul Imbs que celle de Bernard Quemada, l'équipe du TLF a imposé une nouvelle façon de faire de la lexicographie, mettant en synergie la philologie et la linguistique.

Sans entrer dans les détails techniques, nous allons brièvement présenter les principales caractéristiques de la méthode que pratiquent les lexicographes du réseau EFF. C'est l'application rigoureuse de cette méthode qui garantit que les inventaires seront représentatifs et permettront de dégager la hiérarchie des usages telle qu'elle est perçue par les locuteurs. C'est sur cette base que pourra prendre appui la réflexion sur la norme lexicale.

### **2.1. Perspective différentielle**

Les inventaires et dictionnaires élaborés au sein du réseau EFF ont pour but de dégager les traits spécifiques des français de la francophonie. Avant même leur regroupement dans le réseau EFF, toutes les équipes avaient adopté ce point de vue. Même s'il paraît plus attrayant, du point de vue de la description, de prendre en compte toutes les unités de la variété décrite pour mieux faire voir le fonctionnement des réseaux lexicaux, il est vite apparu que la formule du dictionnaire différentiel était la seule envisageable puisque, sauf exception peut-être pour les Québécois, aucune communauté francophone ne jugeait utile de disposer d'un dictionnaire « complet » de son usage.

Décrire les particularités de chacune des communautés francophones est sans doute, par ailleurs, la méthode la plus efficace pour en arriver à un bilan général du lexique français à travers le monde. La comparaison des variétés de français avec la variété de référence vise à établir la liste des emplois propres à une aire donnée ; la mise en rapport ultérieure des lexiques régionaux ainsi constitués permet de dégager les emplois qui sont communs à plusieurs variétés et de confirmer le caractère vraiment particulier des autres. On en arrive ainsi à brosser un portrait d'ensemble de la francophonie où il est possible de distinguer les emplois du français de référence qui sont vraiment connus de tous, de regrouper les emplois régionaux dans des aires plus ou moins étendues et d'illustrer les relations entre les mots, communs ou régionaux, à l'intérieur des réseaux lexicaux. Comme l'a expliqué Alain Rey lors des Journées scientifiques de 1991:

*Décrire les traits lexicaux différentiels d'un usage est une démarche naturelle, plus économique que la description fonctionnelle de cet usage, et souvent efficace. Un dictionnaire contrastif d'un usage du français a en effet l'avantage, en soulignant les différences, de manifester des caractères propres à son sujet. (Rey, 1993: 8).*

La notion de « particularité lexicale propre à un lieu », laquelle est rendue au moyen d'une terminologie qui n'est pas encore fixée (*variante topolectale, régionalisme lexical*, etc.), a fait l'objet des deuxièmes Journées scientifiques du réseau qui se sont tenues à Louvain-la-Neuve en 1994. La discussion de cette question a, par la force des choses, conduit à l'examen de l'appellation *français de référence*, laquelle désigne - pour l'instant, puisque les chercheurs en sont encore au stade de l'inventaire - la variété qui sert de comparaison pour l'identification des particularités régionales. Michel Francard a par la suite organisé un colloque hors réseau où la notion même de « français de référence » a été examinée en profondeur et où a été évoquée l'idée d'actualiser ce concept (Francard, Geron et Wilmet, 2000 et 2001).

## **2.2. Primauté au corpus**

Une approche scientifique de la lexicographie requiert que les unités et emplois à expliquer dans le dictionnaire soient tirés d'une collection d'énoncés représentatifs de l'ensemble des usages constituant la variété prise en compte. Le lexicographe se fonde sur ce corpus pour effectuer le choix des unités lexicales et les analyser dans leurs divers emplois. C'est sous l'influence des linguistes que cette façon d'aborder la question du corpus s'est imposée progressivement, même dans les entreprises commerciales où la pratique demeure cependant encore fluctuante. Le réseau EFF a investi beaucoup d'efforts dans la formation des chercheurs sur ce plan. Ses troisièmes Journées scientifiques ont été entièrement consacrées à ce thème (Frey et Latin, 1997).

Dans les pays du Nord, on a constitué des bases de données textuelles qui, sans être les sources uniques du dictionnaire, contribuent à équilibrer le corpus d'où proviennent les exemples. De telles bases n'existent toujours pas pour les français du Sud, bien que le réseau EFF ait soumis dès 1995 une proposition pour la création d'un tel corpus pour l'Afrique (Poirier 1995: 83-84) ; il s'agit d'un aspect sur lequel devra se pencher le nouveau comité scientifique.

## **2.3. Description objective**

Les inventaires et dictionnaires préparés par les membres du réseau ne sont pas des manuels de correction, ni des listes d'équivalences. Le but de leurs auteurs est de décrire les emplois

lexicaux le plus précisément possible, tant sur le plan de la dénotation que de la connotation. D'où l'importance accordée aux exemples, lesquels viennent étayer les définitions et les jugements portés sur l'extension géographique ou les registres d'emploi.

## 2.4. La dimension sociolinguistique

Les grilles d'analyse des usages du point de vue de leur répartition d'après les classes de locuteurs et les situations de discours peuvent varier d'une équipe à l'autre, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, mais la dimension sociolinguistique est fondamentale dans tous les répertoires lexicaux du réseau. Les équipes du Nord ont tendance à recourir à des étiquettes auxquelles les dictionnaires ont habitué leurs lecteurs, comme *familier*, *populaire*, *soigné*, *courant*, *régional*, etc. Ces marques se retrouvent aussi dans les lexiques d'autres zones (par exemple dans Pauleau 1995), mais, de façon générale, les chercheurs du Sud ont adopté un système de marquage plus complexe, moins généralisant en somme, traduisant une réflexion en cours et un souci de ne pas fixer les jugements à propos d'usages qu'on n'est pas encore en mesure d'évaluer précisément ou qui peuvent être en évolution rapide. On rencontre donc dans leurs inventaires des notations visant à mieux cerner l'utilisation des mots (par exemple « lettrés » ou au contraire « peu lettrés surtout », « jeunes surtout », « milieu universitaire », « milieu expatrié », etc.), cherchant à souligner les différences entre l'oral et l'écrit (« oral surtout », ou « écrit »), qui peuvent être formulées au moyen d'une terminologie savante (« acrolectal », « mésolectal », « basilectal »), ce qui peut se justifier par le fait que ces ouvrages s'adressent à un public relativement restreint, contrairement par exemple au *Dictionnaire universel* (1995).

## 2.5. La dimension historique

L'histoire de la langue est loin de présenter le même intérêt pour les diverses équipes du réseau. Grosso modo, on peut dire que les variétés de français langue maternelle se prêtent plus naturellement à une étude historique que les variétés de français langue seconde. Les conditions d'implantation du français sont prises en compte par toutes les équipes, mais l'histoire des faits linguistiques eux-mêmes n'a pas paru essentielle dans le cas des variétés issues d'une colonisation relativement récente, comme c'est le cas pour celles du Maghreb et de l'Afrique noire. Isabelle Anzorge (1995: 104) a bien expliqué la différence qu'on observe à cet égard dans les attitudes des chercheurs selon qu'on travaille sur le français du Québec<sup>16</sup>, par exemple, ou sur un français d'Afrique:

*Les archaïsmes et dialectalismes de l'axe diachronique ne semblent pas être des critères de classification aussi fonctionnels pour l'étude des togolismes que pour celle des québécoïsmes. L'avancée des travaux concernant le Togo ainsi que la plupart des pays africains ne permet pas encore une analyse approfondie de l'étymologie et de la variation diachronique de nos particularités bien que des recherches louables dans ce domaine soient en cours [l'auteur fait ici référence aux travaux de Jean Schmidt, notamment à Schmidt 1993]. Cela tient également de deux modes différents*

---

<sup>16</sup> On pourrait ajouter: « ou sur le français de France, sur le français de Suisse », puisque l'intérêt pour cet aspect a été largement démontré dans des dictionnaires historiques produits par des membres du réseau depuis 1997 (Thibault 1997, Poirier 1998 et Rézeau 2001). La dimension historique occupe une certaine place également dans les inventaires de l'océan Indien (notamment Beniamino 1996 et Bavoux 2000), pour les raisons exposées à la note précédente.

*d'implantation du français. Dans l'un, le Québec, le français est devenu la langue maternelle de l'ensemble d'un pays par la dispersion des locuteurs natifs de provinces particulières, dans l'autre la langue s'est imposée tout comme ses locuteurs natifs par un procédé d'expansion coloniale. Le critère de durée est également déterminant, car si la présence des locuteurs natifs est ancienne au Québec, elle est beaucoup plus récente au Togo. Ceci explique sans doute que nous ne relevions que très peu d'archaïsmes.*

Aux raisons évoquées par Anzorge s'ajoute la difficulté de traiter de la catégorie des particularités qui présenterait le plus d'intérêt, soit celle des emprunts. Les langues africaines avec lesquelles le français entre en relation sont très nombreuses, chevauchent souvent les frontières des pays et n'ont pour la plupart pas fait l'objet de descriptions scientifiques. Quoiqu'il en soit, l'aménagement des langues en Afrique est une question prioritaire (v. Tabi-Manga 2000<sup>b</sup>) et on peut comprendre que, dans ce contexte, la dimension historique ait paru moins urgente que la dimension sociolinguistique. Du reste, l'étude de l'origine des emprunts et des innovations ramènerait inévitablement le chercheur à un carrefour où la sociolinguistique reprendrait ses droits puisque l'étude de ces catégories de particularités lexicales ne peut manquer de faire surgir la question des rapports entre le français et les nombreuses langues locales.

### **3. La description lexicographique, ou la norme dans le concret**

Pour les linguistes, une langue se définit d'abord et avant tout par sa phonétique, sa morphologie et sa syntaxe. Le lexique, qui en est la quatrième composante, est souvent laissé pour compte dans les tentatives de structuration de la langue, et pour cause. Composé d'un nombre indéfini d'éléments, soumis à des variations qui ne paraissent pas avoir une incidence déterminante sur l'intercompréhension, le lexique a échappé jusqu'ici aux essais de systématisation globale. Des progrès notables ont cependant été enregistrés dans l'étude des réseaux lexicaux, c'est-à-dire des sous-ensembles de mots qui entretiennent entre eux des rapports dans l'axe paradigmatique (substitution possible des unités lexicales dans un énoncé) ou syntagmatique (distribution des unités en fonction de celles qui précèdent ou suivent).

Malgré tout, quand il est question de la norme, les unités du lexique sont les premières à être mises en cause. Cela découle du fait que les mots revêtent une haute valeur symbolique ; c'est en effet à travers les mots que le locuteur exprime sa vision du monde. De plus, même si par les sons, les éléments grammaticaux et la structure des énoncés il est possible de traduire des perceptions et des jugements, bref de rendre compte des valeurs sociales de la langue, le lexique remplit beaucoup mieux ce rôle par le fait du grand nombre des éléments en cause, des multiples nuances qu'il est apte à transmettre et des combinaisons d'unités auxquelles il peut se prêter. Alain Rey (1993: 8) l'a rappelé lors des premières Journées du réseau en mettant en évidence la fonction didactique du dictionnaire:

*Je pense, par conviction et par intérêt professionnel, que, si la syntaxe est au centre de l'étude de la langue en soi, le lexique est au centre de celle du langage et des langues en tant qu'objets sociaux. D'abord, les variantes locales et sociales du lexique reflètent un ensemble pertinent de conditions d'emploi, de situations concrètes. Ensuite, le lexique forme avec les terminologies le point d'articulation entre langage, vision du monde et appréhension du réel. Enfin, c'est le lexique, ensemble peu systématique par rapport à la grammaire, qui fait l'objet principal de descriptions didactiques indispensables, les dictionnaires, ces descriptions abordant tous les aspects de la langue, grammaire comprise.*



À la lumière de cette citation, on comprend que la question de la norme ait été au centre de toutes les discussions du réseau EFF. Un examen rapide des 111 contributions réunies dans les quatre volumes des actes des journées scientifiques nous autorise à dire que cette question a été traitée, du moins abordée, dans la quasi-totalité de ces textes. Elle a hanté les auteurs de presque toutes les communications dès les premières Journées scientifiques (Nice, 1991), consacrées aux nomenclatures et aux terminologies, et a dominé la thématique de celles de Québec (1998), qui avait trait à la question des contacts de langues et des identités culturelles. Les chercheurs n'ont pu l'éviter non plus lors de celles de Louvain-la-Neuve (1994), au cours desquelles a été discutée la notion de « régionalisme lexical », ni à l'occasion de celles de Yaoundé (1996), portant sur les aspects méthodologiques de la constitution et de la gestion du corpus.

Dès le moment où l'on décide de décrire un fait linguistique, le problème de la norme est posé puisque décrire un fait, c'est en reconnaître l'existence. Le lexicographe ne retient pas tous les éléments qu'atteste son corpus ; certains sont jugés trop ponctuels, insuffisamment documentés ou incompatibles avec le but visé par l'inventaire. Le choix qu'il fait de traiter d'un mot confère donc à cette unité une certaine importance, traduisant l'intérêt qu'on peut lui reconnaître. Si les puristes s'insurgent contre l'admission de tel ou tel mot dans des dictionnaires grand public comme *Le Petit Larousse* ou *Le Petit Robert*, c'est justement en raison de cette reconnaissance qui, à leurs yeux, équivaut à une validation.

Dans un recueil correctif, en effet, le mot n'est relevé que pour être condamné. On veut s'assurer en fait qu'il disparaîtra de l'usage, alors que, dans un inventaire, ce jugement négatif est absent. L'exercice consiste, dans ce cas, à faire un bilan du lexique tel qu'il se concrétise dans tel corpus en vue d'un tri ultérieur selon les objectifs du dictionnaire qu'on voudra produire. C'est précisément cet objectif qui est susceptible d'inquiéter le puriste, mais aussi le pédagogue, celui qui est soucieux du bon usage, comme le montre la mise en garde de Robert Dubuc (1985) à la parution du volume de présentation du *Dictionnaire du français québécois* (Poirier 1985), en dépit du jugement très favorable qu'il portait sur le contenu de l'ouvrage :

*Le malheur serait que des esprits mieux intentionnés que bien éclairés veuillent faire de cet ouvrage un dictionnaire d'usage du français au Québec. [...] On ne le rappellera jamais assez: notre situation linguistique menacée ne nous autorise pas à orienter notre pédagogie du français selon une optique purement descriptive.*

Sur un ton plus incisif, Kossi A. Afeli (1990: 8) s'opposait à la publication d'inventaires portant sur les français d'Afrique pour des raisons un peu différentes, mais qui rejoignent en somme les préoccupations qui habitaient Dubuc :

*Peut-on valablement parler d'un français d'Afrique à partir du français de gens apprenant justement cette langue ou de gens qui sont fossilisés [...] dans leur apprentissage et sont donc bien en-deçà de la compétence du locuteur natif? [...]. On comprendrait pourtant bien volontiers qu'on s'inspire de ces faits de contact de langues pour penser à une manière plus efficace d'enseigner le français aux Africains. Or, au lieu de cela, on veut à toute force cristalliser un français d'Afrique dont le moins qu'on puisse dire est qu'on se demande toujours quels groupes d'Africains il représente. En d'autres termes, la question se pose de savoir quel est le bien-fondé, la véritable raison d'être de ce français d'Afrique. Que veut-on en faire ?*

Il faut donc se rendre à l'évidence: les travaux des lexicographes contribuent à légitimer, du moins à diffuser, des mots, des tournures, des expressions. Les grands dictionnaires du français puisent d'ailleurs dans ces inventaires pour enrichir leur nomenclature, sans

nécessairement s'enquérir auprès de leurs auteurs de la priorité qu'ils accorderaient à tel ou tel fait. L'auteur d'un dictionnaire prend, à toutes les étapes de son travail, des décisions qui sont susceptibles de favoriser l'implantation de tel mot, de tel emploi, dans l'usage de la communauté et même au-delà. On peut ainsi considérer que ses choix peuvent avoir une certaine incidence sur le plan normatif:

- quand il fait la sélection des emplois qui figureront dans son répertoire ;
- quand il formule les définitions (prendre la peine de cerner le sémantisme d'un mot dans une formulation réfléchie, n'est-ce pas, jusqu'à un certain point, le valider ?) ;
- quand il illustre un mot, un sens avec des exemples (sur ce point, les inventaires du réseau EFF sont particulièrement généreux) ;
- quand il précise les marques d'usage (étiqueter un emploi comme « familier » ou « populaire », ou faire remarquer qu'il se dit « surtout à l'oral », c'est le situer comme un élément fonctionnel dans la langue, ce qui constitue, en quelque sorte, une invitation à s'en servir).

C'est pourquoi nous avons pu écrire, au début de ce texte, que les chercheurs du réseau EFF étaient sur la ligne de front en ce qui concerne la réflexion sur la norme linguistique. Les réactions critiques, parfois enflammées, que suscitent les productions des lexicographes sont des indications claires de l'incidence de leurs travaux sur la définition de la norme d'une société. Ces réactions doivent en outre être interprétées comme des rappels de la responsabilité qui leur échoit.

Dans la démarche en cours, la concertation internationale constitue une sorte de garde-fou. Au cours des dix dernières années, les problèmes de méthode ont été discutés, mais aussi et surtout, nous l'avons montré, les interrogations sur les orientations normatives ont été partagées. On peut, à notre avis, établir que, si des équipes représentant les pays du Nord, dont la France, et des pays du Sud s'entendent sur une démarche et des orientations, leurs productions ne peuvent aller à l'encontre de l'intérêt du français comme grande langue de civilisation. Chacune des équipes nationales est libre de faire les choix qui lui paraissent pertinents, mais les échanges suivis entre les équipes, dans le cadre de projets communs (par ex. l'élaboration de la deuxième édition de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*) ou à l'occasion des Journées scientifiques, ont pour effet de généraliser une approche normative équilibrée.

#### **4. La base de données lexicographiques panfrancophone**

L'intégration en 1994 dans le réseau EFF de quatre équipes nationales du Nord (Belgique, France, Québec et Suisse), qui préparaient des bases de données textuelles représentatives de l'usage des pays concernés, a eu pour conséquence de créer un rassemblement d'universitaires du Sud et du Nord engagés dans des travaux de lexicographie du français. Nous avons évoqué les avantages que ce regroupement a apportés au plan de la méthodologie et quant à la dynamique des échanges sur les aspects fondamentaux de la discipline. En 1995, un programme de travail a été établi en vue de mettre à la portée des chercheurs du Sud les outils qui avaient été mis au point dans les équipes du Nord (v. Poirier 1995). Ce programme prévoyait notamment la réalisation, au-delà des projets nationaux ou internationaux déjà en cours, d'une **Base de données lexicographiques panfrancophone** (BDLP). Ce projet, qui figurait dans le plan de description générale des français de la francophonie que le professeur Bernard Quemada a proposé dans les années 1980, était en voie de réalisation par les équipes

du Nord depuis le début des années 1990. Sa réalisation vient d'être garantie par la décision qu'a prise en mars 2001 le Comité scientifique du réseau EFF de le retenir comme projet structurant pour les années à venir.

Le projet international de la BDLP est la première entreprise visant à donner une représentation générale du lexique français à travers le monde. L'objectif est de réaliser, pour chaque pays ou chaque région de la francophonie, le bilan des traits lexicaux particuliers à cette aire linguistique. On parlera alors de la BDLP-Belgique, de la BDLP-Maroc, de la BDLP-Cameroun, etc. ; la mise en commun de ces bases nationales ou régionales constituera la BDLP internationale. Sans être elle-même un dictionnaire, une BDLP est une collection de dossiers concernant des mots de la langue générale dont les divers emplois sont examinés tour à tour à l'intérieur d'une série de rubriques qu'on ne trouve jamais réunies dans un seul et même dictionnaire. Elle est conçue pour être mise à jour de façon suivie et être interrogée à distance sur le réseau Internet. Elle peut comporter des images, des fichiers sonores et, naturellement, des liens hypertextes.

Pour bien comprendre le concept de la BDLP internationale, il faut garder à l'esprit que cette base informatisée est un réservoir de données organisées, dont l'analyse n'est pas nécessairement complète - celui qui consulte la base est informé du degré d'avancement chaque fois qu'il consulte un dossier. C'est un réservoir vivant qui est appelé à se modifier constamment au fil des années, en fonction des interventions des auteurs des bases, en fonction de l'ajout de bases nouvelles, etc., et dont la vocation est de rendre compte le mieux possible de la réalité plurielle du français, de sa variation dans l'espace et de son évolution dans le temps. C'est un outil de référence qui donne accès, à mesure qu'ils sont en état d'être diffusés, aux résultats des recherches en cours sur les variétés de français.

La BDLP devient ainsi un projet intégrateur à l'échelle de toute la francophonie dans le cadre d'un programme plus vaste intitulé « Trésor des vocabulaires français ». Ce projet présente les caractéristiques suivantes:

- a. Il repose sur une grille d'analyse commune à toutes les équipes, ce qui garantit la compatibilité des données et rend possible l'interrogation de toutes les bases à partir du même système.
- b. Les équipes conservent l'entière propriété de leur base, laquelle doit cependant être déposée dans un centre qui est en mesure d'en garantir la protection et l'entretien (pour les équipes du Sud, les bases peuvent être implantées dans l'Université ou, en cas de besoin, sur un serveur de l'Agence universitaire de la Francophonie, dans un Centre d'accès à l'information ou un Campus numérique).
- c. Le modèle de la fiche de saisie est mis gratuitement à la disposition des équipes dont la demande de financement est acceptée.
- d. De même, une copie du système d'interrogation commun est transmise en temps opportun aux équipes participantes et sera installé, sous réserve d'ajustements nécessaires, sur les serveurs où seront implantées les bases.
- e. Les équipes nationales auront la possibilité, avec l'accord du comité scientifique, d'adapter la fiche de saisie et le système d'interrogation à leurs besoins spécifiques, à condition que ces modifications n'affectent pas l'intégrité de la fiche commune.

Le projet du *Trésor des vocabulaires français*, nous l'avons mentionné, vise à assurer une meilleure diffusion des connaissances sur le lexique français des divers pays de la francophonie. La mise en rapport des données par le moyen de l'Internet permettra de

dégager des usages répandus que les dictionnaires actuels passent sous silence ; de même, elle rendra possible le repérage des traits spécifiques à chacune des communautés francophones. Le réseau des bases BDLP est appelé à être mis en relation avec le *Trésor de la langue française informatisé*, implanté au Centre Analyses et traitements informatiques du lexique français (ATILF) de Nancy<sup>17</sup>. Les francophones auront ainsi à leur disposition un formidable outil de connaissance et de promotion de leur langue et de leurs identités.<sup>18</sup>

Pour les pays du Sud, la préparation d'une BDLP apportera des avantages évidents par rapport aux façons antérieures de travailler. En effet, comme c'est le cas pour les chercheurs du Nord, chaque équipe nationale conservera l'entière propriété et, si tel est son désir, l'exclusivité d'utilisation de toutes les données enregistrées dans sa BDLP. Une BDLP ne pourra d'ailleurs être mise en ligne qu'à partir du pays où elle a été constituée. Dans le cas des pays d'Afrique, ces mesures répondent à un souhait maintes fois exprimé, et que reprenait d'ailleurs Koss A. Afeli dans sa sortie contre les travaux d'inventaire des particularités du français sur ce continent (1990: 9):

*Si, cependant, un français d'Afrique doit absolument exister un jour, alors qu'on en laisse la pleine initiative aux Africains eux-mêmes, qui seuls doivent pouvoir juger de son bien-fondé.*

## **Conclusion**

Partage des technologies et des connaissances et respect des identités nationales et régionales, voilà l'esprit du programme de travail que s'est donné le réseau EFF en misant sur le projet de la BDLP. Si la diffusion des données concernant la pratique réelle du français dans le monde se réalise dans cet esprit, les chercheurs du réseau EFF auront apporté une contribution importante à la redéfinition de la norme internationale du français. En effet, cette norme ne peut plus être du ressort des seuls Parisiens parce qu'on se rend compte que cette orientation, érigée en tradition depuis longtemps, est source de malaise et même de frustration aussi bien dans les pays du Sud que dans les pays du Nord.

Donner à la norme une véritable assise internationale ne signifie d'ailleurs pas renier le standard classique qui sert de référence dans l'enseignement du français et dans l'évaluation des productions des locuteurs. Ce point nous paraît acquis à la lecture des diverses contributions du réseau EFF. Mais pour y voir clair, il faut continuer les recherches en cours et ne pas hésiter à décrire les diverses transformations que le français a pu subir dans l'espace francophone. C'est à la lumière de cet ensemble de descriptions locales, régionales et nationales qu'il sera possible d'entrevoir les voies à suivre et de noter les expériences qu'il vaut mieux ne pas encourager si l'on veut maintenir l'unité du français et favoriser la maîtrise d'une langue de qualité. L'objectif sera atteint quand la norme du français sera devenue une règle souple, garantissant une communication claire, efficace et la plus

---

<sup>17</sup> Le centre ATILF de Nancy, dirigé par le professeur Jean-Marie Pierrel, a pris le relais de l'Institut national de la langue française, lequel disposait de larges inventaires lexicographiques.

<sup>18</sup> On trouvera une présentation complète de la BDLP dans un document en format PDF qu'on peut télécharger à l'adresse suivante (certains des passages qui précèdent ont été tirés de ce document): <http://www.tlfq.ulaval.ca/bdip/bdip-inter.htm>. En outre, on pourra se faire une idée du potentiel de cette base internationale en consultant un échantillon de la BDLP-Québec qu'on peut interroger à l'adresse suivante: <http://www.tlfq.ulaval.ca/bdip/>.

esthétique possible dans le respect des identités, sans restreindre l'intercompréhension à l'échelle mondiale<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Dans la révision de ce texte, nous avons bénéficié de précieuses remarques qui nous ont été adressées principalement par des collègues du Comité scientifique actuel du réseau EFF et du précédent. Pour ces échanges fructueux, nous devons des remerciements particuliers à: Claudine Bavoux, Fouzia Benzakour, Marc Cheymol, Michel Francard, Danièle Latin, Pierre Rézeau et Gabrielle Saint-Yves.

## **Bibliographie**

### **1. Inventaires et dictionnaires**

- Bavoux, Claudine, 2000, *Le français de Madagascar. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Bruxelles, AUPELF•UREF et Duculot, 212 p.
- Beniamino, Michel, 1996, *Le français de la Réunion. Inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF-AUPELF, 303 p.
- Benzakour, Fouzia, Driss Gaadi et Ambroise Queffélec, 2000, *Le français au Maroc. Lexique et contacts de langues*, Bruxelles, AUPELF•UREF et Duculot, 356 p.
- Cormier, Yves, 1999, *Dictionnaire du français acadien*, Montréal, Fides, 442 p.
- Diallo, Alpha Mamadou, avec la coll. de Marcel Tamba Millimouno, Alpha Oumar Diallo et Ansoumane Camara, 1999, *Le Français en Guinée. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF-AUPELF, 171 p.
- Dictionnaire universel* (coordination scientifique: Danièle Latin), 1995, Paris, Hachette/EDICEF et AUPELF•UREF, XII + 1504 p.
- Dictionnaire universel francophone* (coordination scientifique: Danièle Latin), 1997, Paris, Hachette/EDICEF, AUPELF•UREF et Claude Poirier, XII +1554 p.
- Frey, Claude, 1996, *Le français au Burundi. Lexicographie et culture*, Vanves, EDICEF-AUPELF, 223 p.
- Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, 1983, par l'Équipe IFA, [Paris], AUPELF-A.C.C.T., LXI + 551 p.
- Ould Zein, Bah, et Ambroise Queffélec, 1997, *Le français en Mauritanie*, Vanves, EDICEF-AUPELF, 192 p.
- Pauleau, Christine, 1995, *Le français de Nouvelle-Calédonie. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF-AUPELF, 144 p.
- Poirier, Claude (dir.), 1985, *Dictionnaire du français québécois. Volume de présentation* (rédacteurs principaux: Lionel Boisvert, Marcel Juneau, Claude Poirier, Claude Verreault, avec la coll. de Micheline Massicotte), Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, XLII + 169 p.
- Poirier, Claude (dir.), 1998, *Dictionnaire historique du français québécois*, par l'Équipe du TLFO, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, LXVIII + 641 p.
- Queffélec, Ambroise, 1997, *Le français en Centrafrique. Lexique et société*, avec la participation de Martine Wenezoui-Déchamps et de Jean Daloba, Vanves, EDICEF/AUPELF, 301 p.
- Rézeau, Pierre (dir.), 2001, *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, Éditions Duculot, 1140 p.
- Robillard, Didier de, 1993, *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'Île Maurice*, Vanves, EDICEF-AUPELF, 144 p.

Thibault, André (réd.), 1997, *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, sous la dir. de Pierre Knecht, avec la coll. de Gisèle Boeri et Simone Quenet, Genève, Éditions Zoé, 854 p.

## 2. Autres sources

Afeli, Kossi A., 1990, « Le français d'Afrique, pour quoi faire ? », dans Clas et Ouoba (dir.), p. 5-9.

Anzorge, Isabelle, 1995, « La variante topolectale. Problèmes posés dans le cadre exolingue du Togo », dans Francard et Latin (dir.), p. 101-109.

Bal, Willy, 1977, « Unité et diversité de la langue française », dans André Reboullet et Michel Tétu (dir.), *Guide culturel. Civilisations et littératures d'expression française*, Paris, Hachette, p. 5-28.

Bal, Willy, 1983, « Introduction », dans *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, par l'Équipe IFA, [Paris], AUPELF-A.C.C.T., p. XV-XXXV.

Benzakour, Fouzia, 2000, « Le français au Maroc. Le problème des doublets: entre dénotation et connotation », dans Latin, Poirier, Bacon et Bédard (dir.), p. 313-323.

Blampain, Daniel, André Goosse, Jean-Marie Klinkenberg et Marc Wilmet (dir.), 1997, *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Bruxelles, Duculot et Ministère de la Communauté française de Belgique, XVII + 530 p.

Boudreau, Annette, 2001, « Le français de référence entre le même et l'autre. L'exemple des petites communautés », dans Francard, Geron et Wilmet (dir.), t. 2, p. 111-122.

Chaudenson, Robert, 2000, « Grille d'analyse des situations linguistiques », dans *Mondialisation: la langue française a-t-elle encore un avenir ?*, [s.l.], Institut de la Francophonie - Diffusion Didier Érudition, p. 173-233 (version remaniée d'un texte paru en 1988).

Clas, André, et Benoît Ouoba (dir.), 1990, *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Actes des Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Lexicologie, terminologie, traduction » (Fès, 20-22 février 1989), Paris, AUPELF et John Libbey Eurotext, XII + 206 p.

Dubuc, Robert, 1985, compte rendu du *Dictionnaire du français québécois. Volume de présentation* (Poirier et alii, 1985), dans *C'est-à-dire*, bulletin du Comité de linguistique de Radio-Canada, vol. XVI, n° 1.

Francard, Michel, 1995, « Lorsque le français doit compter avec les parlers régionaux. La description des variantes topolectales de la Wallonie », dans Francard et Latin (dir.), p. 57-66.

Francard, Michel, 1997, « Le français en Wallonie », dans Blampain et alii (dir.), p. 229-237.

Francard, Michel, 2000, « Quand le français tire sa référence... », dans Francard, Geron et Wilmet (dir.), t. 1, p. 7-9.

Francard, Michel, et Danièle Latin (dir.), 1995, *Le régionalisme lexical*, Actes des deuxièmes Journées scientifiques du réseau « Étude du français en francophonie » (Louvain-la-Neuve, janvier 1994), Louvain-la-Neuve, Duculot, 244 p.

- Francard, Michel (dir.), avec la coll. de Geneviève Geron et Régine Wilmet, 2000 et 2001, *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve (3-5 novembre 1999), 2 tomes, dans *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, Louvain-la-Neuve, vol. 26/1-4, 422 p. ; vol. 27/1-2, 252 p.
- Frey, Claude, et Danièle Latin (dir.), 1997, *Le corpus lexicographique. Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des troisièmes Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie », Louvain-la-Neuve, Duculot, 424 p.
- Girard, Marcel, et Christian Morieux, 1979, « La langue française en Algérie », dans Albert Valdman (dir.), *Le français hors de France*, Paris, Éditions Honoré Champion, p. 311-330.
- Hatungimana, Jacques, 2001, « Français d'Afrique: de la norme pédagogique à la norme "francophone" », dans Francard, Geron et Wilmet (dir.), t. 2, p. 43-55.
- Hilty, Harold, 1997, « La naissance du français », dans Blampain *et alii* (dir.), p. 59-76.
- Keita, Alou, 2000, « Emprunts du français aux langues nationales: acceptabilité, intégration et traitement lexicographique. Cas du Burkina Faso », dans Latin, Poirier, Bacon et Bédard (dir.), p. 209-220.
- Knecht, Pierre, 1996, « La Suisse romande: aspects d'un paysage francophone conservateur », dans Didier de Robillard, Michel Beniamino et Claudine Bavoux (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, t. 2, Paris, Honoré Champion éditeur, p. 759-770.
- Lafage, Suzanne, 1995, « De la particularité lexicale à la variante géographique ? Une notion évolutive en contexte exolingue », dans Francard et Latin (dir.), p. 89-99.
- Latin, Danièle, Ambroise Queffélec et Jean Tabi-Manga (dir.), 1993, *Inventaire des usages de la francophonie: nomenclatures et méthodologies*, Actes des premières Journées scientifiques du réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie » de l'UREF (Nice, 18-21 septembre 1991), Paris, AUPELF et John Libbey Eurotext, XV + 464 p.
- Latin, Danièle, et Claude Poirier (dir.), avec la coll. de Nathalie Bacon et Jean Bédard, 2000, *Contacts de langues et identités culturelles*, Actes des quatrièmes Journées scientifiques du réseau « Étude du français en francophonie » (Québec, 47 mai 1998), [Québec], Agence universitaire de la Francophonie et Les Presses de l'Université Laval, XIV + 401 p.
- Manessy, G., 1993, « Normes endogènes et français de référence », dans Latin, Queffélec et Tabi-Manga (dir.), p. 15-23.
- N'Diaye Corréard, Geneviève, 1995, « Le français du Sénégal et le classement des particularités lexicales », dans Francard et Latin (dir.), p. 79-88.
- Poirier, Claude, 1993, « Description du lexique et incidence normative », dans Latin, Queffélec et Tabi-Manga (dir.), p. 47-63.
- Poirier, Claude, 1995, « Étude du français en francophonie », dans *Livre blanc des langues. Propositions pour une politique des langues en francophonie*, Paris, AUPELF•UREF, p. 65-87.
- Poirier, Claude, 2000, « Le français de référence et la lexicographie différentielle au Québec », dans Francard, Geron et Wilmet (dir.), t. 1, p. 139-155.
- Quemada, Bernard, 1990, « Trésor informatisé des vocabulaires francophones », dans Clas et Ouoba (dir.), p. 141-145.
- Rey, Alain, 1993, « Décrire les variétés du français: prolégomènes », dans Latin, Queffélec et Tabi-Manga (dir.), p. 5-12.



Schmidt, Jean, 1993, «Diachronie et typologie des écarts (dans le lexique du français en Afrique noire) », dans Latin, Queffélec et Tabi-Manga (dir.), p. 87-96.

Tabi-Manga, Jean, 2000<sup>a</sup>, «Prolégomènes à une théorie de l'emprunt en français langue seconde », dans Latin, Poirier, Bacon et Bédard (dir.), p. 159-176.

Tabi-Manga, Jean, 2000<sup>b</sup>, *Les politiques linguistiques du Cameroun. Essai d'aménagement linguistique*, Paris, Éditions Karthala, 237 p.

Valdman, Albert, 1983, «Normes locales et francophonie », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec-Paris, Gouvernement du Québec et Le Robert, p. 667-706.

Valdman, Albert, 1993, « La démarcation lexicale français/langue locale en situation créolophone », dans Latin, Queffélec et Tabi-Manga (dir.), p. 65-77.



## Diversité linguistique et culturelle (SDL)

Pierre Dumont,  
Professeur,  
Coordonnateur du réseau AUF,  
Sociolinguistique et dynamique des langues,

Lors de sa création, en 1993, le réseau *Sociolinguistique et dynamique des langues* (désormais SDL) a été chargé de procéder à une approche descriptive et typologique des situations sociolinguistiques dans lesquelles le français est impliqué. Parmi les tâches accomplies, figurent en bonne place à l'actif du réseau la conception et l'élaboration d'instruments d'analyse de telles situations, induisant un usage mésolectal du français et, par conséquent, une redéfinition de l'adjectif « courante » s'appliquant à cette langue, englobant des distinctions (pour ne pas dire des variétés ou des variations) comme celles de français populaire, vulgaire, quotidien, véhiculaire, vernaculaire, argotique, etc. De cette nouvelle approche du français non exclusivement académique, universitaire ou scolaire est née, peu à peu, la nécessité de rendre compte de la dynamique des langues, langues africaines mais aussi langues françaiseS et des situations. C'est ainsi qu'à la description des pratiques a succédé l'analyse des comportements, des attitudes, des sentiments et des représentations des locuteurs du français en Afrique. Le réseau SDL a donc situé son action à trois niveaux :

- Situations sociolinguistiques
- Actions sur les langues et les situations
- Dynamique des langues et des situations.

La convergence des recherches menées dans ces trois directions dans le cadre des actions de recherche partagée (désormais ARP) du réseau SDL a conduit à une nouvelle conception de l'ensemble francophone, beaucoup plus dynamique que celle qui dominait avant 1993 et a même donné naissance à une autre sociolinguistique appliquée au domaine africain<sup>20</sup>.

Ce qui frappe aujourd'hui l'observateur que je suis, après huit années passées à la tête du réseau SDL, c'est la cohérence de son action, aussi bien à travers les ARP qu'il a suscitées qu'à l'énoncé des thèmes des *Journées Scientifiques* organisées à Dakar en 1995 et à Rabat en 1998.

Les ARP ont permis, entre autres (mais je n'ai pas l'intention ni le loisir d'être ici exhaustif, faute de temps) au plan descriptif de faire le point sur la situation du français au Maroc : usages, motivations, attitudes et représentations. Cette recherche conduite à l'université Mohamed V par Ahmed Boukous est en tout point exemplaire et pourra servir de modèle méthodologique à tous ceux qui, dans d'autres régions du monde, voudront se lancer dans la description des situations sociolinguistiques.

Concernant l'action sur les langues une ARP a permis de proposer des outils d'évaluation des compétences linguistiques en français dans l'espace francophone du Sud.

Concernant la dynamique des langues et des situations une autre ARP a permis de faire le point sur les mécanismes ambigus de l'insécurité linguistique (désormais IL) en contextes plurilingues dans les pays du Sud, ce dont j'aurai à reparler dans quelques instants.

---

<sup>20</sup> On en trouve une illustration dans l'ouvrage signé par P. DUMONT et B. MAURER, *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, publié chez EDICEF en 1995.

Quant aux thèmes des *Journées Scientifiques*, les politiques linguistiques et la coexistence des langues dans l'espace francophone, ils ont permis de définir la nature des rapports entretenus par le français avec les autres langues et, surtout, d'analyser la manière dont ces rapports ont été régulés (ou ont tenté d'être régulés) par les décideurs.

C'est à partir de là que, souvent, les choses sont devenues intéressantes, surtout lorsqu'il s'est agi de remettre en question bon nombre d'idées reçues dont certaines remontent au *Serment de Strasbourg*, ou plutôt à l'idée (à la représentation) que l'on se fait aujourd'hui de ce texte.

En termes de coexistence, la citation de Jean-Marc Léger, fondateur de l'AUELF, rappelée par un intervenant aux *Journées Scientifiques* de Dakar (1995) pose dans toute son acuité le problème auquel nous sommes confrontés :

*J'éprouve désormais un malaise croissant à parler de francophonie, en même temps qu'un sentiment d'accablement. Il m'arrive de penser que si la francophonie n'existait pas, il ne faudrait surtout pas l'inventer.*

Contrairement à mon dessein premier, j'ai décidé de ne pas m'interroger aujourd'hui (mais je l'ai fait dans un ouvrage récent publié en dehors du réseau SDL et consacré à *La Politique linguistique et culturelle de la France en Turquie*<sup>21</sup>) sur la cohérence de la politique linguistique et culturelle française. On a parfois le sentiment que les Français (qui, au fond, défendent d'abord, comme tout le monde, leurs intérêts économiques, politiques et stratégiques en utilisant l'alibi de la langue et de la culture), on a donc le sentiment que les Français, linguistes, grammairiens, enseignants, conseillers culturels, écrivains, conférenciers ou décideurs, n'ont réussi qu'à attiser le conflit toujours latent entre les deux maux que sont l'aliénation à la culture occidentale et ce que l'un de nos collègues a appelé à Rabat en 1998 la « folle dérive identitaire. » On dit chez moi que l'enfer est toujours pavé de bonnes intentions. C'est exactement ce qui s'est passé en matière de francophonie. En voulant sauver une langue pure et dure, les défenseurs à tous crins de la francophonie, plus naïfs que MACHIAVEL, à la manière de Vaugelas, de Rivarol et, plus proche de nous, de Jacques TOUBON, ont oublié que la réalité avait la dent dure. La langue française n'est plus une et unique. Mais il y a plus grave pour tous ces gens-là : c'est qu'elle ne l'a *jamaï*s été. La *diversité* s'inscrit dans les faits, aujourd'hui comme hier et comme demain. Toutes les études menées dans le cadre du réseau SDL le démontrent. Pourquoi ?

1. Parce que le français est marqué de l'empreinte des autres langues avec lesquelles il est en contact.
2. Parce que les besoins langagiers des locuteurs diffèrent selon leur environnement.
3. Et enfin, et heureusement, parce que le français est traversé par une dynamique innovatrice, ressort fondamental de la différenciation. C'est « motamoter » pour « apprendre par cœur », « pendulaire » ou « navetteur » signalés au Québec et en Suisse par M.-L. Moreau, etc.

Se pose donc la question de la diversité des normes et des usages au sein de l'intangible langue française. Mais avant d'en venir à un bref exposé des difficultés soulevées par l'émergence de normes endogènes, sujet qui a fait l'objet de très nombreux travaux au sein du réseau SDL, je souhaiterais mettre l'accent sur les principaux écueils à éviter et je m'appuierai, là encore, sur les travaux des uns et des autres.

---

<sup>21</sup> Paris, L'Harmattan, 1999.

### **Les écueils à éviter**

Tous les observateurs sont désormais unanimes à dénoncer les risques que représente un enfermement dans un conflit de type politique identitaire (favorable aux langues nationales) vs politique assimilationniste (qui se traduirait par une inféodation au français). La question des rapports (toujours de type diglossique, il ne faut jamais l'oublier) entre français et langues nationales dans les pays du Sud ne doit être ni occultée (ce que l'on a eu trop tendance à faire dans certaines instances ici représentées au cours des dix dernières années), ni abordée de manière conflictuelle, voire radicale. À chaque fois qu'un État a éliminé le français, par exemple de son cursus scolaire et universitaire, comme ce fut le cas de Madagascar en 1972, la réalité s'est chargée de ramener les décideurs à la raison. Ceci ne m'empêche pas de penser qu'à plus ou moins long terme (mais je suis sûr qu'il ne faudra pas attendre très longtemps) la question de l'enseignement du malgache se reposera à Madagascar. Quoi qu'il en soit, et malgré les échecs (provisoires) de Madagascar ou de la Guinée Conakry (parce qu'on cite toujours ces deux exemples-là alors qu'il y en a beaucoup d'autres, comme l'aventure de l'enseignement du wolof dans les classes sénégalaises par le biais de la télévision scolaire) partout où la question des langues nationales a été occultée, les systèmes éducatifs ne se sont pas mieux portés.

Je n'ai ni le temps, ni la prétention de proposer aujourd'hui des solutions miracles (les *États généraux* de novembre 2002 sont faits pour cela), mais - et là je me fonde sur une ARP du réseau SDL à laquelle j'ai personnellement participé - la notion de français langue seconde (désormais FLS), partout à l'honneur, doit être reprise dans le cadre d'une relation dialectique aux langues en présence et aux nécessités du développement. Qui dit FLS, dit nécessairement langue première. C'est désormais une évidence qu'il ne faudra JAMAIS perdre de vue.

Le deuxième écueil à éviter est la domination du modèle français de la Langue État-Nation à norme unique. Pourquoi ? Parce qu'une telle conception - contrairement à ce que l'on pourrait croire - induit une représentation élitiste (hors de la Norme franco-française point de salut) qui place le français en position difficile. La mise en place d'une norme plurielle est en elle-même une stratégie de développement qui tient compte des besoins de tous les locuteurs du français. Nombreux ont été les membres du réseau SDL, à Dakar comme à Rabat, pour proposer de nouveaux modes d'appropriation du français. À ce propos, en ma qualité de coordonnateur du réseau SDL, je regrette que des problèmes financiers aient empêché la création de l'action de recherche concertée (désormais ARC) intitulée « État du français en francophonie » qui avait défini dès 1997, entre autres objectifs, celui de - je cite - « dégager les grandes tendances évolutives du français face aux langues avec lesquelles il se trouve en contact et de mettre à jour les mécanismes d'appropriation de cette langue pour tous ceux qui, à un titre ou à un autre, l'utilisent, la partagent et, par conséquent, la diffusent. »

Le troisième écueil signalé à maintes reprises par les membres actifs du réseau SDL est constitué par les contradictions, et par conséquent les difficultés, nées de l'opposition « *in vitro* » (le domaine de ce que Robert Chaudenson appellera le *status*) vs « *in vivo* », autrement dit, toujours selon Chaudenson, le corpus, la réalité qui est toujours gênante dans sa crudité aussi bien pour ce qui concerne le développement des langues nationales qui structurent le tissu social africain (et personne ne peut aller contre cette constatation) que pour l'émergence, encore une fois « *in vivo* » des variétés locales du français. C'est dans la conférence qu'il prononça à Dakar en 1995 que Chaudenson dénonça avec sa fougue habituelle l'inanité des débats théoriques et l'absence de politique linguistique au Sud ou pour le Sud, quelle que soit la définition donnée au terme de politique (à distinguer d'aménagement et de

planification). Nous nous trouvons face à une impérieuse nécessité. Face à la baisse de niveau en français partout constatée, il faut prendre des mesures concrètes, pratiques et urgentes. La politique de l'autruche n'est plus possible. On a vu ce qu'elle donnait pour les langues nationales (encore presque partout absentes des réseaux institutionnels), on voit ce qu'elle donne pour le français dont on ne sait plus ce qu'il est, ni ce qu'il va devenir.

Ces écueils dénoncés, les chercheurs du réseau SDL ont excellemment démontré que nous nous trouvons face à des réalités qui changent.

### ***Des réalités qui changent***

De nombreux observateurs ont constaté que la complémentarité fonctionnelle (qu'on opposera à la complémentarité officielle qui souvent n'existe pas lorsque les langues nationales ne font l'objet d'aucune reconnaissance institutionnelle) entre le français et les véhiculaires locaux est remise en cause, de manière très dynamique, par l'émergence des nouvelles représentations qu'ont les locuteurs africains du français. En effet, leur comportement linguistique donne à penser qu'une norme de référence non hexagonale, issue de l'existence de parlers populaires voire argotiques, de l'apparition de spécificités nationales, de la prise en compte de la variété interne (sociale et stylistique) et de la nécessité d'adapter son discours aux situations de communication est en train de naître.

À Dakar en 1995, Claude Caïtucoli montre bien qu'au Burkina Faso (mais il n'y a pas que là) les locuteurs burkinabé ont une conscience très aiguë de certaines normes locales qui tendent à s'imposer. C'est ainsi, par exemple, que sont pénalisés ceux qui pratiquent le « chogobit » et les « gros mots ». « Chogobiter » c'est parler comme un Blanc (par exemple en utilisant le /R/uvulaire à la place du /r/ roulé ou en adoptant un schéma intonatif plat à la française) et employer de « gros mots » c'est céder à la tentation du jargon pour imposer sa supériorité sociale à son interlocuteur. Il s'agit bien d'un problème d'identité lié à l'existence de normes locales non françaises.

Par ailleurs, mais toujours dans le même ordre d'idée, de nombreux autres chercheurs soulignent le véritable mépris dans lequel certains locuteurs africains tiennent eux-mêmes leur langue maternelle à cause des nombreux emprunts concédés au français.

Si les réalités changent, le changement ne date pas d'aujourd'hui, ni d'hier mais déjà d'avant-hier. C'est ce que nous rappelle Moussa DAFF lorsqu'il reprend pour nous les principales conclusions des *États généraux de l'Éducation et de la Formation* (désormais EGEF) qui ont eu lieu à Dakar en 1981, préfigurant déjà ceux d'Abidjan prévus pour novembre 2002. Parmi les conclusions auxquelles parvinrent ces EGEF figurent en bonne place :

- La nécessité d'abandonner le modèle éducatif français inadapté
- La nécessité de respecter les réalités africaines
- La nécessité d'abandonner l'élitisme
- La nécessité de recourir aux langues nationales dans tout le cursus scolaire
- La nécessité de recourir à une redistribution fonctionnelle des langues, le français étant relégué au rang d'une simple langue étrangère (désormais LE).

Vouloir faire du français une simple LE, comme une autre, en Afrique tient de la polémique et entretient un conflit complètement stérile. Le passé l'a assez prouvé. En revanche, les conclusions des EGEF de Dakar ont permis un réexamen des fonctions attribuées au français, en particulier d'après les discours épilinguistiques tenus par les locuteurs sénégalais du

français. Le français en Afrique n'est pas une LE mais une LS : langue de l'école, de l'intégration africaine, de la communication internationale, de la science, de la communication entre intellectuels, les langues nationales étant presque toujours, dans l'état actuel des choses, réservées à un usage beaucoup plus familial.

Cette nouvelle définition des usages du FLS explique (sinon justifie) le sentiment d'IL : prise de conscience par les locuteurs qu'ils ne parlent pas un bon français, utilisation du discours mixte et, surtout, refus des discours pédagogiques reconnaissant les variantes du français mésolectal.

Pour l'instant, il ne s'agit que de la reconnaissance implicite, mais très répandue, d'une norme endogène qui doit être au cœur du FLS et qui me conduit au troisième et dernier volet de mon exposé.

### ***Les normes endogènes***

Dans la présentation qu'elle fit à Dakar des résultats de son ARP consacrée à l'IL, Claudine Bavoux, à la suite de Didier de Robillard, évoque les difficultés rencontrées par les Malgaches dans leur recherche de normes endogènes. Pour Bavoux, les Malgaches (mais on pourrait dire exactement la même chose de l'ensemble des locuteurs du français sur le continent africain) connaissent un sentiment d'IL dû à « l'attitude normative des Français. » On peut, au passage, se poser la question de savoir de quels Français il s'agit : puristes à tous crins, responsables locaux des services culturels, inspecteurs généraux en mission, coopérants, vieux Malgaches nostalgiques de *Mamadou et Bineta*, etc.

Mais ce qui est intéressant, c'est que les chercheurs de l'ARP de Claudine Bavoux ont établi que l'IL n'était pas une fatalité irréversible, qu'elle pouvait se combattre et même se métamorphoser en énergie dynamique favorisant l'innovation.

C'est exactement dans le même sens que va M.-L. Moreau dans la brillante conférence qu'elle donne à Rabat en 1998 sur *La Pluralité des normes dans la francophonie*. Pour elle, le discours normatif franco-français, loin d'assurer l'homogénéité de la langue française n'a fait qu'ancrer l'image d'une norme unique à la source du développement de l'IL. Mais ce sentiment - et en cela Moreau confirme bien les données fournies par Robillard et son équipe - n'a pas empêché les standards locaux de fonctionner « *in vivo* », c'est-à-dire bien qu'ils ne soient pas encore légitimés dans le discours normatif institutionnel.

Mais qui dit norme endogène ne signifie pas anarchie. En effet, au sein de chaque communauté francophone l'usage promu au rang de standard sera toujours celui qui se situe au sommet de la hiérarchie socioculturelle. Ce n'est ni le français Moussa, ni le français Nouchi, ni le joual au Québec qui vont être érigés en norme standard. Dans ces conditions se pose de manière nouvelle la question de l'intercompréhension entre francophones. Celle-ci n'est absolument pas menacée encore que l'on ne sache pas grand chose aujourd'hui de l'état du fonctionnement de la communication entre locuteurs pratiquant différentes variétés d'une même langue. La question de la norme endogène n'est pas nouvelle. La diversité a toujours existé.

Je ne résiste pas au plaisir, mais aussi à la nécessité, de vous citer la conclusion de M.-L. Moreau :

*Quels sont les enjeux liés à la redéfinition de la norme ou des normes ? Pour tous les pays il n'y a pas seulement le confort psychologique qu'y gagneraient les usagers dont l'insécurité serait réduite, dès lors qu'on situerait explicitement leur norme dans leur*

*communauté. Il n'y a pas seulement le respect et la valorisation de leur identité. Il y a surtout qu'en légitimant explicitement les variétés de français qui ont, d'ores et déjà dans le fonctionnement social, acquis le statut de standards dans les différentes communautés francophones, on contribuerait à faire en sorte que le français soit désormais perçu comme faisant vraiment partie du patrimoine des francophones, de tous les francophones.*

### **Conclusion**

Je n'aurai pas l'outrecuidance d'affirmer que concernant la pluralité des normes les chercheurs du réseau SDL ont déjà fait le tour de la question. Ils ont néanmoins bien déblayé le terrain et préparé l'avenir. Le français d'Afrique existe, je l'ai rencontré, et les réalités endogènes se sont imposées depuis longtemps sans que les censeurs s'en soient aperçu. Bien plus, elles ont déjà porté leurs fruits puisque même l'IL doit désormais être considérée comme l'un des plus puissants moteurs de la création littéraire africaine.

La reconnaissance, la prise en compte et même la valorisation des normes endogènes s'inscrivent désormais dans la définition d'une réelle interculturalité fondée sur :

- Le respect et la maîtrise des langues nationales
- L'appropriation linguistique du français par ses usagers
- L'émergence d'une conscience francophone solidaire.

Mais il faut encore aller plus loin (et c'est un vœu que je formule au moment de passer le relais à un nouveau coordonnateur). L'émergence et la reconnaissance officielle de nouvelles normes sont de nature à remettre en question certaines données traditionnelles de l'enseignement du français hors de France, en Afrique particulièrement. Les recherches déjà menées à bien dans le domaine de la description du français en Afrique demandent à être approfondies en particulier pour tout ce qui touche aux déplacements de sens témoignant d'une réelle appropriation de la langue française par ses locuteurs africains. On peut ici s'inscrire dans une triple perspective théorique.

1. Étude de la production de sens en néologie : innovation référentielle et implication en discours.
2. Mise en place et fonctionnement de nouveaux champs sémantiques.
3. Mise à jour du fonctionnement du texte africain écrit ou oral : émergence d'une rhétorique africaine.

Cette triple perspective théorique doit nécessairement s'inscrire de façon urgente dans une perspective désormais didactique et déboucher sur l'élaboration de matériaux pédagogiques destinés à améliorer l'apprentissage du sens.

Enfin, d'autres enquêtes devront être consacrées à l'analyse de la réalité linguistique africaine, à savoir le développement des langues (langues nationales et français) dans le tissu social, en dehors de l'institution scolaire qui est loin de toucher l'ensemble des populations concernées.

La reconnaissance du droit à la langue doit s'inscrire naturellement dans la politique des États, mais doit aussi être intégrée aux processus mis en place pour le développement économique du tiers monde. La dynamique des langues doit continuer de faire l'objet d'observations régulières, méthodiques, scientifiques et l'on doit saluer et poursuivre les



actions entreprises dans ce domaine grâce aux observatoires mis en place et avec lesquels le réseau SDL doit travailler en étroite collaboration.

## Le réseau d'observation du français (ODF) et la question de la norme

Normand Labrie et Arnaud Sales  
Université de Toronto et Université de Montréal  
nlabrie@oise.utoronto.ca  
arnaud.sales@sympatico.ca

La question de la norme n'a pas fait l'objet des travaux menés par le réseau d'observation du français jusqu'à maintenant, ce qui s'explique par les objectifs poursuivis à l'origine du programme d'observation de l'Agence universitaire de la Francophonie et par l'approche conceptuelle et méthodologique élaborée au cours de ses premières années d'opération. Les travaux, qui se sont concentrés en priorité sur l'élaboration d'une grille d'observation des dynamiques linguistiques et sur son remplissage à titre expérimental dans diverses régions de la Francophonie, ont porté exclusivement sur le statut du français, sur la francophonie dans l'enseignement et sur la francophonie au quotidien. En parallèle, des démarches ont été entreprises, d'une part afin de mener ces travaux d'observation en partenariat avec d'autres agences multilatérales ou nationales pareillement engagées dans des opérations de description ou d'analyse de l'état du français dans divers points de la Francophonie, et d'autre part, afin de soumettre les instruments développés par le réseau d'observation du français de l'AUF à un examen critique afin d'améliorer ces instruments.

Cet examen critique a fait ressortir des lacunes, en l'occurrence lorsqu'il s'agit de décrire et d'analyser les variétés de français en usage dans les diverses régions de la Francophonie, et lorsqu'il s'agit de saisir la dynamique du rapport entre des variétés de langue imbriquées dans des situations de plurilinguisme. C'est dans une telle approche que l'étude des normes sera pertinente pour le réseau d'observation du français. Il s'agira de comprendre l'équilibre des normes en concurrence et les dynamiques d'hégémonie, ou au contraire de marginalisation, de ces normes en rapport avec les pratiques sociales et langagières des groupes sociaux eux-mêmes en compétition les uns avec les autres. Le réseau d'observation du français se trouve précisément à l'étape où il doit faire sien ces critiques, et opérer des changements importants dans son approche conceptuelle et méthodologique, en particulier en ce qui concerne l'adaptation de ses instruments pour mieux décrire et analyser les variétés de français dans leurs rapports avec toute autre variété linguistique. Ceci pourrait être facilité par un maillage entre les activités du réseau d'observation du français et celles du réseau sociolinguistique et dynamique des langues.

Pour bien comprendre la position que nous suggérons ici, revenons brièvement sur l'historique du réseau d'observation du français et sur l'approche adoptée pour le programme d'observation. Ensuite, nous dresserons un état sommaire des travaux réalisés jusqu'à maintenant, et nous passerons en revue les critiques formulées, afin de dégager en conclusion les perspectives d'avenir du réseau d'observation du français. Ceci nous permettra de mieux saisir quelle devrait être la position du réseau d'observation du français en ce qui a trait à la description et à l'analyse des dynamiques linguistiques et du rôle des normes en concurrence dans la Francophonie, compte tenu des limites et des ressources de ce réseau.

### ***Historique du réseau d'observation***

L'Agence universitaire de la Francophonie a mis sur pied un réseau d'observation du français, dont l'objectif est de générer et de diffuser des connaissances sur les dynamiques de la langue française dans ses rapports avec d'autres langues qui, tout en s'appuyant sur des

bases scientifiques, devraient servir à un public aussi vaste que possible grâce à son accès par Internet.

La création d'une mission d'observation du français à l'Agence universitaire de la Francophonie remonte une recommandation présentée par la CONFEMER à l'occasion du sommet de Hanoi en 1997 (Agence universitaire de la Francophonie 1998, 2000). L'AUF a alors compté sur ses Comités régionaux existants (Europe centrale et orientale, Monde arabe, Amérique du Sud et Amérique du Nord) pour entreprendre le travail d'élaboration d'une grille d'observation, de cueillette et de présentation des données. La coordination de cette entreprise a été confiée à la professeure Katia Haddad de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, qui venait justement de compléter une étude approfondie de l'état de la langue française au Liban et qui avait élaboré, en collaboration avec Sélim Abou, une grille d'observation à cette fin, inspirée d'une grille d'analyse proposée par Robert Chaudenson en 1989 (reprise dans Chaudenson 2000). Ce n'est donc pas un hasard si la grille proposée originalement était en quelque sorte moulée sur la situation libanaise, et si la première tâche des coordinateurs régionaux a consisté à modifier la grille de façon à ce qu'elle soit d'application plus universelle, en tenant compte d'États fonctionnant selon des systèmes politiques très variés, et en tenant compte d'États où le français est soit une langue parlée majoritairement, soit une langue parlée par des minorités, ou encore une langue acquise comme langue étrangère.

Il s'est agi par la suite de remplir cette grille dans diverses régions du monde, puis de se servir de ces données pour en tirer des analyses comparatives, puis des synthèses régionales. Cette étape a permis de mieux saisir les possibilités et les limites de ladite grille d'observation et de procéder à un examen critique des instruments utilisés pour le programme d'observation de l'AUF. On a vite constaté que de tels instruments devaient servir à faire apparaître les spécificités propres à chaque région et non pas à évaluer l'état de la langue d'une région par rapport à une autre, une telle approche ne pouvant rendre justice à aucune situation. L'approche consistant à quantifier des phénomènes sociolinguistiques à l'aide d'échelles numériques dans le but de comparer les États francophones les uns avec les autres s'est avérée inacceptable aussi bien sur le plan idéologique et politique que scientifique. Par ailleurs, ces instruments devraient permettre de décrire et d'analyser les variétés de français en usage dans les diverses régions de la Francophonie. Enfin, il fallait aussi que cette grille soit à même de saisir les dynamiques linguistiques dans des contextes pluralistes.

Des ajustements ont alors été apportés à la conceptualisation du programme d'observation du français en commençant par une restructuration : dissolution des Comités régionaux dans la foulée de la restructuration de l'AUF, puis création d'un Réseau « Observation du français » sur le modèle des Réseaux de recherche, et d'un comité scientifique du Réseau « Observation du français » formé de huit représentants, experts en sociolinguistique, en sociologie et en science politique.

En parallèle, des démarches ont été entreprises afin de mener ces travaux d'observation en partenariat avec d'autres agences multilatérales ou nationales pareillement engagées dans des opérations de description ou d'analyse de l'état du français dans divers points de la Francophonie. En effet, plusieurs organismes nationaux se chargent de dresser un état du français. L'originalité du réseau d'observation mis sur pied par l'AUF consiste à être établis au niveau des institutions multilatérales de la Francophonie et de s'inscrire dans les activités de l'Agence universitaire de la Francophonie, dont les assises se trouvent dans le monde universitaire, ce qui lui permet de pouvoir compter sur l'expertise scientifique.

### ***Le programme d'observation***

Les travaux du réseau « Observation du français » sont menés avec des moyens relativement modestes, ce qui ne permet pas d'entreprendre de nouvelles études empiriques à grande échelle. Il faut nécessairement se limiter au traitement de données existantes. Sur le plan méthodologique, on procède d'abord à un répertoriage de données, à leur élagage et à leur présentation synthétique. Les données consistent pour la plupart en des données existantes, soit des résultats d'études scientifiques, soit des données déjà colligées par des organismes ou des institutions, comme les recensements ou les statistiques recueillies par les ministères. Sur le plan conceptuel, le programme d'observation se situe à quatre niveaux : descriptif, analytique, interprétatif et synthétique (Labrie 2001).

Premièrement, il s'agit de décrire l'état et l'évolution des variétés de la langue française dans leurs rapports avec d'autres langues selon des paramètres communs à l'ensemble des États membres de la Francophonie, incluant le statut du français, la francophonie dans l'enseignement, et la francophonie au quotidien, incluant la production et la consommation culturelle, ainsi que la vitalité économique.

Deuxièmement, pour chacun de ces paramètres, il s'agit d'analyser les données présentées. Les données dont nous disposons sont nécessairement disparates, puisqu'elles proviennent de plusieurs sources et de divers travaux, fondés sur des approches théoriques et méthodologiques très variées. Toute donnée est donc analysée en lien avec son contexte théorique et méthodologique d'origine. La comparabilité n'est possible que dans le sens de la distinction des spécificités de chaque situation.

Troisièmement, il s'agit d'interpréter les données : Pourquoi disposons-nous de ces données en particulier et non pas d'autres données ? Quelle est la signification de ces données dans leur contexte spécifique ? Quelles sont les enseignements que l'on peut en tirer ? Cette interprétation n'est possible qu'à partir d'une prise de position idéologique, politique et théorique, qu'il convient de mettre au clair. Les collaborateurs scientifiques sont conscients du caractère arbitraire et relatif de toute connaissance. Aucune connaissance, aucune donnée, n'est entièrement neutre. L'objectivité scientifique consiste à situer ces données dans un cadre interprétatif explicite.

Quatrièmement, il s'agit de synthétiser les données de façon à les rendre compréhensibles. Grâce à la diffusion des résultats sur Internet, on a la possibilité de concevoir le produit de l'observation non pas de façon fermée, mais bien ouverte, nous guidant vers d'autres sources d'information, en l'occurrence les sources originales de l'information.

Voilà en somme les grandes orientations que l'on tente de donner aux travaux du réseau d'observation. Ceux-ci se concentrent sur une série finie de paramètres identiques pour l'ensemble des régions de la Francophonie, et c'est là où s'arrête l'entreprise comparative. L'examen de ces paramètres est axée sur la spécificité de chaque État. Comme il n'existe pas de données réellement objectives, le travail d'observation doit établir un pont entre contenu descriptif et contenu explicatif, où chaque donnée est décrite, puis expliquée dans son contexte théorique et méthodologique d'origine. En l'absence d'objectivité ou de neutralité absolue, le rôle des collaborateurs scientifiques est caractérisé par une approche critique par rapport aux connaissances générées et diffusées par le réseau « Observation du français » au sujet des dynamiques de la langue française dans ses rapports avec d'autres langues. Il s'agit en fin d'analyse de générer des connaissances sur les dynamiques de la langue française dans ses rapports avec d'autres langues qui, tout en s'appuyant sur des bases scientifiques, puissent servir à un public aussi vaste que possible.

### ***État de l'avancement et perspectives***

Les travaux de remplissage de la grille d'observation ont été entrepris dans les régions suivantes de l'Amérique du Nord : Louisiane, Nouveau-Brunswick, Ontario et Québec, d'Amérique centrale et du Sud : Argentine, Cuba et Haïti ; d'Europe centrale et orientale : Bulgarie et Moldova ; ainsi que du Monde arabe : Liban et Tunisie.

En outre, lors du X<sup>e</sup> congrès mondial des professeurs de français, tenu à Paris du 17 au 21 juillet 2000, plusieurs communications ont été présentées par des membres du réseau dans le but de faire le point sur l'état du français dans diverses régions du monde. Parmi ces communications, quelque vingt-cinq textes ont été publiés dans le numéro 45 de la revue de la Fédération internationale des professeurs de français (2001) *Dialogues et cultures*. En plus d'un chapitre offrant une présentation générale du travail d'observation effectué par le réseau rédigé par Labrie et Roberge, on y trouve des chapitres relatifs à la situation du français en Amérique du Nord (Hester, Starets), en Amérique du Sud (Saniz Balderrama, Salazar Louvian, Almeida), en Asie (Han, Bok), en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (Marzouki, Bakkali-Yedri, Lotfi, Miled, Hoyek), en Afrique sub-saharienne (Diagne, Sesep N'sial, Agbeh, Boaventura et al.), en Europe centrale et orientale (Zamorschikova, Ozolina, Bentiou et Perisanu, Chachkova et Pavlovski) et en Europe occidentale (Papadopoulou-Papa, Arroyo et Avelino, Pierrard).

Le réseau d'observation du français se trouve maintenant à l'étape où il doit justement étendre son travail à d'autres régions de la Francophonie, comme l'Afrique, ainsi qu'opérer des changements dans son approche conceptuelle et méthodologique, en particulier en ce qui concerne l'adaptation de ses instruments pour mieux décrire et analyser les variétés de français dans leurs rapports avec toute autre variété linguistique. Ainsi, l'une des prochaines étapes devrait consister à étendre le programme d'observation à la description et à l'analyse des variétés de français en usage dans les diverses régions de la Francophonie, afin de saisir la dynamique du rapport entre des variétés de langue comprises dans des situations de plurilinguisme.

C'est dans une telle approche que l'étude des normes sera pertinente pour le réseau d'observation du français. Il s'agira de comprendre l'équilibre des normes en concurrence et les dynamiques d'hégémonie, ou au contraire de marginalisation, de ces normes en rapport avec les pratiques sociales et langagières des groupes sociaux eux-mêmes en compétition les uns avec les autres. Compte tenu du caractère multidisciplinaire du réseau « Observation du français », la collaboration d'universitaires de formation et d'idéologies différentes vis-à-vis la variation et les normes linguistiques pourrait cependant rendre difficile le développement d'une approche commune sur les questions de normes. Ce réseau compte en effet aussi bien des membres de départements de français ou des démographes, que des sociolinguistes ou des sociologues.

### ***Les normes dans les dynamiques linguistiques***

La concurrence des normes affecte aussi bien le français parlé au Maroc, que celui parlé au Québec, pour ne donner que deux exemples ; la concurrence des normes constitue un universel à travers les diverses régions de la Francophonie. Par conséquent, la comparaison entre diverses régions de la Francophonie serait utile, que ce soit pour l'avancement des connaissances en sociolinguistique ou pour de nouvelles stratégies en pédagogie. Les expériences de collaboration multilatérale, francophone, dans la réalisation des travaux en sociolinguistique au Maroc ou au Canada démontrent qu'il est possible de produire une analyse

plus pointue des dynamiques linguistiques que lorsqu'elles sont effectuées en vase clos sur le plan national ou régional. Une collaboration multilatérale, que ce soit via le réseau d'observation, le réseau sociolinguistique et dynamique des langues, ou tout autre réseau de l'AUF, nous semble nécessaire afin de dépasser une simple lecture locale des dynamiques linguistiques affectant la langue française. L'étude de la concurrence des normes permettra de mieux saisir les dynamiques sociolinguistiques découlant des rapports complexes de domination et de marginalisation à l'œuvre au sein de la Francophonie, comme dans toute autre région du monde.

### **Références**

Agence universitaire de la Francophonie (1998), *Assises de l'enseignement du français et en français*, Montréal, Agence universitaire de la Francophonie.

Agence universitaire de la Francophonie (2000), *Les Observatoires du français*, Montréal, Agence universitaire de la Francophonie.

Chaudenson, Robert (1989), « Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone », dans R. Chaudenson et De Robillard (dir.) *Langues, économie et développement*, Aix-en-Provence : Institut d'études créoles et francophones.

Chaudenson, Robert (2000) *Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir ?*, Aix-en-Provence, Institut de la Francophonie.

Fédération internationale des professeurs de français (dir.) (2001) *Modernité, diversité, solidarité. Actes du X<sup>e</sup> congrès mondial des professeurs de français*, Paris 17-21 juillet 2000, Tome 1, *Dialogues et cultures* 45.

Labrie, Normand (2001) Le réseau d'observation du français, *Le français à l'université* 6 :6, p. 5.



## Le Réseau Lexicologie Terminologie Traduction (LTT) et la norme

Philippe Thoiron,  
Directeur du Centre de Recherche en Terminologie et Traduction,  
Université de Lyon II

Je ne surprendrai personne en disant que le concept de norme est au centre des préoccupations et des actions du Réseau LTT. On en donnera pour preuve immédiate les thèmes de deux de nos six journées scientifiques. La plus ancienne, tenue à Fès en février 1989, et la plus récente, tenue à Beyrouth dix ans plus tard. La première manifestation était axée sur « *Les Visages du français et les variétés lexicales de l'espace francophone* ». Je me bornerai à citer les quelques phrases introductives à la présentation du volume des Actes :

*Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, à côté du français standard, on voit se développer dans chaque communauté francophone des particularismes linguistiques qui font apparaître d'autres visages du français.*

*Le colloque de Fès a tenté de définir, à travers ce volume, les traits différentiels qui composent in toto le visage « pluriel » du français.*

Puis-je ajouter les intitulés de quelques communications :

- Les langues face aux variations lexicales du français
- Variétés lexicales du français en Côte d'Ivoire
- Le contact wolof/français au Sénégal
- Le français au Burkina Faso
- Le français parlé au Burkina Faso
- Visages du français et ses variations lexicales au Niger.
- Variation lexicale du français au Cameroun.
- Le français en République centrafricaine.
- Les congolismes, apports du Congo à la Francophonie.
- Les bons usages des Belges francophones.
- Description et affirmation des variétés non hexagonales du français : le cas du français québécois.
- Trésor informatisé des vocabulaires francophones.

On voit d'emblée qu'à travers ce visage « pluriel » du français, c'est la question d'une seule et unique norme qui est abordée. Et l'on perçoit sans difficulté, à la seule lecture de ces titres, de quelle manière et surtout dans quel esprit la question sera traitée.

Si certains pouvaient avoir néanmoins quelques doutes, ceux-ci seront levés à la lecture du thème de nos Sixièmes Journées scientifiques tenues à Beyrouth en 1999 : « L'éloge de la différence: la voix de l'autre ». Inutile ici de donner les titres de communications. Faire l'éloge de la différence, entendre la voix de l'autre, c'est bien une fois encore refuser tout « unarisme », rejeter l'idée même d'une norme unique rigide, invariante et intraitable. On reconnaît des variations et on les intègre au français. La norme devient plus élastique, elle s'adapte et se montre accueillante aux innovations lexicales tout à fait justifiables



puisqu'elles témoignent d'une adaptation aux conditions sociales, économiques, politiques et climatologiques spécifiques aux nouvelles *realia*.

Cette introduction de la variété ne supprime pas la primauté de l'invariant. La norme est abstraite mais reste une force centrifuge. La norme peut être sociale et différer d'une communauté à l'autre, mais la persistance d'une norme plus générale est assurée. C'est elle que tout locuteur doit connaître et c'est à elle qu'il doit savoir s'adapter s'il souhaite prendre pied dans la communauté internationale. On constate ainsi l'existence d'un standard international et de standards locaux et intégrateurs sans que le risque de l'autonomie des français régionaux soit atteint.

À travers ce bref descriptif je voulais seulement replacer LTT dans une perspective historique de ses relations au concept de norme.

J'aimerais aussi, sans aborder les aspects théoriques dont je sais qu'ils seront abordés plus tard (en particulier dans d'autres textes issus du réseau LTT), passer quelques instants sur la nature des relations profondes entre LTT et ses différentes composantes d'une part et le concept de norme d'autre part. Fondamentalement, je pense que ces relations sont marquées du sceau de l'ambivalence. Sans entrer dans des considérations plus ou moins philosophiques ou morales où chacun ici a sans doute son idée, voire ses idées, je prétends que bien souvent, et pour beaucoup, la norme c'est ce que l'on veut bien imposer mais que l'on ne veut pas se laisser imposer. Or, selon les secteurs d'activités et de recherche de LTT, cette position est perçue différemment. Le terminologue classique, wüstérien probablement, réclame la norme et la normalisation au titre de l'efficacité de la communication technoscientifique. Le traducteur littéraire refusera d'envisager même la question au motif que l'acte traduisant est par essence créateur de sa propre norme. Quant au lexicographe, il se demandera s'il doit prescrire et être normatif ou s'il doit décrire et ne pas l'être. On voit ainsi, mais sans surprise, que les trois termes de l'intitulé de notre réseau ne sont pas en relation simple ou uniforme avec la norme. Ce qui est peut-être plus surprenant, même si au sein de LTT nous n'en sommes plus étonnés, c'est de constater les ambivalences au sein même de chacun des trois secteurs constituant notre réseau. Je l'ai déjà laissé apparaître à propos des lexicographes.

### ***Norme et lexicologie***

Sans entrer dans les détails techniques on a bien tous conscience de quelques faits relatifs à la position des fabricants de dictionnaires par rapport à la norme. Pour mémoire j'en rappellerai quelques uns :

- Les indicateurs d'usage tel que « familier » , « argotique » , « obscène » , etc.
- La non recension de lexème,
- La teneur de la définition.

Je passe sur les deux premiers dont on voit vite comment ils fonctionnent, sur la base de la brutalité décisionnelle. Pour le troisième il est intéressant de constater que, pour des termes « sensibles » concernant la santé et/ou la sexualité, la définition mêle fréquemment d'une part le point de vue moral et/ou le point de vue médical, qui sont ce qu'ils sont, même s'ils se trouvent soumis à des fluctuations, et d'autre part l'appréciation de fait d'une société, qui est autre. C'est bien d'une norme qu'il s'agit. Elle peut être polymorphe et plus ou moins souterraine.

Le lexicographe sait que son travail est inévitablement à la fois descriptif et normatif. Le fait est accepté, même si on peut discuter sur la part relative des deux qualités selon les ouvrages.

Quoi que l'on dise ou fasse, le concept de norme est sous-jacent. On peut proposer des outils lexicographiques faisant place à plusieurs normes, par le biais par exemple des indicateurs d'usage. Le *Trésor des vocabulaires français* montre bien qu'on ne reconnaît qu'une norme, le reste relevant de variations dues aux nécessités sociales locales qui sont normales et témoignent d'une intégration de la langue dans le contexte local.

De nombreux travaux lexicographiques, le plus souvent bilingues, ont été conduits dans le cadre du réseau LTT. Ils reflètent bien ces aspects complémentaires et la nécessité de faire fonctionner ensemble non seulement des systèmes dénominatifs mais des normes culturelles.

### ***Norme et terminologie***

En terminologie, le rapport à la norme est peut-être plus complexe encore. La norme se manifeste aussi bien au niveau de l'élaboration de la terminologie elle-même et de sa mise en oeuvre, qu'au niveau de la conception des outils terminographiques et de leur réalisation.

À la différence de ce qui se passe en lexicographie, une terminologie doit pouvoir être réputée exhaustive. La non-recension d'un terme du domaine traité est inacceptable. Il ne s'agit pas, comme en lexicographie, d'une décision normative, mais d'une faute technique. Alors que la norme (ou la normalisation) ne constitue pas vraiment une revendication des utilisateurs de la langue générale, les usagers des langues spécialisées insistent pour l'obtenir et les organismes chargés d'aménagement linguistique prennent des dispositions pour l'élaborer. Même si LTT ne peut, ni ne doit, se désintéresser de ces questions le réseau n'a pas vocation à participer à la normalisation. Son rôle a été centré sur des actions de recherche permettant de faire « l'état des lieux », le plus souvent dans un environnement multilingue, et de favoriser l'élaboration d'outils terminographiques.

C'est dans le cadre de ces activités que nous avons étudié la relation entre terminologie et norme. Une conception classique en terminologie est celle de la monoréférentialité : un terme = un concept et un seul ; un concept = un terme et un seul. Cette conception reste pour beaucoup un idéal. Elle est devenue pour beaucoup d'autres une fiction. En schématisant un peu, mais assez peu en définitive, je dirais que les usagers d'une terminologie (tels que les techniciens et les scientifiques par exemple) sont les tenants de la conception classique et que ceux qui étudient les pratiques de ces mêmes usagers tiennent aujourd'hui la monoréférentialité pour un dogme sans fondement et inutile.

Il va de soi que de telles constatations ont une incidence immédiate sur les relations entre terminologie et normalisation. Divers travaux et enquêtes ont montré que la normalisation terminologique est aux prises avec un paradoxe : l'utilisateur déclare n'avoir besoin que d'un terme, non de plusieurs, (il est donc bien un adepte de la monoréférentialité) mais il reste attaché à celui qu'il emploie ordinairement. Il apparaît ainsi qu'une normalisation pure et dure est à abandonner au profit d'une harmonisation terminologique. Seraient ainsi respectés les usages et les termes en usage, la synonymie trouverait droit de cité. Néanmoins, on ne considère pas tous les synonymes comme égaux. L'utilisateur souhaite une terminologie composée de termes de référence qu'il ne serait pas tenu d'employer. On voit donc apparaître des terminologies enrichies où des termes sont recommandés alors que leurs synonymes ne sont pas exclus.

Une telle pratique conduit à envisager la norme sous des formes différentes. On ne peut pas, même en terminologie, considérer la norme sans tenir compte des utilisateurs. Il existe, à côté des terminologies standards, des terminologies d'entreprise dont le but avoué est de se démarquer des terminologies standards. Une des tâches du réseau est l'intégration de cette dimension, qui peut conduire à une personnalisation des terminologies en fonction des utilisateurs. On retrouve ici des préoccupations qui rejoignent aussi bien les questions de vulgarisation que les approches didactiques, éventuellement bilingues auxquelles diverses actions du réseau ont été ou sont encore associées. (voir par exemple ce que dit Mejri dans son texte pour ce colloque - Beyrouth 2001 :

*L'exemple le plus frappant est celui des langues en usage dans l'enseignement des disciplines scientifiques et techniques au secondaire en Tunisie. La réglementation en vigueur prévoit le français. Dans la réalité, nous constatons qu'un usage linguistique particulier s'installe au fil du temps : un mélange d'arabe dialectal et de français sert de vecteur linguistique à ces enseignements, c'est-à-dire une sorte de code switching qui arrange et les élèves qui n'ont pas une grande compétence en français et les enseignants qui trouvent dans cette solution la meilleure façon de communiquer les contenus de leurs disciplines.)*

La prise en compte de la variété des demandes constitue une nouveauté en terminologie. Proposer d'adapter une terminologie à un public donné est encore souvent perçu comme une entorse aux fondements mêmes de la science terminologique. Le Réseau LTT, grâce à la variété de ses participants et à sa sensibilité aux différences, possède un atout pour faire avancer le concept d'une terminologie moins ancrée sur le domaine *per se* et davantage sur les acteurs du domaine et la diversité de leurs besoins.

C'est encore sur la diversité que se focalisent les exigences liées à l'élaboration des outils terminographiques. En terminologie, la norme ne se manifeste pas uniquement au moment de l'élaboration de la terminologie, c'est-à-dire de la collecte, de la sélection ou de l'élaboration des termes, mais aussi dans le cadre de l'élaboration du travail terminographique. Parce que de plus en plus les terminologies doivent pouvoir être diffusées, échangées et compilées dans des outils communs, on a de plus en plus tendance à exiger une structure unique. Des organismes spécialisés ont élaboré des normes (ISO évidemment, mais d'autres aussi) que les terminographes sont priés d'adopter.

Je me limiterai ici à donner quelques indications prises dans la norme ISO 10241 de 1992 :

*Après avoir dressé la liste des termes, il faut classer les notions apparentées en champs notionnels [...] Les critères de groupement des notions doivent être les mêmes pour toutes les langues [...] Il faut mettre au point des systèmes de notions pour chaque langue, en tenant compte si possible des systèmes nationaux, des différents organismes, des différentes écoles de pensée, etc. [...] Si on ne réussit pas à établir un système commun à toutes les langues on dispose des trois solutions suivantes :*

*a) on élabore si possible, un système international de notions qui diffère légèrement des systèmes nationaux. Ce nouveau système deviendra une Norme internationale et servira de référence.*

*b) On ne normalise que la partie qui fait l'objet d'un consensus [...]*

*c) Si aucune des deux méthodes ci-dessus n'est applicable, on peut présenter les résultats dans un rapport technique qui constituera la base d'une norme future.*

À la lecture de ce texte on ne peut manquer de s'interroger sur la création de ce système international de notions et la perception des éléments de ce système par les membres d'une communauté. Les concepts, reconstruits sur la base d'un accord international, peuvent être

mal appréhendés par les membres de la communauté. La normalisation terminologique peut donc conduire à des distorsions conceptuelles dans les communautés qu'elle est censée servir.

Le réseau LTT a choisi une position très souple et n'impose évidemment aucune norme quant à la structuration des données terminologiques dans les outils terminographiques. En effet, il ne nous semble pas opportun de favoriser telle ou telle norme puisque les travaux terminologiques et terminographiques du réseau ont inévitablement des objectifs très divers. On souhaite d'autre part laisser aux terminographes le choix d'intégrer leur travail dans la structure de leur choix, en fonction de considérations scientifiques et/ou régionales que eux seuls sont en mesure d'apprécier. Il convient, selon nous, de ne pas sous-estimer les aspects linguistiques du travail terminographique au profit de critères normatifs ou techniques.

### ***Norme et traduction***

Parler de norme en traduction impose évidemment une première distinction concernant les objets traduits. Le réseau LTT a vocation à exercer des recherches sur les textes technoscientifiques comme sur les textes littéraires. Les Journées scientifiques consacrées plus spécifiquement à la traduction, Mons 1991 (« L'environnement traductionnel : la station de travail du traducteur de l'an 2001 » ) ou Montréal 1993 (« Traduction automatique et Traduction Assistée par Ordinateur » ), ont intégré des problématiques dont il était clair que certaines intéressaient davantage les secteurs de l'activité économique alors que d'autres étaient centrées sur les préoccupations de la création artistique.

Pour la traduction techno-scientifique une bonne part des observations que j'ai faites à propos de la terminologie se trouvent à nouveau validées. Je m'abstiendrai de parler ici des problèmes, notamment juridiques, posés par la traduction des normes elles-mêmes afin de ne pas abuser de la polysémie du terme-clé de ce colloque. Mais on peut inclure d'autres éléments qui concernent les traductions de documents dont la présentation et l'organisation doivent être aussi structurées dans la langue-cible que dans la langue-source mais selon des canons différents. Le traducteur est confronté à un conflit qui dépasse le cadre linguistique et relève davantage de facteurs réglementaires. Une harmonisation des normes de ce type constitue évidemment la seule solution efficace à terme mais elle est me semble-t-il largement hors du cadre de nos préoccupations ici.

C'est plutôt à la traduction littéraire que je voudrais consacrer un instant. Il est généralement admis, comme je l'ai déjà dit, que c'est dans cette activité que se déploie au mieux le comportement individuel ou créatif de l'acteur. On mesure souvent assez mal le degré de cette créativité parce que la traduction est réduite à la simple compréhension des subtilités de la langue source et aux compétences à la structuration des langues source et cible. Les travaux récents en traductologie mettent en valeur le fait que la traduction constitue vraisemblablement un comportement linguistique et culturel unique. On y trouve deux raisons:

- La première, c'est qu'un texte traduit doit normalement se couler dans un moule qui est entièrement déterminé par une autre langue. Ceci n'est pas la règle pour une production linguistique normale.
- La seconde concerne la position du traducteur par rapport au texte qu'il produit et au statut social de ce produit. Celui-ci, pense le traducteur, ne sera jamais perçu, dans nos sociétés actuelles en tout cas, comme un original. Là aussi on se démarque nettement de l'acte linguistique normal dont on met toujours en avant le côté neuf, illustration ou manifestation de la créativité du langage.

Ces deux raisons peuvent conduire à traiter la traduction comme un acte linguistique original, donc hors norme. À cet égard, la traduction s'associe à une définition classique du style décrit comme un écart par rapport à la norme.

Pour certains traductologues la langue de traduction diffère de la langue courante. Elle aurait une existence autonome. Le processus de traduction, qui met en présence un texte source et une langue cible, conduit à la création de ce que Frawley appelle un troisième code. Ce code, qui évolue pendant la traduction, est celui dans lequel le texte cible est élaboré. Il serait donc unique, résultat d'un compromis entre les normes de la langue source et celles de la langue cible. On voit alors la traduction comme la résolution d'un conflit de normes. Résolution unique et momentanée. L'association suggérée tout à l'heure avec la définition du style comme écart montre alors ses limites. En effet, si la traduction crée un troisième code c'est parce qu'elle est une forme de communication unique, et non pas parce qu'elle est une forme de communication fautive, déviante ou non conforme à la norme.

Le réseau LTT souhaite continuer à encourager des travaux en traductologie, en particulier pour vérifier si les travaux déjà faits sur l'anglais, appuyés sur la linguistique de corpus et les corpus comparables, peuvent être vérifiés sur le français et les langues de la francophonie. Nous avons un gisement de textes traduits dont l'exploitation, dans une optique de recherche traductologique, sera utile au plan scientifique comme au plan pratique.

Il semble bien que la langue de traduction présente des caractéristiques différentes de la langue générale. Notons au passage que nous retrouvons ici une propriété des langues de spécialité, axe de recherche très exploité dans le réseau LTT. Parmi les caractéristiques de la langue de traduction je mentionnerai celle qui nous concerne particulièrement ici : la tendance à la normalisation. On a constaté que les traducteurs auraient tendance à être plus conservateurs dans leur usage de la langue cible que les auteurs de textes originaux comparables. Il résulte de ceci une forte homogénéité entre les textes cibles lorsqu'on les compare aux textes originaux comparables portant sur le même sujet. En effet, peu importe la partie de la structure linguistique étudiée, les textes traduits semblent se comporter de la même façon alors que les textes originaux montrent plus de diversité.

On peut expliquer ce phénomène par la manière dont les traducteurs envisagent la perception de leur texte par le public. On peut imaginer que les traducteurs vont travailler, plus ou moins consciemment, afin que le résultat soit conforme aux attentes supposées du lectorat. Pour ce faire, ce sont les structures les plus typiques de la langue, les plus « normales », qui seront mobilisées. Si l'on prend l'exemple du célèbre texte de Lewis Carroll on constate que la traduction a finalement rendu *Alice au pays des merveilles* nettement plus française. La traduction est centrifuge : il ne faut pas dépayser ni risquer des « images » trop neuves.

Il semble aussi que la richesse lexicale des traductions soit inférieure à celle de textes originaux comparables.

Il apparaît à travers ces observations que dans la traduction, qu'elle soit littéraire ou technoscientifique, la norme joue un rôle majeur tantôt surestimé, tantôt dévalué. Les réticences manifestées dans les années 1980 et 1990 par certains traducteurs confrontés au développement des outils d'aide à la traduction étaient amplifiées par la perspective d'une alliance agressive à leur égard de puissances normatives et techniciennes. Les journées scientifiques LTT de Mons et de Montréal ont sans doute contribué à mettre les choses en perspective et à laisser à la traduction ses dimensions humaines. On comprenait mieux que, même avec l'importance prise dans le domaine par les ordinateurs et leurs logiciels, la liberté du traducteur était préservée. Les projets LTT dans le secteur de la traduction et de la traductologie ont d'ailleurs toujours favorisé la diversité méthodologique.

La lexicologie, la terminologie, la traduction ne sont peut-être pas des disciplines pour lesquelles la question de la norme apparaît d'emblée comme cardinale. Mais parce qu'il s'agit de traiter de la langue et des langues les effets de norme sont sans cesse présents. J'ai essayé de montrer comment ils sont à la fois recherchés et redoutés, voire parfois rejetés, y compris au sein d'une même discipline. Les langues, y compris avec leurs volets scientifique et technique, sont parties intégrantes des sociétés et des cultures qu'elles permettent de façonner. Certains diraient peut-être de « normer ». Le réseau LTT a vocation à veiller à ce que la dimension linguistique reste décisive dans ces disciplines qui doivent aussi savoir s'agréger des outils et des méthodologies extérieures aux sciences humaines. Il y a là de nouvelles normes à étudier. Et à ceux qui voudront se lancer dans ces études je ne saurais trop conseiller de bien songer à faire l'éloge de la différence, en écoutant la voix de l'autre. Parce que, pour moi, comme pour les membres du comité du réseau LTT, rien n'est plus normal.

## Norme et diversité en ingénierie linguistique francophone (FRANCIL)

Patrick Paroubek  
Limsi-CNRS

Dans le *Trésor de la Langue Française* consultable en ligne à l'URL : <http://zeus.inalf.cnrs.fr/tlf.htm> on trouve pour le mot « norme », deux définitions en rapport avec notre propos : l'une linguistique, l'autre technologique.

*Définition linguistique : NORME, subst. Fem. C. \_[P. réf. à un modèle de « type idéal » : la norme prescrit ce qui doit être en se basant sur des jugements de valeur] Règle, principe auquel on doit se référer pour juger ou agir.*

1. ART, SC., TECHNOL.

b) Emplois spéciaux :

**a)** GRAMM., LING. Règles définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue, ce à quoi doit se conformer la communauté linguistique au nom d'un certain idéal esthétique ou socioculturel, et qui fournit son objet à la grammaire normative ou à la grammaire au sens courant du terme (d'apr. Ling. 1972 et Greimas-Courtés 1979) ; tout ce qui est d'usage commun et courant dans une communauté linguistique et correspond alors à l'institution sociale que constitue la langue (d'apr. Ling. 1972). Norme d'usage. La norme se confond avec la correction quand les sujets parlants considèrent la norme comme obligatoire (Mar. Lex. 1933). Un argument fréquent évoqué est celui de l'« autorité » des « bons » auteurs, argument qui débouche souvent sur un cercle vicieux : on cherche la norme chez les « bons » auteurs, mais on définit aussi le « bon » auteur comme celui qui respecte la norme ! (Lang. 1973). La norme sociale peut contrarier la norme linguistique en considérant certains signes comme hors code (purisme) ou en imposant des signes qui n'ont pas cours (néologie officielle de commissions) (Rey Sémiot. 1979).

*Définition technologique :*

**b )** INDUSTR., TECHNOL., subst. fém. plur. \_ Ensemble de données (mesures, caractéristiques, qualités, formules de composition) définissant un matériau, un produit, un objet ou un procédé permettant de rendre la production (d'un matériau), la mise en oeuvre (d'un procédé) plus simple, plus efficace, rationnelle ou économique, et de servir ainsi de référence pour résoudre les problèmes répétitifs (d'apr. Rama 1973). Normes homologuées, officielles ; normes françaises, internationales ; normes techniques ; normes de construction, d'équipement, de fabrication, d'insonorisation ; normes anti-pollution ; normes en vigueur ; appareil, objet conforme aux normes. La standardisation du mode de conduite élimine les cépages qui ne peuvent se plier aux nouvelles normes qui leur sont imposées (Levadoux, Vigne, 1961, p.115).

En ingénierie linguistique, la notion de norme concerne en même temps ces deux aspects, car l'ingénierie linguistique a pour but d'automatiser autant que faire se peut la production langagière. Dans ce contexte, il est intéressant de séparer les aspects normatifs qui touchent au contenant (le support électronique et les formats d'encodage, de balisage, d'annotation, les meta-données, etc.) de ceux qui touchent au contenu (la langue elle-même, c'est-à-dire le vocabulaire, l'orthographe, la syntaxe, la sémantique etc., et pour la parole aussi la prosodie, l'accents etc.)

Pour le contenant, les objectifs sous-jacents à toute normalisation sont antinomiques de la diversité, car le but de toutes norme est dans ce domaine est de fournir un mode unique de représentation. Il faut cependant s'assurer que le mode de représentation choisit permet de préserver toute la richesse de la langue pour laquelle il est destiné, et n'introduit aucun effet normatif néfaste par omission ou présélection, qui restreindrait la capacité d'expression des auteurs. Ce problème ce pose déjà simplement pour le texte au niveau de l'encodage des caractères avec par exemple en français les ligatures *oe* et *ae*, ou encore de l'encodage des accents en mode ASCII 7 bits, encore très utilisé.

À noter aussi dans ce domaine, une présence hégémonique de l'anglais ; expliquée par le fait que la plupart des commissions de normalisation sont des organismes internationaux qui utilisent l'anglais comme langue travail, ou bien sont créés à l'instigation d'une communauté majoritairement anglophone. On assiste alors parfois à des effets pervers d'envahissement par l'anglais. Par exemple, avec la TEI (« *Text Encoding Initiative* »), Pourquoi devrions-nous noter: `<div type='chapter'>Chapitre premier`, et non pas `<div type='chapitre'>Chapitre premier` ? Pour de simples questions de coût et de complexité ? (localisation nécessaire dans le second cas, en fonction de la langue utilisée). Mais il s'agit là d'un moindre mal, car les effets sont facilement identifiables (explicites) et ne portent que sur le contenant et non pas sur langue elle-même. Il est donc relativement facile de s'en garder.

Il est par contre beaucoup plus difficile de se prémunir de l'appauvrissement du langage qui peut être introduit par les outils linguistiques utilisés dans le processus de la création langagière. Par exemple, quel est l'impact des correcteurs orthographiques sur l'abandon de synonymes d'emploi peu fréquents qui sont parfois absents des logiciels pour des raisons de coût (rapport utilisation/place/maintenance).

De même nous sommes en droit de nous interroger sur l'impact qu'ont les correcteurs orthographiques ou les systèmes d'aide à la traduction, sur la richesse de la langue (par exemple la variabilité des tournures syntaxiques). Ou bien encore, quelles seront les conséquences de l'emploi de plus en plus grand de serveurs vocaux dont la conception tend à figer le dialogue, l'interlocuteur étant implicitement incité à employer certaines expressions que le système est capable de traiter ? Qu'en est-il pour ces mêmes systèmes de la prise en compte des dialectes locaux et des accents régionaux ? Là encore une question de seuil de rentabilité ? (rapport entre le coût de développement et le marché visé)

Il ne faudrait pas cependant considérer les remarques précédentes comme une présentation de l'ingénierie linguistique sous la forme d'un outil de normalisation ennemi de la diversité. Bien au contraire, ce ne sont que des rappels à la vigilance, car l'ingénierie linguistique est avant tout un merveilleux outil d'aide au développement de la richesse du langage. En effets, les normes sans lesquels les outils automatiques ne peuvent fonctionner permettent de préserver, d'analyser, de communiquer ; de disséminer les mots et les paroles avec une facilité et une vitesse qui ne sont plus l'apanage d'un minorité d'initiés mais le bien de tous.

Norme et ingénierie linguistique sont rarement mises en rapport avec le concept d'évaluation, et il s'agit peut-être là d'une particularité liée à la jeunesse relative du domaine. Toujours est-il que nous considérons le développement du paradigme d'évaluation comparative comme essentiel à la définition d'un norme pour la performance des outils de génie logiciel et des applications linguistiques. Condition *sine qua non* à l'expansion du domaine et à la préservation de la diversité linguistique, quel avenir en effet pour le domaine si les outils ne fonctionnent correctement que pour un français aseptisé et normalisé

À cette fin, les efforts de l'AUF ont été exemplaires avec l'organisation des Actions de Recherche Concertées (ARC) en collaboration avec le CNRS et qui avaient pour objectif la



mise en place de campagnes d'évaluation comparative pour le français sur des domaines comme la recherche documentaire, l'alignement de corpus multilingue, l'extraction terminologique, et la compréhension de texte, pour l'écrit et pour l'oral des domaines comme la dictée vocale, la synthèse vocale (transcription graphème phonème), et les systèmes de dialogue oraux.

Souhaitons que ce genre d'initiative se reproduise dans un avenir proche !



## **LA NORME : ASPECTS THÉORIQUES**



**Normes et contre-normes :  
fonction identitaire et renouvellement du système**

Salah Mejri,  
Université de la Manouba, Tunisie  
Réseau LTT de l'AUF

Souvent, quand on évoque la norme, on y voit surtout un mécanisme social qui « définit le comportement approprié au niveau des usages, ou la conduite requise, au niveau des mœurs et des lois » (François CHAZAL : 125). Cette vision des choses valorise la dimension prescriptive de la norme vue sous l'angle de la vie en communauté qui exige des repères évaluatifs et des mécanismes d'harmonisation sociale. Ceci est vrai de tous les aspects qui organisent et codifient la façon d'être de l'individu et des groupes d'individus dans une société donnée. Sur le plan linguistique, la norme associée à une démarche plutôt prescriptive, celle qui régit les manuels scolaires par exemple, n'a pas fait l'objet de l'attention descriptive dont les autres aspects de la langue ont bénéficié. Or la norme, comme tout phénomène social, n'échappe pas à la complexité des relations sociales ; ce qui en fait un phénomène relatif, qui ne peut se concevoir que dans le temps et dans l'espace et dont la dynamique implique un équilibre donnant l'illusion d'une stabilité absolue pouvant servir de repère sociologiquement fiable, mais obéissant de fait à un jeu de remises en question constant agissant continuellement sur la configuration de la norme en vigueur. Nous voudrions dans ce qui suit montrer que cette dynamique est inhérente à la construction de toute norme puisqu'une norme ne prend forme et ne se justifie que si elle se détermine par rapport à d'autres normes, qu'elles fassent partie du même espace ou de la même synchronie ou non, qui lui servent de contre-normes et qui en déterminent la configuration. Une telle situation se justifie par la fonction identitaire des normes en place pour les locuteurs qui se situent par rapport aux critères établis, qu'elles soient dominantes ou dominées, et par l'action constante des remises en question respectives et des jeux d'équilibre socialement admis. Nous emprunterons nos exemples à différentes variétés du français et de l'arabe.

***Norme et contre-normes***

Le point de départ étant qu'une norme ne peut s'imposer que contre d'autres normes, il nous faudra d'abord préciser ce qu'on entend par la notion de norme. S'il s'agit d'un ensemble de caractéristiques auxquelles doit répondre le modèle linguistique en usage, il faut admettre que ni les caractéristiques ni le modèle linguistique ne sont des créations *ex nihilo*. Le point de départ est toujours une réalité linguistique forcément hétérogène où coexistent une diversité de lectes, et dans certains cas, d'autres langues concurrentes. C'est dans cette diversité que s'élabore une norme dominante par rapport à laquelle se déterminent d'autres normes dominées. Même si le caractère dominant s'explique le plus souvent par des raisons historiques, sociologiques et politiques, la norme qui sert de repère est le fruit de plusieurs interactions lectales. Ce propos peut sembler contradictoire parce qu'il voit dans la norme une entité plurielle non un phénomène monolithique tel que le laissent suggérer des institutions comme l'école, les textes de loi linguistiques, les dictionnaires et les grammaires scolaires. La diversité est au cœur de toute norme : de la diversité naît toute norme et dans la diversité fonctionne chaque norme. Cela revient à dire que les normes dominées, tout en se complétant avec la norme dominante, s'y opposent ; d'où leur statut de contre-normes. Mais qu'est-ce

qui permet de faire jouer à un lecte le rôle d'une norme centrale et à d'autres celui de normes périphériques ou de contre-normes ?

Pour répondre à cette question, il vaut mieux cerner l'élément déterminant dans la constitution d'une norme indépendamment de son statut dans la hiérarchie instituée dans chaque situation. Si nous admettons l'idée que la norme, toute norme, aussi aberrante qu'elle puisse paraître aux yeux de ceux qui la rejettent, n'est en définitif que le résultat d'une sorte de projection qu'un groupe ou plusieurs groupes de locuteurs font sur le modèle linguistique où ils se reconnaissent. C'est pour cette raison que l'étude de la norme ne peut se faire que sur la base du croisement des différentes projections que l'individu et le groupe peuvent faire : on ne se reconnaît pas forcément dans un modèle unique. Quand on a le choix, on opte le plus souvent pour la diversité, surtout en matière de langue ; la réussite sociale en est largement tributaire. L'exemple des niveaux de langue est à cet égard instructif : plus on en maîtrise, plus le spectre social de communication de l'individu est grand. Ce qui signifie que la même personne intériorise plusieurs normes en fonction de son statut social et de sa maîtrise des différents lectes. Un scientifique, d'origine paysanne, ayant fait des études en milieu urbain, s'il s'identifie aux différentes normes linguistiques des divers milieux auxquels il appartient, jargonne en milieu scientifique, fait usage de ses compétences linguistiques en milieu paysan et parle « normalement » en ville. Il est évident que la maîtrise à elle seule ne suffit pas ; il faut qu'il y ait reconnaissance et adhésion. L'individu évolue dans une société où les groupes ne se superposent pas et ne sont pas cloisonnés ; au contraire, ils coexistent de fait, s'entremêlent, se recoupent et se repoussent. Ce qui fait de la société un ensemble dynamique formé de plusieurs entités sociales dont les caractéristiques linguistiques participent à leur identité. Qu'on songe aux classiques répartitions socioprofessionnelles ; mais ce phénomène n'est pas lié à l'appartenance nécessairement cantonnée dans un cadre précis comme la région ou l'appartenance à une catégorie quelconque ; il transcende les découpages bien établis pour permettre la constitution d'entités « trans-sociales » comme c'est le cas pour des modes linguistiques comme le français branché. Les hommes politiques ont bien compris ce phénomène et en tiennent compte dans leur discours ; la publicité aussi. Il s'ensuit que tout lecte, quelle que soit sa position dans la hiérarchie socialement établie, représente une norme à laquelle se conforment les membres du groupe dans leurs échanges linguistiques ; ce qui n'entame en rien l'existence d'autres normes. Dans le cadre de chaque norme figure un certain nombre de règles, même si elles ne sont pas écrites et ne sont pas explicitement énoncées, qui conditionnent les usages en vigueur. Nous avons eu l'occasion de le vérifier pendant les enquêtes de l'Atlas linguistique de Tunisie où les locuteurs n'hésitent pas de faire des commentaires métalinguistiques sur leurs parlars et sur ceux des autres, mettant en exergue, à chaque fois, le côté normatif pour chaque variété en faisant usage des expressions du type « on dit ceci, on ne dit pas cela, cela n'est pas de [...], cela est faux, n'est pas correct, etc. », la référence étant naturellement le modèle choisi.

Encore faut-il ajouter que la norme assure au niveau de chaque lecte l'intercompréhension mutuelle, et ce grâce aux mécanismes d'unification qui ramènent la diversité des créations individuelles à l'unicité du système socialement partagé. Tout code obéit dans son fonctionnement à une telle exigence, ce qui crée un équilibre nécessaire à la survie du système et à son évolution.

Il s'agit donc d'une réalité complexe, multiple et hétérogène qu'il faut appréhender en tant que telle pour saisir le jeu, lui aussi complexe, qui s'établit entre les différentes normes. Tout comme pour les langues qui occupent le même espace géographique, social et politique, s'établit nécessairement une hiérarchie entre les différents lectes et les normes qui les régissent, et ce indépendamment de la volonté individuelle des locuteurs.

Il faut dire que la relation qui s'établit entre la norme et les anti-normes est forcément asymétrique : alors que la norme est considérée comme centrale, les autres occupent théoriquement la périphérie. La réalité peut contredire les lois et le poids des institutions. Il arrive que la norme linguistique impose un modèle quelconque, dont le respect est en principe assuré par les institutions, mais la réalité contourne par des moyens diversifiés les règles à suivre et y substitue d'autres usages qui sont plus conformes aux rapports de forces entre les lectures ou les langues en place. L'exemple le plus frappant est celui des langues en usage dans l'enseignement des disciplines scientifiques et techniques au secondaire en Tunisie. La réglementation en vigueur prévoit le français. Dans la réalité, nous constatons qu'un usage linguistique particulier s'installe au fil du temps : un mélange d'arabe dialectal et de français sert de vecteur linguistique à ces enseignements, c'est-à-dire une sorte de code switching qui arrange et les élèves qui n'ont pas une grande compétence en français et les enseignants qui trouvent dans cette solution la meilleure façon de communiquer les contenus de leurs disciplines. Il est évident que cette situation, bien connue par tous les acteurs, n'en est pas reconnue pour autant en tant que réalité. L'asymétrie peut se voir donc sous un autre angle, celui qui privilégie la confrontation entre la réalité et les textes de loi. Puisque dans tous les cas de figure, il faut qu'un nouvel équilibre s'installe, des arrangements se font sur le tas. Pour l'exemple qu'on vient de citer, il y a lieu de mentionner une sorte de partage des territoires : la sanction des examens est évidemment conforme aux normes malgré une pratique qui ne la respecte pas tellement. On peut multiplier les exemples dans tous les domaines. Je rappelle seulement les propositions des commissions de terminologie en français pour donner des noms français à des réalités dénommées le plus souvent en anglais qui, bien que retenues par les dictionnaires, ne sont pas pour autant employées par les usagers. Les dictionnaires usuels comme *Le petit Robert* ou *Le petit Larousse* font figurer dans leurs nomenclatures depuis plusieurs années le mot *bouteur* comme terme proposé par l'administration pour remplacer *bulldozer*, on se demande quel serait le nombre de ceux qui le connaissent.

Il serait très approximatif de croire que les relations entre l'usage normatif et les autres soient fondées sur un cloisonnement complet. Les interactions, les interférences, les influences mutuelles, et par conséquent la coexistence assurée dans le temps et dans l'espace, sont au contraire à la base de l'équilibre linguistique, même s'il demeure asymétrique. Ainsi en est-il des rapports entre le bon usage et les variétés sociales et régionales du français de France, entre le français dit standard et les variétés du français dans les pays de la francophonie, entre l'oral et l'écrit, etc. : des relations hiérarchisées et une dispute continue des zones d'influence, mais aussi une reconnaissance minimale de fait. Ceci s'explique par le simple jeu de l'application de toute norme, pas seulement linguistique. Pour s'en convaincre, il suffit de voir l'attitude des dictionnaires qui servent en principe de gardiens de la norme : ils sont de plus en plus réceptifs aux usages considérés comme périphériques ou marqués carrément fautifs : en plus des unités lexicales régionales, familières, populaires, dont le nombre reste certes limité, et que les indications d'usage catégorisent le plus souvent négativement, mais dont l'enregistrement est tout de même un signe de reconnaissance indéniable, il y a lieu de relever un certain nombre de constructions syntaxiques, jusque-là considérées comme fautives, qui ne font plus l'objet d'une chasse systématique (cf. par exemple le subjonctif après *après que*, l'emploi de *malgré que*, l'usage de la particule de négation *ne* après *sans que*, etc.). Même l'orthographe, supposée être, en tant qu'écrit, le fixateur de la norme, et par suite l'instance la plus conservatrice, connaît certaines ouvertures (cf. les différentes réformes et l'assouplissement des positions autrefois tranchées vis-à-vis de l'usage des accents par exemple, des doublements des consonnes ou des allographes, etc.). Il ne faut pas comprendre par là que les rapports entre la norme et les

autres usages adverses connaissent une révolution ; ce que nous voulons souligner, c'est l'existence dans les faits d'interactions respectives et l'absence dans la réalité d'une étanchéité absolue entre les usages linguistiques.

Plusieurs facteurs poussent vers une révision radicale de cette vision absolue de la norme. Ils sont de différents ordres : théoriques, sociologiques ou autres. La généralisation de l'écrit par l'école, et actuellement par Internet, agit sur les comportements linguistiques des usagers, en favorisant des attitudes plus ouvertes. Par ailleurs, la production littéraire qui intègre les usages les plus divers permet aux usages périphériques d'entrer à l'école par le biais des textes de théâtre et des romans notamment. Cela est valable pour toutes les variétés du français. Il faut noter aussi l'apport très important des études linguistiques qui favorisent les approches descriptives au détriment des attitudes prescriptives de la norme. Nous prenons comme exemple le statut des variantes lexicales considérées jusque-là comme des variantes dont la fonction essentielle est de marquer les niveaux de langue ; mais les études sur la synonymie lexicale montrent qu'il y a deux types de synonymie : l'une verticale, celle qui concerne les rapports d'hyper- / hyponymie, et l'autre horizontale, celle qui couvre les variétés d'usage. Toutes les deux jouent un rôle essentiel dans l'économie générale du système et surtout dans la cohésion discursive : sans ces variétés, il n'est pas possible d'assurer dans le discours toutes sortes d'anaphores lexicales qui font éviter aux locuteurs de tomber dans les répétitions lassantes.

Nous ajoutons enfin l'idée que la norme ne se construit que sur le rejet de ce qui est supposé ne pas appartenir à la norme ; c'est ce principe même d'exclusion qui assure l'interdépendance entre norme et contre-normes puisque les anti-normes font partie de la définition même de la norme ; elles la définissent par la négative, et même positivement, elles imprègnent les choix effectués parce que généralement on substitue à l'élément rejeté ce qu'on considère comme étant son opposé. La valeur absolue étant identique, ce qui change, c'est la marque ; ce que la notion de variété illustre parfaitement et ce qui est à l'origine de la structuration des situations linguistiques qui se font sur la base de l'attribution des différents statuts attribués aux lectures ou aux langues en place (vernaculaire, officiel, national, véhiculaire, etc.).

### ***Fonction identitaire de la langue***

Tout le monde sait que la langue assure, en plus de la communication, plusieurs autres fonctions, dont nous retenons notamment celle qui concerne le rapport entre le locuteur et cet outil de communication, que le locuteur soit un individu ou un (des) groupe(s), lequel rapport s'établit entre la langue et l'activité cognitive, la dimension affective et tout ce qui est socialement partagé.

Sur le plan cognitif, on sait que ce qui caractérise les langues, ce ne sont pas les contenus exprimés mais c'est la forme que chaque langue donne aux contenus : les mêmes catégories comme le genre et le nombre, les parties du discours et tant d'autres faits de conceptualisation se conçoivent différemment d'une langue à une autre. Si nous comparons par exemple l'arabe au français, nous remarquons que le nombre est structuré d'une manière binaire (singulier/pluriel) alors qu'en arabe, il est plutôt ternaire (singulier/duel/pluriel) ; il en est de même du genre, féminin/masculin en français et féminin/masculin et féminin pour le pluriel des choses et des êtres non doués de conscience ; quant à la division en partie du discours, elle oppose neuf parties en français (nom, article, pronom, adjectif, verbe, adverbe, préposition, conjonction et interjection) à trois en arabe (nom, verbe et particule). Ce type de découpage constitue en fait les formes dans lesquelles se meut notre pensée. On y



ajoute le fait que la pensée quand elle est conçue dans une langue, elle comporte les empreintes de cette langue. Dans le cas du bilinguisme, il arrive qu'on décèle chez certains des différences dans la démarche intellectuelle selon qu'ils s'expriment dans une langue ou une autre. Il arrive même qu'il y ait une sorte de distribution complémentaire dans les rôles que peuvent jouer les langues. Parfois ces clivages sont explicitement mentionnés dans les discours didactiques, politiques ou autres, où il est mentionné par exemple que telle langue sert de vecteur pour la modernité et que telle autre pour l'affectivité, etc. Sans entrer dans le détail de ces considérations, nous pouvons dire qu'une langue ne peut pas être appréhendée indépendamment du patrimoine philosophique, idéologique ou esthétique qu'elle véhicule d'une manière ou d'une autre. Apprendre une langue, c'est aussi s'imprégner de sa littérature et des œuvres maîtresses qui l'ont fixée à travers l'histoire ; c'est aussi faire sien ce grand réceptacle de croyance qu'est cette langue (Robert Martin, *Langage et croyance*, Margada, 1987). Les études sur les séquences figées et sur les catachrèses le prouvent amplement. Les études récentes sur les classes d'objets (Gaston Gross, Le Laboratoire de Linguistique Informatique de Paris XIII), les prédicats et les arguments et les verbes supports appropriés le confirment. Un français *négoce un virage, caresse ou nourrit un espoir, roule à tombeau ouvert*, etc. Il n'en est pas forcément de même pour les autres langues. Chacune comporte ses propres idiosyncrasies : accepter de parler une langue, c'est s'approprier ces caractéristiques.

La projection sur la langue ne se fait pas seulement sur le plan intellectuel ; elle concerne aussi la dimension affective, dans ce sens qu'on s'en sert comme un outil d'expression de nos sentiments, de nos désirs et de nos répulsions ; c'est aussi faire usage de toutes les expressions, les interjections et toutes sortes d'intonations pour communiquer affectivement avec soi-même et les autres, pour partager et pour se départager. On y traduit ses rêves, ses espoirs, ses déceptions, ses douleurs, ses peines, etc. La projection, poussée à l'extrême, fait partie de l'identité de l'individu : l'étranger, c'est d'abord celui qui ne partage pas ma langue, celle dans laquelle je communique et qui me donne droit de cité parmi les autres. C'est aussi celle qui peut être à l'origine de l'exclusion et du rejet par ceux qui ne s'y reconnaissent pas. Nous renvoyons ici aux codes linguistiques à base cryptonymique qui poussent à l'extrême cette fonction identitaire de la langue. Nous y ajoutons toutes les marques linguistiques comme l'accent ou le lexique ou la syntaxe, etc.

Ce n'est pas par hasard que tous les théoriciens de la sociologie et de l'histoire intègrent d'office la langue comme un élément essentiel dans la définition du concept de la nation. S'ils la mettent sur le même pied d'égalité que d'autres facteurs comme le territoire ou l'histoire commune, c'est parce qu'ils y voient un lien véhiculant tout ce qui est socialement partagé, c'est-à-dire la culture.

Qu'il s'agisse de projection cognitive, affective ou culturelle, la langue n'est jamais perçue comme une entité monolithique. Au contraire, elle est appréhendée dans sa diversité lexicale et linguistique. Les locuteurs construisent les liens qui leur semblent les plus appropriés avec n'importe quel élément de l'échiquier linguistique, liens qui ne sont pas nécessairement exclusifs : ils peuvent être croisés, superposés, regroupés par paquets, et dans tous les cas de figure abordés dans une transversalité qui fait que norme et anti-normes s'entremêlent et s'interpénètrent sans pour autant se confondre. Les choix des locuteurs s'inscrivent ainsi non dans des réalités linguistiques compartimentées mais plutôt dans une sorte de continuum s'analysant en termes de pôles et de zones aux contours plus ou moins flous.

Par ailleurs, s'il y a fonction identitaire, il y a parallèlement des luttes intenses pour imposer et généraliser les usages dans lesquels on se reconnaît. C'est grâce à cette même lutte que des passerelles se construisent entre les usages en présence. Certes elles ne sont pas

nombreuses mais en nombre assez important pour que la coexistence soit assurée. Lutte et coexistence sont les deux formes de rapport qui régissent l'évolution des situations linguistiques diversifiées. Nous relevons dans les situations polylectales des changements de rapports de force très intéressants : en Tunisie, les variétés régionales s'opposent globalement selon qu'elles comportent les phonèmes /g/ ou /q/ en distribution complémentaire ; le premier étant spécifique aux parlers bédouins et le second aux parlers citadins. L'attitude générale vis-à-vis de l'un ou de l'autre change selon les générations : l'un et l'autre sont soit appréciés soit dépréciés, et par conséquent, dans le milieu étudiant où nous avons relevé ce phénomène, on assiste à des changements de normes qui traduisent en fait le rapport de force entre les parlers en question.

Il devient clair qu'en plus de l'enchevêtrement structurel entre la norme et les contre-normes, on assiste à un jeu de rapports conflictuels et complémentaires qui fait que la situation linguistique, tout en donnant l'illusion d'être parfaitement stable, connaît des fluctuations plus ou moins importantes qui assurent au système une dynamique qui garantit son évolution.

### ***La dynamique du système***

L'enquête menée par H. Frei qui a donné lieu à sa *Grammaire des fautes* publiée en 1929 a bien montré combien le point de vue strictement normatif peut être réducteur : au lieu de voir comment la langue évolue à travers la pratique de tous les jours, on se contente d'ignorer la réalité tout en condamnant des pratiques langagières courantes, considérées comme fautives ou déviantes. En réalité, ce qui est déviant aujourd'hui peut devenir la règle demain. L'histoire des langues ne nous renseigne-t-elle pas sur tous les changements qu'une langue peut subir et que la fixation d'une langue dans un état quelconque relève plutôt de l'illusion. L'arabe illustre parfaitement cette situation : le Coran dont le texte remonte à quatorze siècles est difficile à comprendre par le commun des mortels actuellement. La raison en est l'évolution que la langue arabe a connue depuis. Il en est de même de toutes les autres langues. Prenons le cas de la négation en français dont la marque était limitée à la particule *ne*, après quoi on est passé à un système à double détente avec un discordancier et un forclusif ; et on assiste actuellement à la chute du forclusif. Les changements syntaxiques s'inscrivent dans la durée, et on a le temps de suivre leur évolution.

Ce qui nous intéresse dans ce cas précis, c'est que la chute du forclusif est considérée d'un point normatif comme un usage négligé, donc déviant. Or sa généralisation peut conduire à une évolution du système de la négation. Ce phénomène n'est pas propre au français : il nous a été donné d'effectuer un travail sur la formation des outils syntaxiques en arabe dialectal tunisien et nous avons pu constater, pour la négation, le même phénomène d'adjonction d'un forclusif par rapport à l'arabe littéral (Mejri 2001).

Il nous semble que ces phénomènes sont régis par trois facteurs essentiels : le figement et la création néologique, la reconnaissance de fait de l'impact de l'anti-norme et l'évolution des rapports de force entre les divers usages :

-S'agissant du figement et de la néologie, il y a lieu de préciser que ce sont les deux mécanismes qui garantissent la dynamique du système linguistique : le premier, étant un processus qui s'inscrit dans le temps et qui échappe à la volonté des locuteurs ; le second se servant de tous les procédés dont dispose la langue. Dans un cas, on assiste au réemploi de séquences libres qui finissent par se fixer dans l'usage. C'est ce qui arrive pour les outils syntaxiques, mais cela concerne aussi toutes les autres parties du discours, c'est-à-dire toutes sortes de locutions du lexique qui, d'après les banques disponibles, s'avèrent d'un

nombre de loin supérieur aux unités monolexicales. Dans l'autre, c'est le besoin en dénominations nouvelles qui impose la formation de nouvelles unités lexicales. Toutes ces créations ne sont pas limitées à un seul registre ou un seul lecte. Ce qui donne lieu, toutes les fois qu'il y a un grand besoin en création néologique ou une abondance en séquences figées, à des transferts très importants d'un lecte à un autre. Cela se fait le plus souvent soit par le biais des médias, ou tout simplement par des commissions de terminologie, ou même par les manuels scolaires. Le passage du lexique dialectal au lexique littéral se fait en Tunisie ou dans les pays arabes, l'Égypte par exemple, par ces trois canaux.

-Pour ce qui est de la reconnaissance de fait de l'impact réel des usages périphériques, il suffit de se référer aux activités éditoriales en rapport avec tout ce qui est marginal par rapport à la norme. Cela se mesure au nombre de dictionnaires parus ces derniers temps portant sur l'argot, le français branché, le français des banlieues, etc.. Ce qui est une manière de les valoriser socialement et ce qui a un impact certain sur l'attitude des élaborateurs des dictionnaires généraux, qui finissent par sélectionner des emplois, des expressions et des tournures pour les faire figurer dans leurs dictionnaires, même s'ils les font suivre d'indications de niveaux de langue ou autres.

Quant au rapport de force entre la norme et les contre-normes, il peut se mesurer grâce à l'extension de l'emploi des unes et des autres dans l'usage quotidien. Nous prenons comme exemple deux domaines où le choix d'une langue ou d'un lecte peut avoir un impact certain sur leur statut, la publicité et la production littéraire. La publicité cherche à communiquer et à être efficace ; pour ce faire, elle s'adresse aux gens dans leur langage. C'est par ce biais que certains lectes dominés se voient hissés au rang de langue de communication généralisée, même si cela se réalise dans un cadre bien limité. Bien souvent, il en reste quelque chose dans le « bon usage ». La production littéraire est de loin beaucoup plus efficace parce qu'elle implique l'écrit et anoblit les usages utilisés dans l'expression littéraire. C'est généralement dans le cas où une langue dominée assure une fonction identitaire effective et suffisamment puissante qu'elle sert à la communauté qui la revendique de moyen de fixation de son patrimoine culturel, le culturel étant tout ce qui touche aux spécificités d'une communauté : ses rêves, ses craintes, son histoire, ses habitudes, bref tout ce qui véhicule l'un des aspects de l'identité collective.

### ***Pour ne pas conclure***

Après ce bref exposé de la problématique de la norme et des relations structurelles qu'elle a avec les contre-normes, ses fonctions et l'impact de la dynamique polylectale ou plurilinguistique sur l'évolution des systèmes, il nous paraît évident qu'une telle approche ne peut conduire qu'à une attitude beaucoup plus nuancée vis-à-vis des questions relatives à la norme. Il faut tenir compte de la diversité linguistique comme une donnée fondamentale dans la gestion politique des questions linguistiques. Si le politique se définit comme le fait de trouver les meilleures solutions aux problèmes posés, en matière de linguistique, il serait beaucoup plus judicieux de reconnaître la diversité linguistique comme une donnée objective qui fait partie de la réalité sur laquelle on cherche à agir ; ce qui signifie qu'il serait inadéquat d'y voir une quelconque menace aux normes en place puisque dans tous les cas de figure, il y a interaction entre la norme et les usages périphériques. Au contraire, si on admet cette diversité et qu'on en tienne compte dans les décisions politiques, on évitera ainsi d'avoir des attitudes le plus souvent aberrantes et qui conduisent à des situations absurdes, que ce soit en matière d'enseignement ou en matière d'aménagement linguistique. Pour ce qui concerne le français, nous sommes convaincu que seule une attitude réaliste qui tient

compte de la diversité linguistique dans les pays francophones serait capable d'assurer à cette langue une meilleure coexistence avec les autres langues en place. Cela aurait un impact certain sur les méthodes d'enseignement, sur la recherche scientifique et sur la politique éditoriale. Ne pas en tenir compte, c'est se couper des réalités et pratiquer des politiques qui ne servent les intérêts de personne. Qu'on le comprenne : diversité n'est pas adversité !

## Peut-on appliquer le concept de « langue polynomique » au français ?

Claudine Bavoux,  
Université de la Réunion  
Claudine.Bavoux@univ-reunion.fr  
clbavoux@wanadoo.fr

Plusieurs linguistes, parmi lesquels D. Baggioni, J.-C. Boulanger, T. Bulot, C. Caitucoli, F. Gaudin, F. Laroussi, D. de Robillard, pour ne mentionner que ceux que j'ai côtoyés, se sont intéressés au concept de langue polynomique proposé initialement par J.-B. Marcellesi pour décrire la langue corse (V. bibliographie). Conscients, comme son auteur lui-même, de ce que ce concept doit aux conditions de sa construction, fortement liées à l'émergence de la langue corse et à son enseignement, ils ont cependant perçu son intérêt heuristique. Ils l'ont interrogé et mis à l'épreuve de terrains diversifiés, en se demandant plus particulièrement s'il pouvait être éclairant dans le domaine de la description du français, ou de ce qu'il est convenu d'appeler l'espace francophone.

J'ai moi-même participé à cette réflexion, d'abord à l'Université de la Réunion dans le cadre du programme « Contribution à un inventaire des particularités lexicales des français de l'océan Indien » du réseau *Étude du Français en Francophonie* de l'AUF, puis, à l'invitation de l'équipe DYALANG de Rouen, dans le programme « Variabilité et dynamique du français dans l'espace francophone » du réseau *Sociolinguistique et dynamique des langues* de l'AUF. Ces travaux ont été publiés depuis par F. Laroussi et S. Babault dans *Variations et dynamisme du français* et par C. Bavoux et F. Gaudin dans *Francophonie et polynomie* (V. bibliographie).

### ***Le concept de langue polynomique chez J.-B. Marcellesi***

J.-B. Marcellesi revient à plusieurs reprises, dans les années 80 et 90, sur les conditions particulières de la naissance du corse. Il insiste sur ce que cette émergence doit au contexte géographique, socio-historique et politique. Cette langue, qui, sous cette dénomination, n'est comptabilisée parmi les langues romanes que depuis peu, a émergé au XIXe s. d'une volonté d'individuation par rapport à l'italien, en fait le toscan, langue officielle de la Corse jusqu'à son annexion par la France.

*Dans le cas de la Corse [...] on constate que c'est parce qu'il y avait un fait géographique (une île), une communauté socio-historique allergique aux États italiens et aussi un fait de rapports internationaux (l'annexion par la France) qu'il y a une langue corse. (J.-B. Marcellesi, 2001 : 18)*

Ce qui frappe dans l'émergence du corse, c'est le fait qu'elle tient essentiellement à la volonté de ses locuteurs de donner à leur parler un statut de langue. L'important est que les Corses sont d'accord pour voir une langue là où d'autres voient un ou plusieurs dialectes italiens. On sait par ailleurs que ce refus de rattachement prend d'autres formes, poussant les Corses, par exemple, à chercher des parentés entre leur langue et l'arabe, le berbère ou le portugais (F. Laroussi et S. Babault, 2000 : 21).

Dit autrement, le corse est atypique et cadre mal avec la définition qu'on donne habituellement des langues, de la langue. D'un point de vue historique et sociolinguistique, il n'a pas grand-chose à voir avec une langue « instituée » (R. Balibar, 1985), qui se serait construite en même temps qu'un État-nation, l'un renforçant l'autre (D. Baggioni, 1997) et

qui aurait développé une variété écrite fortement normalisée, standardisée et isotopée (S. Auroux, 1992).

Linguistiquement, son système sera jugé déficient du point de vue de l'homogénéité, de la régularité et de l'autonomie. Mais sa faible cohérence systémique est compensée par une forte cohésion sociolinguistique, si on reprend une distinction utile proposée par D. de Robillard (1993).

Conscient de l'inadéquation, en la matière, des définitions classiques, élaborées à partir - et à destination - des langues fortement standardisées, J.-B. Marcellesi donne du corse une définition prioritairement fondée sur un critère sociolinguistique quand il le décrit comme un ensemble de traits linguistiques dotés d'une fonction de marqueur identitaire, traits dits de corsité, ou encore pan-corses. C'est par cet ensemble de traits phonétiques, lexicaux, morphologiques, syntaxiques, dont Marcellesi dresse la liste, que le corse se distingue du toscan. Certains de ces traits sont concurrents et permettent de distinguer un corse du Nord d'un corse du Sud. Par exemple, la finale *-i* dans le Sud et la finale concurrente *-e* dans le Nord fonctionnent comme des indicateurs régionaux.

Pour l'observateur extérieur, le *corso in lucchesitu* au Nord ressemble à du toscan, le *corso sardinolu* au Sud ressemble à du sarde (J.-B. Marcellesi, 2001 : 19). Mais J.-B. Marcellesi, s'alignant sur le point de vue des locuteurs, refuse d'y voir deux variétés, préférant y voir une seule langue, une langue polynomique. Il considère que l'unité de cette langue est abstraite, ce qui peut peut-être porter à confusion, si on reconnaît que l'unité d'une langue ne peut jamais être saisie qu'à un certain niveau d'abstraction... Je préfère personnellement dire que l'unité des langues à faible cohérence systémique, comme le corse, est une unité de nature sociolinguistique.

Pour compléter cette description du corse langue polynomique, J.-B. Marcellesi ajoute que la norme du Sud et celle du Nord ne sont pas hiérarchisées et qu'il existe chez les locuteurs des deux parlars inter-connaissance et inter-tolérance. Je laisserai les spécialistes du corse se prononcer sur la pertinence des notions que J.-B. Marcellesi utilise dans sa description et je me contenterai de dire mon sentiment sur leur valeur en-dehors du contexte corse. Pour cela, je reviendrai sur les débats qui ont eu lieu à ce propos à Rouen et que F. Laroussi et S. Babault ont consignés (F. Laroussi et S. Babault, 2001 : 165-183).

Plusieurs problèmes sont à prendre en considération. D'abord, on a peine à imaginer des normes non hiérarchisées et même si elles le sont, on se demande si cette situation est appelée à rester inchangée. Ensuite, on se demande jusqu'où va l'inter-tolérance entre les groupes de locuteurs, si l'inter-connaissance est vraiment nécessaire à l'inter-tolérance et aussi si l'inter-tolérance parfaite peut exister. Toutes ces questions restent en suspens. Mais cela n'enlève pas au concept marcellesien son pouvoir heuristique. Celui-ci reste pour la communauté des linguistes une proposition qui alimente la réflexion sur la variation, sur la norme, sur la dynamique des situations sociolinguistiques, entre autres.

### ***Les langues polynomiques et les définitions sociolinguistiques de la langue***

Le concept de langue polynomique vient enrichir une réflexion très active dans le milieu de la sociolinguistique, sur les langues dites non-standard, ou émergentes, ou à statut problématique (V bibliographie). D'autres exemples - ceux du serbo-croate (L.-J. Calvet), de « l'antillais » (L.-F. Prudent), mais aussi des français régionaux (D. de Robillard, C. Bavoux), des parlars jeunes (G. Ledegen, C. Bavoux), etc. - permettent de poser la question des langues en termes de « reconnaissance-naissance » plutôt que d'« institution » (R. Balibar),

de cohésion plutôt que de cohérence systémique, ce qui oblige à placer les locuteurs et leurs représentations au centre du fait linguistique.

L'idée s'est imposée, au moins chez les sociolinguistes, que des langues existent selon des modalités autres que les grands standards arrivés au terme d'un long processus de « grammatisation » (pour reprendre un terme qui, chez S. Auroux, recouvre les notions d'équipement, de normalisation et de standardisation). Une distinction s'impose entre une première catégorie de langues, illustrée de façon typique par les langues nationales nées du « colinguisme » européen, instituées dans un cadre politique et historique unique et certainement non reproductible (V. R. Balibar, S. Auroux, D. Baggioni) et une deuxième catégorie de langues, nées d'un processus différent et présentant d'autres modalités d'existence.

Les études sur les langues de la deuxième catégorie jettent un jour nouveau sur la conception que nous avons des langues de la première catégorie. Il devient alors évident qu'une langue comme le français relève des deux catégories, puisqu'elle existe selon deux modalités, l'une instituée, qu'on appelle, comme le souligne R. Balibar, *LE français* et une autre, faite de l'ensemble des usages de la francophonie, qu'on appelle aussi, comme le remarque toujours R. Balibar, *LE français*, la polysémie historiquement installée étant source d'une confusion aussi constante que riche en conséquences.

*Le français ou langue française, dont il va être question ici, est la langue de l'État, forme constitutive de la nation française depuis l'événement historique des Serments de Strasbourg (14 février 842) [...] Il ne faut pas la confondre avec l'ensemble des différentes pratiques parlées et écrites, qu'on appelle aussi le français ou la langue française : ensemble qui ne se limite pas aux frontières politiques de la nation française (R. Balibar, 1985 : 11).*

M.-L. Moreau ne dit pas autre chose quand elle écrit :

*Aucune langue ne se présente comme un ensemble unique de règles. Toutes connaissent de multiples variétés ou lectes, dont la diversité est masquée par des étiquettes au singulier (LE français, LE turc, etc.). Le caractère commode de ces dénominations ne doit cependant pas masquer leur caractère abstrait et réducteur. (M.-L. Moreau, 1997 : 283-284)*

Ce qui est évident pour R. Balibar et pour M.-L. Moreau, mais qui ne l'est peut-être pas pour tout le monde, c'est l'idée que *LE français* répond en même temps à deux définitions, puisqu'il est à la fois une langue au sens classique et saussurien, une langue à unité systémique, un standard arrivé au terme d'un processus de grammatisation, mais aussi et en même temps une langue à unité sociolinguistique, dont les modalités d'existence dans les diverses situations de francophonie dépendent directement de la volonté de ses locuteurs de la faire exister.

### ***L'espace francophone est-il polynomique ?***

On a maintenant assez d'éléments pour commencer à répondre à la question de départ : le français est-il une langue polynomique ? Si on confond *LE français* avec la variété théorique et abstraite dite standard, le français ou plutôt ce français-là n'est pas une langue polynomique, sa norme est unifiée et doit le rester puisque cette variété sert de référence et de garde-fou

à l'ensemble des locuteurs de l'espace francophone<sup>22</sup>. Mais si on prend en considération l'ensemble des usages de l'espace francophone, sans exclure ceux de l'hexagone, on doit bien reconnaître que celui-ci s'organise selon une dynamique qu'on peut caractériser par le terme de polynomique, dans la mesure où cet espace est régi par des normes endogènes qui ne sont pas en rivalité entre elles, ni avec la norme centrale, à l'exception peut-être de la norme québécoise<sup>23</sup>, sur laquelle il faudrait s'interroger.

Pour donner un peu de chair à mon propos, j'évoquerai la recherche qui a rapproché l'équipe réunionnaise de celle de Rouen sur la question de la francophonie périphérique.

En 1996, à la fin du programme « Contribution à un inventaire des particularités lexicales des français de l'océan Indien », la question de la « fusion » des lexiques réunionnais, mauricien, malgache et éventuellement seychellois, s'est posée, ou a été posée, à l'équipe engagée dans le programme (D. Baggioni, D. de Robillard, M. Beniamino, C. Bavoux, A. Bretegnier). Nous l'avions formulée ainsi à l'époque, dans l'appel à contribution que nous avons diffusé à la veille d'une réunion d'équipe élargie à des spécialistes du domaine :

*Le problème qui se pose à nous actuellement dans le cadre du programme AUPELF•UREF est celui de la « fusion » des Inventaires des particularités lexicales des français de la zone Sud-Ouest de l'océan Indien, avec la perspective de l'élaboration, à terme, d'un inventaire global du français de la zone. La 4<sup>e</sup> Table Ronde du Moufia devant déboucher sur la décision d'opérer ou non cette fusion, les débats porteront sur des questions de faisabilité et de modalités. Quelques outils conceptuels seront mis à l'épreuve : polynomie, cohésion vs cohérence, cryptoglossie [...] La notion de langue polynomique familière à certains d'entre nous (D. Baggioni, D. de Robillard), est moins connue des autres membres de notre équipe. [...] Les questions que nous nous posons sont les suivantes : qu'apporterait la notion de polynomie, telle qu'elle est définie par J.-B. Marcellesi, par rapport à celle de variation ? En quoi serait-elle susceptible d'éclairer le terrain de la francophonie ? Et plus précisément de la francophonie indianocéanique ? Et à quelle langue, ou à quelle variété, finalement, tente-t-on de l'appliquer ? Autant de questions qui pourraient se formuler ainsi : le français de l'océan Indien existe-t-il, pour qui, sous quelles formes et avec quel degré d'hétérogénéité acceptée ?*

Nous n'avions pas alors suffisamment d'éléments pour valider l'une des trois hypothèses qui se présentaient : soit l'espace francophone indianocéanique est un espace parcellisé et les normes endogènes malgache, réunionnaise, mauricienne ne font que coexister ; soit il est unifié par l'existence d'une supra-norme que connaissent et pratiquent tous les locuteurs de la zone ; soit cet espace, sans être ni homogène ni parcellisé, connaît une dynamique polynomique.

Cette dernière hypothèse revenait à postuler l'existence d'un français de l'océan Indien caractérisé par un ensemble de traits spécifiques marqueurs d'une identité de francophone

---

<sup>22</sup> On remarquera que c'est justement parce que la variation règne dans l'espace francophone que le besoin d'un standard se fait sentir.

<sup>23</sup> Certains linguistes québécois déniaient à la variété de français que décrivent, par exemple, les dictionnaires Lexis ou Robert, considérée par eux comme l'usage de Paris, le statut de standard universel.



indianocéanique, incluant des traits concurrents renvoyant à des normes régionales. Cette hypothèse a été examinée avec F. Gaudin, invité à participer à notre réunion d'équipe. Des pistes ont été ouvertes, qui furent reprises en 1997, dans le cadre du programme dirigé par F. Laroussi à Rouen.

Si on reprend aujourd'hui la réflexion entamée dans les années 90, après un détour par une réflexion sur les langues dont l'unité est fondée prioritairement sur un critère sociolinguistique (V. plus haut), quelles propositions peut-on faire ? Comme l'ont montré les journées scientifiques de Rouen, le concept marcellesien, comme concept descriptif, présente un intérêt qu'il faut savoir relativiser. Certaines notions qui y sont liées – inter-connaissance, inter-tolérance, non hiérarchisation des normes – méritent encore d'être soigneusement interrogées. Leur simple confrontation aux réalités de terrain suffit en effet à en montrer la relative fragilité.

Il est certain que le concept reste fortement lié aux conditions de sa construction, et comme le faisait remarquer C. Caitucoli, il s'agit plus d'un outil d'intervention sur la/les langues, que d'un outil descriptif. Cet outil s'est révélé très utile pour définir un enseignement du corse et mettre en place un CAPES corse accessible aux candidats usagers d'une « variété » ou d'une autre, ou encore mélangeant les variétés. Il permet aujourd'hui de formuler des questions cruciales, comme celle que pose F. Laroussi : « Dans l'enseignement, jusqu'à quel degré est-on prêt à accepter la variation ? » (F. Laroussi et S. Babault, 2001, 169).

Sur le plan descriptif, l'extension du concept est envisagée avec prudence par son auteur lui-même, comme le montre le titre qu'il donne à un de ses articles : « Un cas original : l'émergence de la langue corse » (J.-B. Marcellesi, 2001 : 13-24). La plupart de ses successeurs font preuve eux aussi de modération, ils se gardent bien de présenter la polynomie comme la solution miracle et en proposent plutôt une interprétation. C'est ainsi que l'on voit émerger dans les débats que consignent F. Laroussi et S. Babault l'idée d'une géographie mentale de l'espace francophone, avec des régions connues et proches où peuvent apparaître l'inter-connaissance et l'inter-tolérance, mais pas obligatoirement et d'autres régions lointaines et floues où l'inter-connaissance trouve difficilement à s'exercer, géographie que les chercheurs envisagent d'explorer dans leurs enquêtes.

On peut en effet se fixer pour objectif de mettre à jour les contours des zones qui se dessinent dans les représentations des francophones, que celles-ci soient proches et connues ou lointaines et floues : peut-être l'Europe, l'Amérique, le Maghreb, le Machrek, l'Afrique sub-saharienne, l'océan Indien, ou des zones plus restreintes, les Mascareignes sans Madagascar, Madagascar avec les Comores ? On peut faire l'hypothèse que l'unité toute relative de ces zones tient à la présence d'une dynamique polynomique. Reste à montrer comment la coexistence de normes régionales passe par des moments de plus grande tolérance, ou d'intolérance. Reste à étudier les évolutions et les modalités du fonctionnement polynomique et à répertorier les traits marqueurs d'une identité elle-même plurielle, renvoyant à la région, à la zone, une identité tantôt exhibée, tantôt occultée, selon les besoins du jeu social.

### ***Perspective lexicographique***

J'évoquerai ici un test auquel je me suis livrée, dès que cela fut matériellement possible et qui visait à mesurer la proximité des trois lexiques régionaux malgache, réunionnais et mauricien en rapprochant les signifiants répertoriés dans les trois inventaires qui avaient été faits de ces lexiques dans le cadre du programme « Contribution à un inventaire [...] ». Les

résultats de ce test ne sont qu'indicatifs, en raison de la difficulté méthodologique quasiment insurmontable qui consiste à comparer des lexiques à travers des inventaires non exhaustifs.

Les résultats sont cependant éclairants : il apparaît que dans un domaine culturel et dans un champ notionnel largement partagés, celui de la cuisine et des noms d'aliments, le lexique du français de Madagascar partage 118 items avec au moins un des lexiques mascarins (réunionnais et mauricien) alors qu'il s'en distingue par 65 items. Les formes partagées sont plus nombreuses que les formes spécifiques. Dans d'autres domaines, comme dans celui de la catégorisation sociale (C. Bavoux, 1993), les spécificités l'emportent sur les parentés, les normes régionales pèsent plus lourd que celle de la zone.

À la suite de ce premier test et à la lumière des réflexions qui se sont développées autour du concept de polynomie, je souhaiterais maintenant revenir sur le fonctionnement polynomique, ses modalités et sa relative importance dans la zone du Sud-Ouest de l'océan Indien et en tirer quelques conséquences sur le plan de la description lexicographique. Le français de la zone, comme tout français périphérique est avant tout, rappelons-le, du français. Sur le plan lexical, la majorité des items de la zone existent aussi en français standard, ou plutôt, selon le point de vue adopté ici, dans la variété de référence. Mais c'est du français qui ajoute au stock commun un ensemble de marqueurs d'une identité de francophone indianocéanique, incluant des traits concurrents marqueurs d'une identité de francophone malgache, ou de francophone mauricien, etc. Prenons quelques exemples de traits lexicaux : les signifiants *case*, *créole* et les couples *gâteau/bonbon* et *rougail/chatini*.

« *Case* » est utilisé partout dans la zone avec le sens de « maison ». Il semblerait que son emploi obéisse à une norme unique. Mais si on y regarde de plus près, on s'aperçoit que ce mot, à Madagascar, entre en concurrence avec le mot *maison*. Plus finement, on notera que la concurrence *case/maison* ne concerne que la côte malgache, cependant que dans l'intérieur des terres, sur les Hauts Plateaux, on ne connaît que *maison*. La situation est différente à la Réunion et à Maurice où *case* se trouve pratiquement sans concurrent. À Madagascar, *case* est perçu comme un mot d'origine mascarine.

« *Rougail* » : ce qu'on appelle *rougail* (préparation pimentée accompagnant un cari ou un autre plat) à la Réunion et à Madagascar se nomme *chatini* à l'Île Maurice. Des enquêtes permettraient de dire s'il existe d'une région à l'autre une inter-connaissance relative de ces usages.

« *Bonbon* » : pour désigner la même préparation culinaire, on dit *bonbon* (« bonbon piment », « bonbon coco ») à la Réunion, mais *gâteau* (« gâteau piment », « gâteau coco ») à l'Île Maurice. Certains groupes plurilingues et plurivariétaux, parmi lesquels des francophones de Tamatave, deuxième ville de Madagascar, connaissent les deux usages et emploient, selon les contraintes de la situation, *bonbon* ou *gâteau* pour désigner le même référent.

Le nom *créole*, est utilisé partout avec dans chaque île un sens différent qu'éclaire chaque fois le contexte socio-historique. *Créole* exclut *blanc* à l'Île Maurice et à Madagascar, mais pas à la Réunion.

Ces quelques remarques montrent tout le travail qui reste à faire et ouvrent des pistes : sur le plan méthodologique, on s'attachera à mesurer la validité de l'hypothèse polynomique en mesurant la volonté des francophones de faire exister le français de la zone ; dans le domaine lexicographique, il paraît important de faire apparaître la dynamique polynomique dans la description, avec tous les moyens appropriés, sans la minimiser mais sans la surestimer non plus.

## **Conclusion**

L'intérêt majeur du concept de polynomie pour la description des français régionaux tient, à mon avis, au fait qu'une conception polynomique de la dynamique des contacts permet d'appréhender des zones géographiques ou socioculturelles plus larges que les simples régions. On éviterait en s'en inspirant de faire croire à l'homogénéité de l'ensemble (ce qui relèverait de l'action glottopolitique), ou à son cloisonnement (ce qui pourrait relever du même type d'action).

Mais on ne peut avancer sur cette voie sans s'appuyer sur des travaux qui auraient pour objet le rapport des locuteurs aux normes, à travers l'observation de leurs comportements et de leurs attitudes.

## **Références bibliographiques**

- AUROUX, S., 1992, « Introduction. Le processus de grammatisation et ses enjeux », in *Histoire des idées linguistiques*, Liège, Mardaga, t. II, pp. 11-64.
- BAGGIONI D., 1997, *Langues et nations en Europe*, Paris, Payot, 378 p.
- BALIBAR, R., 1985, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, P.U.F., 421 p.
- BAVOUX, C., 1993, « La structuration d'un domaine du lexique francophone malgache : exemple du lexique de la catégorisation sociale », In *Travaux et Documents* N° 3, FLSH-Université de la Réunion, pp. 105-132.
- BAVOUX, C., 2000, *Le français de Madagascar. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Bruxelles, AUP ELF•UREF/De Boeck-Duculot, 212 p.
- BAVOUX, C., 2001, « Trois français régionaux et un rapprochement », In BAVOUX, C. et GAUDIN, F., *Francophonie et polynomie*, pp. 55-89.
- BAVOUX, C. et GAUDIN, F., 2001, *Francophonie et polynomie*, coll. Dyalang, Rouen, P.U.R., 191 p.
- CALVET, L.-J. et MOREAU, M.-L., 1998, *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, CIRELFA-AUF, Paris, Didier Érudition, coll. Langues et développement, 130 p.
- CALVET, L.-J., 1996, « Une ou deux langues ? ou le rôle des représentations dans l'évaluation des situations linguistiques », Paris, *Études créoles*, vol. XIX-2.
- CALVET, L.-J., 1999, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 304 p.
- LAROUCSI, F. et BABAUULT, S., 2001, *Variations et dynamisme du français. Une approche polynomique de l'espace francophone*, Paris, L'Harmattan, 209 p.
- LEDEGEN, G., 2001, *Les « parlars jeunes » à la Réunion*, In *Travaux et Documents* N° 15, juillet 2001, Université de la Réunion-FLSH, 190 p.
- MARCELLESI, J.-B., 1984, « La définition des langues en domaine roman : les enseignements à tirer de la situation corse » in *Sociolinguistique des langues romanes. Actes du XVIIe congrès*

*international de linguistique et de philologie romanes*, éd. Université de Provence, pp. 307-314

MARCELLESI, J.-B., 1989, « Actualité du processus de naissance de langues en domaine roman », in *Cahiers de linguistique sociale* N°9, éd. GRECO/Université de Rouen, pp. 21-29

MARCELLESI, J.-B., 2001, « Un cas original : l'émergence de la langue corse », in C. BAVOUX et F. GAUDIN édés., *Francophonie et polynomie*, pp. 13-24.

MOREAU, M.-L., 1997, «Variation », In M.-L. Moreau éd., *Sociolinguistique. Concepts de base*, Mardaga, pp. 283-284.

ROBILLARD, D. de, 1993, *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'Île Maurice*, EDICEF / AUPELF, 144 p.

## Usages et fonctions de la norme<sup>24</sup>

Marie-Louise Moreau  
Université de Mons-Hainaut

Si l'on convient d'appeler *norme* tout principe de hiérarchisation des variétés d'une même langue, et l'usage situé au sommet de la hiérarchie, trois types<sup>25</sup> au moins de constructions normatives peuvent être distingués, qui diffèrent par la taille des communautés linguistiques, par les fonctions que la langue est appelée à y jouer, et par l'organisation sociale et politique des sociétés concernées. Ces trois types de situations sont à la fois bien distincts les uns des autres - l'application de certains critères se fait sans équivoque<sup>26</sup> - tout en présentant des emboitements à la manière des poupées russes : les situations de type II incluent certains composants de I, et celles de type III, des composants de II et de I. On a donc un tableau plutôt complexe, dont il me semble difficile de présenter une description simple. Par ailleurs, la réflexion en la matière ne paraît pas pouvoir faire l'économie de multiples *peut-être, sans doute* et autres *vraisemblablement*. C'est que loin d'être au stade où on pourrait proposer des régularités générales, on ne peut encore que poser des hypothèses de travail, qu'il conviendrait de confronter aux données issues de multiples situations, aussi diverses que possible, si l'on veut comprendre de quels luttes de pouvoir, de quels conflits sociaux, et de quelles alliances les langues constituent le territoire symbolique.

### ***Les situations de type I***

La première situation est celle de vernaculaires d'extension limitée, dont le canal privilégié sinon exclusif est celui de l'oral. C'est dans cette condition que se trouvaient les dialectes romans de Belgique et de France jusqu'au 20e siècle ; c'est actuellement celle de nombreuses langues africaines<sup>27</sup>, par exemple.

Dans l'unité géographique qui est la leur, prototypiquement un village ou un ensemble de villages, on n'observe pas ou guère de différenciation linguistique selon les groupes sociaux. Certes, lorsqu'on demande, dans ces situations, « Qui parle le mieux le x? », les réponses contrastent des catégories d'individus selon divers critères. Ainsi les vieux sont-ils réputés mieux parler que les jeunes, les villageois mieux que les citadins, les personnes occupées dans les activités traditionnelles mieux que celles qui exercent des professions associées à la modernité, etc. (Drivaud, 1990 ; Moreau 1997, 1998 ; Poutignat et Wald, 1979 ; Wald 1986). Mais cette conception demeure abstraite pour l'essentiel, on ne l'illustre que très rarement de formes linguistiques précises, pour n'opposer alors le plus souvent que des mots d'emprunt,

---

<sup>24</sup> Une version légèrement différente de ce texte a fait l'objet d'une publication dans *Terminogramme*, « La norme : quelles fonctions ? », 2001 (sous presse).

<sup>25</sup> Cette distinction en trois types recouvre assez largement celle que pratiquent Corbeil (1983) et Bronckart (1988).

<sup>26</sup> Par exemple, y a-t-il ou non des sociolectes distincts et hiérarchisés ? Si non, on est dans les situations de type I, si oui, on est en II ou en III. Y a-t-il ou non des variétés de langue différentes selon les identités nationales ? Si oui, on est dans le groupe III, si non, on est en II.

<sup>27</sup> La réflexion a pris pour point de départ la situation du diola (Casamance, sud du Sénégal; Moreau, 1998), mais il est clair que l'analyse est généralisable à beaucoup d'autres langues.

stigmatisés, aux unités lexicales supposées appartenir au fonds propre de la langue. Ces formes, pour valorisées qu'elles soient dans le discours épilinguistique, ne sont cependant pas pour autant associées au prestige : les catégories d'individus qui y recourent n'occupent pas nécessairement une position sociale prestigieuse et aucune pression ne s'exerce sur les personnes dotées de prestige social pour qu'elles les adoptent.

Dans ces situations, la variation topolectale, qui occupe une place prééminente dans les représentations, est très accusée, et elle peut affecter tant le domaine lexical que phonique ou morphosyntaxique. Mais la variation et la perception de la variation ne s'accompagnent que d'une hiérarchisation minimale : chacun estime que la meilleure variété, en ce qui le concerne, est celle de *sa* région ou de *son* village, et qu'il en va de même pour autrui. S'il y a des plaisanteries réciproques, sur les usages de l'autre, si lors des rencontres, chacun soutient que l'usage de son groupe est le meilleur, le débat participe d'abord des plaisanteries sociales ritualisées, et on ne voit pas qu'une variété soit imposée et que les formes des autres variétés soient identifiées comme des déviations ou des fautes. Pour chaque individu, dans le discours explicite comme dans les pratiques évaluatives ordinaires, la bonne variété est localisée dans la communauté à laquelle il appartient, où, en conséquence, on n'observe pas de manifestation d'insécurité linguistique<sup>28</sup>.

Il est clair que chacun de ces usages régionaux, loin d'être un produit livré à l'arbitraire de chaque locuteur, est structuré par un ensemble de règles, lexicales, morphologiques, syntaxiques, pragmatiques, etc. Par ailleurs, on vient de le voir, la variation existe, les variantes ne sont pas indifférenciées et certains principes guident la sélection des formes parmi l'ensemble disponible. On peut donc parler de norme. Mais on n'observe ici de discours normatif que de manière tout à fait exceptionnelle<sup>29</sup>, sans doute parce que ce discours n'aurait pas de destinataire, tous les individus se conformant aux pratiques usuelles de leur groupe, sans qu'il soit nécessaire de leur signifier explicitement ce que doivent ou devraient être leurs comportements linguistiques.

Ce conformisme social construit des marquages identitaires, traduit des identités : les caractéristiques de la production linguistique d'un individu permettent de le localiser géographiquement, dans une mesure variable selon le degré de précision, la familiarité de l'auditeur avec le langage de la zone, etc.<sup>30</sup> Mais ce résultat n'est qu'un effet secondaire d'un mécanisme social tout autre et ce n'est sûrement pas cette cible que visent prioritairement les pratiques conformes à la norme : en prenant l'« odeur linguistique »<sup>31</sup> de mon groupe, je

---

<sup>28</sup> Du moins les sujets n'éprouvent-ils pas d'insécurité linguistique à propos de leur langue, dans leur milieu. Mais peut-être sont-ils insécures dans leurs rapports avec d'autres langues, d'extension plus large que la leur ou davantage prestigieuses (Canut, 1996, 1998).

<sup>29</sup> À l'adresse essentiellement, sinon exclusivement, des enfants en phase d'apprentissage, ou des étrangers à la région.

<sup>30</sup> On pourrait ainsi contraster les identifications selon qu'elles se font dans les termes «Vous n'êtes pas d'ici» ou «Vous êtes de telle région» ou «Vous êtes de tel village» (Bauvois, 1997; Bauvois et Diricq, 1998).

<sup>31</sup> La métaphore serait pernicieuse si elle donnait à entendre que les individus sont passifs dans ce processus de conformation linguistique. Ils doivent, bien au contraire, procéder à de multiples opérations cognitives, distinguer, par exemple, dans leur input linguistique, ce qui est récurrent de ce qui est accidentel, déterminer la distance entre leurs propres productions et ce qu'ils identifient comme stable dans la langue de leur entourage, etc.

signifie que je me confonds dans le clan, la meute, la tribu, sans me singulariser, sans être distincte des miens, pour l'odorat des miens. Autrement dit, quand l'individu d'une communauté X opère des choix parmi les variantes de manière conforme aux usages des X, c'est sans doute moins pour être identifié comme un X par les non-X, par l'exogroupe, que pour être identifié comme un X par les X (par l'endogroupe), et pour rassurer les X sur sa conformité, son adhésion aux lois, aux *normes* du clan. Même si l'individu ignore l'existence de l'exogroupe, n'a pas de contact avec lui, il aligne ses pratiques sur celles de l'endogroupe, appliquant un principe de non-distinction. C'est d'ailleurs bien ce qu'on observe chez les enfants, qui très tôt (dès le babil produit à 10 et 14 mois dans les données de Maneva et Konopczinski, à paraître ; voir aussi Auger, 1997 ; Lafontaine, 1986 ; Payne, 1980), intègrent des caractéristiques spécifiques du parler de leur entourage, avant même d'avoir pu observer qu'il se différencie des autres.

La norme ne naît donc pas nécessairement d'un choix, d'un contraste entre les variétés, mais sans doute de mécanismes à la fois primitifs et subtils liés à la cohésion sociale. Et si l'on se pose la question des fonctions de la norme, il faut sans doute aller chercher l'une des principales dans le pacte social que l'individu noue avec son clan, sous le niveau de la conscience : la non-distinction, la conformité, en échange de la reconnaissance et de l'intégration.

### ***Les situations de type II***

Dans les constructions normatives du deuxième type, on observe d'une part que la langue est utilisée à l'oral et à l'écrit, et que certaines communications concernent, potentiellement au moins, les utilisateurs des différentes aires topolectales ; on voit d'autre part que trois conditions sociologiques sont remplies :

- 1) une stratification sociale de la communauté linguistique
- 2) des classes sociales dotées chacune d'une certaine masse critique
- 3) un cloisonnement relatif des différents milieux, de leurs activités, de leurs réseaux de fréquentations préférentielles, de leurs zones d'habitat, etc.

Ces trois dernières conditions, souvent réunies dans les villes de quelque importance, constituent vraisemblablement les prérequis sociologiques de la diversification sociolectale<sup>32</sup> Par exemple, dans l'Italie dialectale du début du 20<sup>e</sup> siècle, il semble que nobles et paysans pratiquaient le même usage. Est-ce parce que les aristocrates en contact dans une même région ne constituaient pas un groupe suffisamment important pour entretenir la différenciation ? Ou bien est-ce dû aux fonctions remplies par les dialectes - et à celles qu'ils ne remplissaient pas ? Il y aurait assurément à observer si les individus pratiquant à la fois une langue officielle et un dialecte y adoptent des comportements semblablement différenciés du point de vue sociolectal. Il n'est pas exclu que dans une même situation, il y ait différenciation selon les groupes sociaux pour la langue véhiculaire, mais pas pour la langue vernaculaire. Si c'est effectivement le cas, cela signifierait que les trois conditions sociologiques mentionnées dans le texte ne sont sans doute pas suffisantes pour produire toujours une différenciation sociolectale, que la langue doit en outre accéder à certaines

---

<sup>32</sup> On n'est pas encore en mesure de déterminer si le passage d'une situation de premier type à une situation de deuxième type est subordonné ou non à la conjonction des conditions sociologiques et des conditions fonctionnelles, ni quel est le rôle respectif des unes et des autres.

fonctions, à certains emplois, par exemple l'écrit, l'usage scolaire, l'utilisation dans les cadres formels et techniques. Pourtant, au Sénégal, on observe, dans la capitale au moins, une sociolectalisation du wolof, qui n'est pas enseigné à l'école, et dans lequel les pratiques écrites sont très peu répandues (Moreau et Thiam, en préparation). Il y a donc sur ces matières tout un champ de recherche à explorer. L'Afrique offre sans doute, de ce point de vue, des terrains particulièrement intéressants : accession de certaines langues au rang de véhiculaires, constitution de villes importantes, nouveaux processus de stratification sociale en cours....

Dans ces situations, il y a une diversification en fonction des groupes sociaux, mais aussi une hiérarchisation des variétés sociolectales, qui calque la hiérarchisation sociale. Elle se produit spontanément, par le biais de mécanismes associatifs sans doute assez rudimentaires : j'observe que les X, qui pratiquent l'usage x, occupent des positions prestigieuses ; j'identifie donc l'usage x comme étant une variété de prestige. L'association s'établit spontanément, sans qu'aucun discours soit tenu explicitement, sans qu'intervienne aucune institution normative. Lorsque l'école, les ouvrages de référence, les académies ou offices de langue, les chroniques de langage... entreront en jeu, leur rôle se bornera à entériner une hiérarchisation préexistante, à cautionner une sélection qui se sera opérée indépendamment d'eux. Le bon grammairien n'est pas celui qui présente en un premier temps une description hiérarchisée des faits si pertinente, si convaincante qu'elle emporte dans un deuxième temps l'adhésion ou la reconnaissance de tout ou partie du corps social ; c'est celui qui perçoit la manière dont le corps social ordonne les faits linguistiques, et qui décrit cet ordonnancement-là, sans avoir généralement d'autre pouvoir décisionnel, dans la sélection des usages, que sur la délimitation de quelques frontières<sup>33</sup>. Mais dès qu'interviennent les institutions normatives, la norme s'en trouve comme sacralisée, et ses effets sont considérablement amplifiés.

En règle majoritaire, les individus pratiquent, conformément aux attentes de leur communauté, le sociolecte de la classe à laquelle ils rattachent leur appartenance identitaire. Ils sont en cela guidés soit par un souci de non-distinction, comme dans le cas précédent, soit par une volonté plus consciente de distinction par rapport aux autres classes (Bourdieu, 1979)<sup>34</sup>, soit par l'un et l'autre mécanismes à la fois, qui supposent sans doute des degrés différents de conscience.

Indépendamment de la variation sociale, on observe une variation géographique. Pour des raisons que la sociolinguistique n'a pas vraiment élucidées, la diversification topolectale se trouve généralement<sup>35</sup> moins accusée dans les milieux socioculturellement favorisés. Il en résulte qu'une même variété de prestige s'institue sur d'assez larges aires, dont je poserai

---

<sup>33</sup> On n'envisage pas ici les situations dans lesquelles le grammairien (re)constitue une langue (comme pour le norvégien, l'hébreu...) ou y introduit des aménagements substantiels. Il dispose en ces cas d'une latitude décisionnelle beaucoup plus importante. Voir, p.ex., Kloss (1967).

<sup>34</sup> Le dernier phénomène est observable en particulier chez les individus dont la trajectoire sociale n'est pas horizontale et ceux des classes intermédiaires (Labov, 1972 et 1994).

<sup>35</sup> La généralisation est sans doute abusive : Trudgill (1974 : 36) évoque le cas du kannada indien, où les différences régiolectales sont nettement plus accusées chez les locuteurs brahmanes que chez les non-brahmanes.



ici en hypothèse qu'elles correspondent dans la majorité des cas à une identité nationale plutôt que régionale ou suprarégionale<sup>36</sup>.

Les fonctions de la norme se complexifient.

1. On retrouve ici la fonction d'« odeur linguistique », de marque d'intégration à l'endogroupe, que l'effet de contraste avec les autres variétés peut amener à réinterpréter parfois comme un témoignage de solidarité (Ryan, 1982).
2. Comme dans les situations du premier type, la sélection que l'individu fait parmi les divers usages régiolectaux permet de le localiser géographiquement. Ce qu'il y a de nouveau ici, c'est que l'identification régionale ne répond sans doute pas aux mêmes régularités selon la position socioculturelle des locuteurs : elle pourrait être nationale (en tout cas suprarégionale) et régionale pour les individus de scolarité courte, mais nationale (suprarégionale) seulement pour les personnes situées dans les strates supérieures de la hiérarchie socioculturelle.
3. L'usage linguistique de l'individu permet en outre de le situer sur l'échelle sociale.
4. Dans l'analyse marxiste, dès le moment où la légitimité linguistique est attribuée à la seule classe dominante, la norme instaure un rapport de pouvoir (Kaminker et Baggioni, 1980), dont l'insécurité linguistique n'est sans doute qu'une des conséquences. Dans ces situations-ci, l'insécurité linguistique pourrait être qualifiée de verticale : c'est celle des gens d'une strate sociale par rapport au langage de la ou des strates qui lui sont supérieures.
5. Puisque la hiérarchie des variétés s'aligne sur celle des classes sociales, puisque l'école promeut les variétés des strates socioculturellement dominantes, en stigmatisant les sociolectes populaires, et accorde ainsi de fait un avantage aux enfants des milieux favorisés, puisqu'on attend de chacun qu'il pratique la variété correspondant à son statut dans la société, l'accès aux postes de prestige est lié à la maîtrise des sociolectes supérieurs. La norme linguistique contribue ainsi à la reproduction des inégalités sociales (Bourdieu et Passeron, 1964, 1970 ; Kaminker et Baggioni, 1980).
6. Dans certaines situations, l'écart entre les régiolectes est si important qu'on est amené à les considérer non plus comme des variétés d'une même langue, mais comme des langues distinctes. Qu'est-ce qui empêche la fragmentation linguistique ? On s'accorde généralement - même si on n'en a apporté jusqu'ici aucun témoignage concret - pour considérer que c'est la fréquentation mutuelle des individus porteurs de variétés régiolectales différentes. Dans les situations de type I, les différents usages régiolectaux sont en contact avec d'autres ou ne le sont pas. Dans les situations de type II, indépendamment des éventuels contacts entre régiolectes, il y a toujours un

---

<sup>36</sup> Ainsi voit-on, par exemple, que la frontière politique entre la France et la Belgique trace une délimitation entre variétés françaises de France et variétés françaises de Belgique (Pol 1978); que les auditeurs belges identifient correctement, dans une proportion majoritaire de cas, la nationalité des locuteurs français et belges (de trois régions distinctes), sur des échantillons de parole cependant très courts, puisque de 20 secondes au maximum (Prichard 1991; Loir 1994; Moreau, Prichard et Dual, 1999, ch. 4). Des auditeurs sénégalais, à qui on fait entendre des enregistrements de locuteurs de différents pays africains s'exprimant en français, distinguent très bien ceux qui sont sénégalais de ceux qui ne le sont pas (84% de bonnes réponses; Moreau, Thiam et Bauvois, 1998).

contact, sur un même territoire, entre les différents sociolectes, et notamment avec celui des classes sociales dominantes (ne serait-ce que dans les écrits à caractère public), où la variation géographique est limitée. La norme a donc sans doute pour effet ici de réduire les effets de la variation topolectale et de limiter la tendance à la fragmentation.

### ***Les situations de type III***

Dans les situations du troisième type, une même langue est simultanément en usage dans plusieurs communautés nationales, que ne fédère aucune autre identité sociale que celle de leur langue commune. Le cas de figure est extrêmement répandu, avec une très grande diversité de réalisations (Clyne, 1992a) : les anglophones des États-Unis ou d'Australie n'entretiennent pas, avec la variété de prestige pratiquée en Angleterre (Bayard, Weatherall, Gallois et Pittam, 2001 ; Hawkins, 1996 ; Leitner, 1992 ; McArthur, 2001), le même rapport que les Mexicains avec la norme castillane d'Espagne (Ludwig, 1996 ; Pöll, à par. ; Thompson, 1992), ou les Brésiliens avec le standard du Portugal (Baxter, 1992 ; Pöll, à par.), ou la francophonie périphérique avec la norme en vigueur en France (Bavoux et Gaudin, 2001 ; Lüdi, 1992 ; Moreau, 1999/2000 ; Pöll, 1998, 2001). Et on aurait des configurations encore différentes si on prenait en considération les relations linguistiques qu'entretiennent l'Allemagne et l'Autriche, dans leur partage de l'allemand (Clyne, 1992b), les Pays-Bas et la Flandre, pour le néerlandais (Geerts, 1992), la Finlande et les Suédois finnophones pour le finnois (Van Keersbulck, 2001), etc.

Le contenu de ces différentes relations tient sans doute à des faits matériels (le rapport numérique des différentes communautés, leur distance géographique, leur potentiel économique, le volume de leurs contacts et de leurs échanges...) et, sans doute de manière plus décisive, à des faits de culture, parfois greffés sur les données objectives, parfois indépendants de celles-ci. Il faudrait dans cette optique voir d'abord ce que chaque communauté réalise et consomme comme produits culturels. Il faudrait également, en entrant alors davantage dans le domaine des représentations, déterminer si, dans chacun des ensembles, l'une des communautés se perçoit ou non, s'affirme ou non comme détenant la légitimité, mais aussi dans quelle mesure ce statut est impulsé, consenti ou contesté par les autres communautés, dans quelle mesure, autrement dit, les tentations hégémoniques d'une des communautés rencontrent les attentes des autres ou se heurtent à leur résistance. Il faudrait encore prendre en compte le prestige dont bénéficient les différentes normes nationales auprès des autres communautés, la considération dont la culture de ces différents pays entoure les institutions normatives, quel rôle elle assigne par exemple, aux dictionnaires, quelle politique - concertée ou non - les États et leurs institutions normatives adoptent pour la publication des ouvrages de référence, la terminologie, les réformes de l'orthographe, quel crédit leurs citoyens accordent aux normes édictées à l'extérieur, à celles de l'intérieur, etc. (voir notamment Ammon, 1989 ; Knecht 1997, Pöll à par.).

Dans certaines configurations, par exemple celle où il y a hégémonie consentie, comme il semble à première vue que ce soit le cas de la francophonie, il y a assimilation entre variété de prestige et usage de la classe socioculturellement dominante d'une des communautés, la France dans cet exemple. Il y aurait cependant à réfléchir sur le contenu précis de l'injonction implicite contenue dans cette norme, et surtout sur la mesure dont les usagers des autres pays s'y conforment. L'analyse se révèle moins facile qu'on pourrait penser a priori, parce

qu'il y a parfois matière à distinguer désirs et réalités<sup>37</sup>, parce que les représentations ne sont pas toujours en phase avec les pratiques, parce que les évaluations dans l'abstrait ne coïncident pas nécessairement avec les jugements sur des productions concrètes, et parce qu'il faut traiter séparément ce qui relève de la morphosyntaxe (où les variétés de prestige des différentes communautés ne diffèrent quasiment pas), du lexique (où elles ont en propre quelques dizaines ou centaines d'unités seulement) et ce qui concerne les aspects phoniques de la production (où le marquage identitaire est le plus manifeste, dans les phénomènes rangés sous le concept d'accent).

Ainsi, dans la francophonie toujours, si on considère le volet des pratiques, c'est pour constater que la norme n'a jamais été une : même dans les milieux socioculturellement dominants, il y a toujours eu, pour les pratiques effectives, des normes de type II variables d'une entité politique à une autre, même si elles reposaient sur un large socle commun. Mais toute une culture de l'unité linguistique s'est néanmoins construite sur cette diversité, culture à la fois endossée et confortée par les institutions normatives, qui, s'alimentant aux représentations dominantes, les ont alimentées en retour. Et c'est pour ce domaine des représentations essentiellement qu'on peut parler d'hégémonie consentie. En observant aussitôt qu'à l'heure actuelle, d'une part, la volonté hégémonique paraît s'atténuer<sup>38</sup> et que d'autre part le consentement commence à se fissurer, en particulier chez les francophones québécois (Martel et Cajolet-Laganière 1996, Moreau 1999/2000).

En tout état de cause, dans les situations de type III, une autre norme peut apparaître, qui ne se substitue sans doute pas à la norme identitaire de chacune des unités nationales ou suprarégionales dans les situations de deuxième type - même si elle l'occulte parfois dans la culture épilinguistique -, mais qui s'y superpose.

Quels effets sont associés à cette norme ? Comme les configurations de type III sont des mosaïques de situations de type II, on retrouve ici tout ce qu'on avait dans là-bas, y compris des inclusions de type I. Quelques innovations en outre, ou plutôt une conversion à un autre niveau d'effets déjà présents antérieurement.

1. De même que la norme de deuxième type instaure un rapport de pouvoir entre les classes sociales, celle-ci institue une relation inégalitaire entre les différentes communautés, désormais réparties en deux catégories : celle qui est censée servir de modèle, à qui est attribuée la légitimité, et les autres, dont les particularités seront vues comme des écarts, des fautes. Avec en corollaire, chez ces autres, une insécurité linguistique - qui pourra être conçue comme horizontale, par contraste avec celle des situations de type II : à classe sociale égale, les individus des différentes communautés nationales n'ont pas le même rapport avec la langue et le bon langage.

2. La norme de troisième type sert de variété de référence. Lorsqu'elle est consignée dans des grammaires, des dictionnaires, des manuels de rédaction... (et que la culture ambiante valorise la consultation de tels ouvrages), c'est sans doute en la prenant comme point de

---

<sup>37</sup> Corbeil (1983 : 298) parle d'une hypocrisie allant jusqu'à nier la variation linguistique ou à la minimiser.

<sup>38</sup> On en verra l'indice, par exemple, dans l'intégration d'un plus grand nombre de particularismes lexicaux dans les dictionnaires de langue publiés récemment par des maisons d'édition françaises (Pöll 1998, Moreau 1999/2000). Mais on relève encore des manifestations de la tendance opposée : ainsi la position de l'Académie française en matière de féminisation des titres (voir Moreau 1999/2000 et, dans ce volume, le texte de Jacques Maurais).

repère que les individus localisent parfois leur différence, décident d'évacuer tel particularisme de leurs pratiques ou au contraire de l'y intégrer, comme marque de divergence et d'autonomie. La description de cette norme pourrait donc contribuer, quelquefois, à une moindre différenciation des variétés nationales. Au même titre cependant qu'un inventaire des différentes normes nationales, mises chacune sur un même pied<sup>39</sup>. Pour être des objets symboliques d'un poids considérable dans la conscience normative des individus, du moins dans certaines cultures, les ouvrages de référence ne constituent par ailleurs pas le seul rempart contre la parcellisation, l'émiettement linguistique : la langue doit sans doute son unicité bien moins à l'existence de grammaires et de dictionnaires qu'à celle de contacts effectifs entre les *gens* des différentes communautés, de manière directe ou médiatisée par la littérature, la presse, la télévision, le cinéma, la radio, Internet, la chanson, etc.

De ce point de vue, la mondialisation pourrait à la fois être à l'origine d'une certaine fragmentation normative (ou du moins de la reconnaissance d'une fragmentation d'ores et déjà existante), ET assurer le maintien de l'unité. En effet, si elle uniformise les cultures et suscite en retour des besoins et désirs de spécificités ancrées dans les terroirs, dans le même temps, parce qu'elle multiplie les contacts et les rencontres entre personnes d'implantations géographiques hier encore très distantes, elle pourrait réduire l'impact des mécanismes qui conduisent à l'émiettement. Si nos cultures y gagnent en ouverture à la différence, en tolérance, en acceptation et respect de l'autre, ce ne serait assurément pas le plus mauvais aspect de la mondialisation.

## **Bibliographie**

AMMON, Ulrich (1989). Towards a descriptive framework for the status/function/social position of a language within a country, dans : *Status and function of language and language varieties*, Ulrich AMMON (éd.), Berlin, De Gruyter, p. 21-106.

AUGER, Julie (1997). Acquisition par l'enfant des règles sociolinguistiques, dans : *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Marie-Louise MOREAU (éd.), Sprimont, Mardaga, p. 15-19.

BAUVOIS, Cécile (1997). Parle-moi et je te dirai peut-être d'où tu es, *Revue de phonétique appliquée*, n° 121, p. 291-309.

BAUVOIS, Cécile et Bertrand DIRICO (1998). L'oreille géographique des Montois. Les facteurs qui influencent l'identification d'un locuteur, dans : *Le langage et l'identité urbaine. Le discours épilinguistique en situation urbaine à Rouen, Venise, Athènes et Mons*, Thierry BULOT, (éd.), Paris, L'Harmattan, p. 197-215.

BAVOUX, Claudine et François GAUDIN (éds) (2001). *Francophonie et polynomie*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen.

BAYARD Donn, WEATHERALL Ann, GALLOIS Cynthia et Jeffery PITTAM (2001). Pax Americana, dans : *Journal of sociolinguistics*, 5/1, p. 22-49.

---

<sup>39</sup> C'est ce qu'ambitionnent de réaliser pour l'anglais les projets décrits par McArthur (2001), tout comme, pour le français, l'inventaire des vocabulaires francophones initié par Bernard Quemada et soutenu par l'Agence universitaire de la francophonie (Quemada, 1990).

- BAXTER, Alan N. (1992). Portuguese as a pluricentric language, dans : *Pluricentric languages. Differing norms in different nations*, Michael CLYNE (éd.), Berlin/New York, Mouton De Gruyter, p. 45-69.
- BOURDIEU, Pierre (1979). *La distinction*, Paris, Éditions de Minuit.
- BOURDIEU, Pierre et Jean-Claude PASSERON (1964). *Les héritiers*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU, Pierre et Jean-Claude PASSERON (1970). *La reproduction*, Paris, Minuit.
- BRICHARD, Huguette (1991). *Le français normé de Belgique. Une étude sociolinguistique*, Université de Mons-Hainaut, Mémoire de licence en sciences psycho-pédagogiques.
- BRONCKART, Jean-Paul (1988). Fonctionnement langagier et entreprises normatives, dans : *La langue française est-elle gouvernable ?*, Gilbert SCHOENI, Jean-Paul BRONCKART et Philippe PERRENOUD (éds), Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, p.109-132
- CANUT, Cécile (1996). *Dynamiques linguistiques au Mali*, Paris, Agence de la francophonie, Diffusion : Didier Érudition.
- CANUT, Cécile (1998). Activité épilinguistique et insécurité linguistique, dans : *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Louis-Jean CALVET et Marie-Louise MOREAU (éds), Paris, Agence de la francophonie, Diffusion : Didier Érudition, p. 39-48.
- CLYNE, Michael (éd.) (1992a). *Pluricentric languages. Differing norms in different nations*, Berlin/New York, Mouton De Gruyter.
- CLYNE, Michael (1992b). German as a pluricentric language, dans : *Pluricentric languages. Differing norms in different nations*, Michael CLYNE (éd.), Berlin/New York, Mouton De Gruyter, p. 117-147.
- CORBEIL, Jean-Claude (1983). Éléments d'une théorie de la régulation linguistique, dans : *La norme linguistique*, Edith BÉDART et Jacques MAURIS (éds), Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert, p. 281-303.
- DRIVAUD, Marie-Hélène (1990). Mon wolof est meilleur que le tien, *Plurilinguismes*, n° 2, p. 93-102.
- GEERTS, Guido (1992). Is Dutch a pluricentric language?, dans : *Pluricentric languages. Differing norms in different nations*, Michael CLYNE (éd.), Berlin/New York, Mouton De Gruyter, p. 71-91.
- HAWKINS, Peter (1996). Esquisse d'une comparaison des mondes anglophone et francophone, dans : *Le français dans l'espace francophone*, Didier de ROBILLARD et Michel BENIAMINO (éds) Paris, Champion, Tome 2, p. 835-847.
- KAMINKER, Jean-Pierre et Daniel BAGGIONI (1980). La norme, gendarme et bouc émissaire. *La pensée*, n° 209, p. 50-67.
- KLOSS, Heinz (1967). 'Abstand languages' and 'Ausbau languages'. *Anthropological linguistics*, n°9, p. 29-71.
- KNECHT, Pierre (1997). Langue standard, dans : *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Marie-Louise MOREAU (éd.), Sprimont, Mardaga, p. 194-198.
- LABOV, William (1972). *Sociolinguistic patterns*. Philadelphie : University of Pennsylvania Press. Trad. fr.: *Sociolinguistique* (1976), Paris, Éditions de Minuit.

LABOV, William (1994). *Principles of linguistic change. Internal factors*, Oxford (UK)/Cambridge (USA), Blackwell.

LAFONTAINE, Dominique (1986). *Le parti pris des mots : normes et attitudes linguistiques*, Bruxelles, Mardaga.

LEITNER, Gerhard (1992). English as a pluricentric language, dans : *Pluricentric languages. Differing norms in different nations*, Michael CLYNE (éd.), Berlin/New York, Mouton De Gruyter, p. 179-237.

LHOIR, Isabelle (1994). *Le français de Belgique. Quelles normes ?* Université de Mons-Hainaut, Mémoire de licence en sciences psycho-pédagogiques.

LÜDI, Georges (1992). French as a pluricentric language, dans : *Pluricentric languages. Differing norms in different nations*, Michael CLYNE, Berlin/New York, Mouton De Gruyter, p. 149-178.

LUDWIG, Ralph (1996). Francophonie et hispanophonie : points de comparaisons et hypothèses, dans : *Le français dans l'espace francophone*, Didier de ROBILLARD et Michel BENIAMINO (éds), Paris, Champion, Tome 2, p. 819-833.

MANEVA, Blagovesta et Gabrielle KONOPCZYNSKI (à paraître). L'intégration de la structuration rythmique régiolectale dans le babil, *Revue Parole*.

MCARTHUR, Tom (2001). World English and world Englishes : trends, tensions, varieties, and standards, *Language Learning*, n°34, p. 1-20. Disponible sur [uk.cambridge.org/journals/Ita](http://uk.cambridge.org/journals/Ita).

MARTEL Pierre et Hélène CAJOLET-LAGANIERE (1996). *Le français québécois. Usage, standard et aménagement*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

MOREAU, Marie-Louise (1997). Les types de normes, dans : *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Marie-Louise MOREAU (éd.), Sprimont, Mardaga, p. 218-223.

MOREAU, Marie-Louise (1998). De l'imaginaire linguistique à la politique linguistique. À la recherche d'un standard pour le diola (Casamance, Sénégal), dans : *L'imaginaire linguistique en Afrique*, Cécile CANUT (éd.), Paris, L'Harmattan, p. 109-118.

MOREAU, Marie-Louise (1999/2000). Pluralité des normes et des appartenances. Convergences et divergences en situation pédagogique, *Terminogramme*, n° 91-92, 1999, p. 41-63. Paru également sous le titre « La pluralité des normes dans la francophonie », *DiversCité-Langues*, vol. VI, 1999. (<http://www.telug.quebec.ca/diverscite>), et dans : *La coexistence des langues dans l'espace francophone. Approche macrosociolinguistique*, Pierre DUMONT et Christine SANTODOMINGO (éds), Paris, AUPELF•UREF, 2000, p. 137-151.

MOREAU, Marie-Louise, Huguette BRICHARD et Claude DUPAL (1999). *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, collection « Français et société ».

MOREAU, Marie-Louise, Ndiassé THIAM et Cécile BAUVOIS (1998). Le marquage identitaire dans le français d'Afrique. Étude exploratoire au Sénégal, dans : *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Louis-Jean CALVET et Marie-Louise MOREAU (éds) (1998). Paris, Agence de la francophonie, Diffusion : Didier Érudition, p. 111-127.

PAYNE, Arvilla (1980). Factors controlling the acquisition of the Philadelphia dialect by out-of-state children, dans : *Locating language in time and space*, William LABOV (éd.), New York, Academic Press, 143-178.

- POHL, Jacques (1978). Communication field and linguistic field : the influence of the border (France and Belgium) on the French language, *International journal of the sociology of language*, n°15, p. 85-90.
- PÖLL, Bernhard (1998). Le français ou les français ? La difficile naissance de la pluricentricité, *Lengas*, n°43, p. 163-182.
- PÖLL, Bernhard (2001). Normes régionales et enseignement : le cas du français, *Le français moderne*, LXIX, 1, p. 39-48.
- PÖLL, Bernhard (à paraître). Essai de *standardologie comparée* : quelques éléments pour une comparaison de l'espagnol et du portugais européens et américains.
- POUTIGNAT, Philippe et Paul WALD (1979). Français et sango à Bouar : fonctions marginales du français dans les stratégies interpersonnelles, dans : *Plurilinguismes. Normes, situations, stratégies*, Gabriel MANESSY et Paul WALD (éds), Paris, L'Harmattan.
- QUEMADA, Bernard (1990). Trésor informatisé des vocabulaires francophones, dans : *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, André CLAS et Benoît OUOBA (éds), Paris/Londres, Aupelf/John Libbey.
- RYAN, Ellen Bouchard (1982). Why do low-prestige language varieties persist?, dans : *Language and social psychology*, Howard GILES et Robert ST CLAIR (éds), Londres, Blackwell, p. 145-157.
- THOMPSON, R. W. (1992). Spanish as a pluricentric language, dans : *Pluricentric languages. Differing norms in different nations*, Michael CLYNE (éd.), Berlin/New York, Mouton De Gruyter, p. 45-69.
- TRUDGILL, Peter (1974). *Sociolinguistics. An introduction*, Harmondsworth, Penguin.
- VAN KEERSBULCK, Samuël (2001). *L'insécurité linguistique en Finlande*. Université de Mons-Hainaut, Mémoire de DEA en didactique des langues.
- WALD, Paul (1986). La diglossie immergée : représentations alternatives du répertoire linguistique chez les Yakoma de Bangui, *Langage et société*, n°3, p. 51-67.

## ÉTUDES DE CAS



## Le français en usage au Maroc : pluralité linguistique, français de référence et problèmes de normes

Fouzia Benzakour,  
Professeure de l'enseignement supérieur  
Université Mohammed V-Agdal  
Faculté des Lettres et Sciences Humaines  
Rabat, Maroc  
fbenzakour@hotmail.com  
<http://membres.tripod.fr/cclmc/professeurs.htm>

Le français au Maroc est au centre d'une mosaïque de langues et de cultures. La situation linguistique marocaine est en effet marquée par la présence de plusieurs langues, qui font du paysage linguistique marocain l'exemple type de langues en contact, situation qui résulte de son histoire (domination de peuples aussi nombreux que divers : Phéniciens, Romains, Vandales, Arabes, Portugais, Espagnols et Français). Mais si plusieurs d'entre eux n'ont pas laissé de traces véritablement importantes dans le comportement linguistique de la population, les Arabes, les Espagnols et les Français ont marqué et continuent encore à marquer le paysage linguistique marocain.

Aujourd'hui, plusieurs langues et variétés de langues couvrent le marché linguistique :

- Les langues ethniques
  - nationale : le berbère ou amazighe, langue des populations les plus anciennement identifiées en Afrique du Nord et manifesté à travers des variétés régionales attestées ou dialectes : le tachelhite, le tamazighte et le tarifite ;
  - ou officielle : l'arabe vécu essentiellement sous forme d'un continuum : arabe classique, variétés d'arabe modernes des plus contiguës au classique jusqu'à celles qui se dialectalisent et arabe dialectal marocain atypique.
- Les langues étrangères: le français et dans une moindre mesure l'espagnol, langues implantées par les protectorats ; l'anglais, langue de la mondialisation, est de plus en plus prisé. Comment le français est-il vécu dans une telle situation ? Autrement dit, quel est son usage réel dans la société marocaine ?

### **1. Le français en usage au Maroc : un continuum de variétés**

Langue conquérante, langue d'imposition, le français au Maroc a dû s'adapter pour continuer à exister et à se développer dans la société marocaine. Il est en effet vécu, reçu et transmis sous formes de variétés (allant du rudimentaire à l'élitaire).

#### **1.1. Le français basilectal**

##### **1.1.1. Le français rudimentaire des non scolarisés.**

Le français au Maroc, comme dans le reste du Maghreb, est une langue de l'école, acquise comme une langue du savoir plutôt que comme une langue de communication. Il existe toutefois un français élémentaire, appris sur le tas et servant d'idiome de communication à un personnel non ou peu alphabétisé au service d'une population étrangère francophone mais

en nette diminution (employées de maison, jardiniers, etc.) auquel peuvent s'ajouter les guides touristiques de fortune, les agents de service des sociétés privées franco-marocaines, etc. L'écoute de ce français, restreint à des transactions fonctionnelles, révèle, comme on s'y attend, un écart important par rapport au français normé central ou hexagonal, confondu avec le FR. Il est marqué par des variations phonétiques, une syntaxe simplifiée ou erronée et un vocabulaire très réduit.

### **1.1.2. Le français des Arabisés**

Autre variété basse, le français des lettrés arabisés (groupe social, appelé à s'étendre avec la mise en place effective de l'arabisation) produit dans de rares situations de communication. L'analyse de ce français approximatif révèle des mécanismes de déviation qui rappellent ceux de l'interlangue, sauf qu'ils sont systématisés et fossilisés : mélange d'expressions recherchées, de structures apprises, de calques à l'arabe, de tournures ou simplifiées à l'extrême ou incorrectes.

### **1.2. Le français élitaire ou français nativé**

Le français de l'élite urbaine ou français nativé est un français du bon usage et du bel usage, un modèle littéraire élevé, inaccessible. Il s'agit d'une sorte d'essence de la langue, représentée dans la langue littéraire, diffusée par l'institution scolaire, à travers l'étude des classiques. Langue donc de l'institution scolaire (garante de la norme académique exogène), le français élitaire, renvoie l'image d'un milieu étranger, très éloigné des préoccupations du public francophone marocain ; la reproduction d'un tel modèle montre une volonté d'assimilation, qui conduit au refus de s'approprier la langue française, maintenue dans son rôle de pure langue étrangère. Ce français de France si bien maîtrisé est devenu quasiment une langue nativée.

Les conséquences sont faciles à deviner : le système scolaire est étouffé par le dogmatisme et l'imposition de normes étrangères, qui annihilent tout effort créateur et novateur : au lieu de répondre aux attentes des apprenants en leur faisant acquérir les compétences langagières, communicatives, etc., l'enseignement du français n'engendre en fait qu'insécurité linguistique, découragement et démotivation, ce qui se traduit par une désaffection de plus en plus importante de l'école (cf. Benzakour et al, 2000 et Benzakour, 2001).

### **1.3. Le français mésolectal, une langue adaptée**

Cette variété est le fait d'une bonne partie de la population marocaine francophone qui a une assez bonne maîtrise de la langue française (journalistes, diplômés scientifiques ou bilingues de l'université marocaine, écrivains, etc.). Il s'agit d'un français en contact linguistique, qui s'est adapté à son nouveau milieu socio-culturel en prenant quelque liberté avec la norme exogène. Il n'est plus perçu comme une langue étrangère, fût-elle privilégiée, mais comme une langue que l'on s'est appropriée et qui a cessé, aux dires de ses usagers, « d'être trop française ». Langue remodelée selon les exigences du paysage socio-culturel local, ce français « apprivoisé » se caractérise par des accents particuliers, une morphosyntaxe qui s'écarte quelque peu du standard et surtout par un écart lexical important et manifeste. En effet, contrainte de dénommer des univers référentiels naturels et socioculturels différents de son milieu d'origine, cette variété est régulièrement enrichie de néologismes de tous ordres qui lui donnent une véritable couleur locale. Elle est particulièrement prisée par la presse, les

média et est la langue d'écriture des écrivains marocains d'expression française. C'est l'idiome le plus répandu, le plus vivant, le plus typique des variétés de français en usage au Maroc. Il est truffé d'emprunts aux langues locales, qui étoffent son lexique de la religion et de la culture arabo-musulmane mais aussi de créations métissées ou de néologismes de forme qui résultent d'une surexploitation des potentialités qu'offrent la langue française.

## **2. Français de référence et normes endogène/exogène**

Le français étant vécu sous forme de variétés pour la plupart fort éloignées du FR, peut-on dire que les Marocains sont francophones ? Autrement dit, sur quelle norme et à partir de quel français de référence doit-on se fonder pour décider de la francophonie ou non francophonie de telle ou telle portion de la population ? Pour commencer ce constat, la diversité des variétés ne signifie pas qu'il y a une coexistence égalitaire des différentes pratiques. Une hiérarchie implicite ou explicite s'opère nécessairement entre les différentes variétés. Mais y a-t-il pour autant plusieurs modèles ou plus précisément plusieurs normes reconnues ?

### **2.1. Légitimation et normes endogène / exogène**

#### **2.1.1. Français de référence. Une mesure de l'écart.**

Le français endogène, en tant que véhicule d'une autre perception du monde, ne doit-il pas être rapporté à une langue française identitairement stable<sup>40</sup> pour que l'écart, la différence soient perçus ? Autrement dit, pour que la différence soit mesurée ne faudrait-il pas disposer d'un FR stable ? C'est peut-être là la véritable portée du concept de FR, qui devra cesser d'être perçu comme la simple reproduction du français littéraire classique et esthétique pour devenir la mesure de l'écart des français périphériques ou variétés géographiques. Mais de quel concept de français devra-t-on se servir ? L'institution scolaire, comme je l'ai signalé, ne cache pas sa méfiance à l'égard d'un français endogène qu'elle juge corrompu par une néologie dénotative et connotative « sauvage », un français au rabais, mal ou peu normé. Elle ignore volontairement tout l'enrichissement qu'apporte cette variété de français à la personnalité de ses locuteurs et bannit toute production qui s'écarte du FR, c'est-à-dire de la norme exogène encore dominante, que beaucoup ne possèdent pas et qui est en outre décalée par rapport à la réalité locale et par rapport aux besoins communicationnels réels de la plupart des locuteurs francophones marocains et maghrébins. Mais le FR doit-il alors correspondre à cette variété mésolectale, largement pratiquée certes, mais si mouvante et construite de surcroît sur des écarts qui nécessitent une mesure à la fois quantitative et qualitative et soulève le problème délicat de l'intégration des marocanismes et maghrébanismes ? En d'autres termes, comment une variété elle-même en quête de légitimation ou pis encore d'identification et de reconnaissance peut-elle devenir source de légitimation des particularismes marocains et maghrébins, qui détachent nettement le français du Maghreb de celui de l'Hexagone ? Le dictionnaire, si l'on s'en tient à l'écart lexical, peut-il jouer le rôle de FR et servir à mesurer l'écart et à le légitimer en s'ouvrant aux maghrébanismes ? Les limites d'un tel appareil, pourtant doué d'un pouvoir puissant de légitimation, ne sont plus à démontrer. Le dictionnaire, du fait qu'il est édité à une date arrêtée, ne peut en effet suivre le rythme rapide d'apparition des néologismes et beaucoup de termes récents, parfaitement intégrés dans l'usage du français hexagonal, n'y sont pas attestés et

---

<sup>40</sup> Il s'agit du français tel qu'il se présente dans la presse et la littérature contemporaine françaises.

peuvent paraître comme des écarts appartenant à des français périphériques ; c'est le cas par exemple de certains dérivés comme *footballistique*, *civilisationnel*, etc., relevés comme maghrébanismes alors qu'ils sont aussi en usage dans la métropole. Autre faille, un néologisme dénotatif comme *omra* « visite des lieux saints de la Mecque en dehors de la période du pèlerinage », qui constitue un particularisme maghrébin ou plus encore un néologisme appartenant à toute la communauté francophone musulmane, n'est pas attesté dans le dictionnaire (cf. Benzakour, 2001). Ces restrictions remettent au devant de la scène le problème délicat de l'acceptabilité des maghrébanismes et montrent avec acuité la difficulté de définir une norme de référence qui ne se confonde pas avec le français normé de l'école, français décalé par rapport à la pratique sociale quotidienne des locuteurs francophones marocains et maghrébins.

### **2.1.2. Français mésolectal et norme de référence. Autonomisation ? Substitution ?**

L'étude des modalités d'intégration au français de néologismes, surtout par emprunt lexical, a montré une certaine résistance des marocanismes à se conformer aux règles du système d'accueil. Cet échec relatif n'est-il pas l'indice d'un véritable processus d'autonomisation du français en usage au Maroc ? Ne s'achemine-t-on pas vers une certaine autonomie qui conférerait à cette variété le statut de norme de référence ?

L'examen de certaines productions montrent que l'autonomisation a touché tous les aspects phonique, graphique, morphologique, sémantique, etc. À titre indicatif, beaucoup d'emprunts lexicaux, installés confortablement dans le discours des locuteurs marocains, sont peu ou pas conformes aux règles de formation et d'intégration de la langue d'accueil. Plus révélateurs encore sont les néologismes de forme obtenus par des règles dérivationnelles, qui ont pris quelque liberté avec celles du français hexagonal. Des dérivés comme *ministrissime*, *dédensification*, etc. sont surprenants car formés à partir d'une base inattendue : base nominale au lieu d'une base adjectivale pour *ministrissime* par exemple. Ces particularismes sont loin d'être des « accidents » ; bien au contraire, ils sont la trace d'une relative autonomie, comme l'atteste par exemple la productivité d'un suffixe *iste* sans correspondant en *isme* : *participationniste*, *ping-pongiste*, etc.

Ce timide processus d'autonomisation s'accompagne parallèlement d'un autre processus qui détache cette variété du français central, même s'il commence à peine à se manifester. Le français au Maroc et au Maghreb est en train de se constituer son propre espace communicatif. Battu en brèche par l'arabe standard, langue officielle, et ne pouvant ni jouer le rôle de langue vernaculaire, ni celui de communication large (rôles dévolus aux langues locales), le français est en train toutefois de se forger une place stratégique non négligeable, qui lui confère dynamisme et puissance créatrice et explique l'amorce de son cheminement vers une relative autonomie : il est en train de devenir un instrument de communication interculturelle, une langue de l'identité plurielle du Maghrébin par sa perméabilité même aux cultures en présence, comme l'atteste le pouvoir quasi démesuré reconnu à la néologie par emprunt lexical aux langues locales mais aussi à la dérivation par hybridation ou métissage. N'assiste-t-on pas là à une lente et véritable mutation ? De langue imposée et ressentie comme un instrument d'aliénation et d'acculturation, le français est en train de devenir un interlecte, un système qui construit sa propre cohérence et qui pourra en conséquence conférer progressivement aux marocanismes et aux maghrébanismes la légitimation dont ils ont tant besoin, d'autant plus que beaucoup de particularismes semblent s'installer solidement et durablement dans ce système - encore certes en phase de formation - grâce à leur vitalité externe (manifestée par leur fréquence d'emploi dans le discours) et interne (création de nombreux dérivés, composés, etc., à partir de leur base).

En fin de compte, cette variété mésolectale semble se constituer en norme endogène de référence, appuyée en cela par une norme sociale locale : l'usager maghrébin, hésitant de moins en moins à assumer son métissage linguistique et culturel, s'approprie progressivement la langue imposée (dénotés référentiels nouveaux, connotations, métaphorisation, etc.), preuve que l'insécurité linguistique est en train de disparaître.

Norme sociale, autonomisation linguistique amorcée, stabilité relative suffisent-elles à transformer la donne du français au Maroc et au Maghreb ? Un autre usage est-il en train de se créer au Maghreb ? La variété mésolectale est-elle en train de réussir l'impossible : devenir une norme de référence ? Toutes ces interrogations conduisent au problème délicat des normes endogènes/exogènes

## **2.2. Normes endogène / exogène**

Une norme endogène est-elle envisageable au Maroc et au Maghreb ? Pour trouver des éléments de réponse, deux voies me semblent possibles (1) du côté de l'officialité représentée dans les institutions académiques, l'école, les ouvrages de référence et (2) du côté des usagers : l'examen de la norme dans les représentations explicites des individus et dans leurs pratiques sociales.

### **2.2.1. La voie institutionnelle**

Au Maroc, les pédagogues comme les nostalgiques du « bel usage » attachés exclusivement à la langue littéraire classique et les puristes pour qui la seule norme est celle du français de France, confondue d'ailleurs avec le français du bon usage, adoptent tout naturellement une attitude normative négative : ils refusent de reconnaître à la langue française, projetée en terre étrangère où elle s'est profondément enracinée, toute dynamique pourtant nécessaire à son développement voire à sa survie sur un marché linguistique et culturel pluriel bien fourni ! Ils n'hésitent pas à exprimer par la voix de l'institution académique leur méfiance à l'égard de cette variété de français « infestée d'emprunts qui s'étale dans la presse et la littérature » Ce francarabe est perçu par ce groupe comme étant un sous produit, qu'il conviendrait d'écarter avant qu'il ne vienne à concurrencer le français de France, seule langue véritablement reconnue. Cette attitude conservatrice n'a fait qu'accentuer le décalage ou fracture entre deux groupes sociaux, l'élite et la masse et entre deux usages de langues : le français académique et le français dans sa pratique réelle.

Les manuels scolaires sont le porte voix de cette élite. Ils reproduisent la norme phonétique, grammaticale et lexicale en cours dans les guides de prononciation, les traités de grammaire ou les dictionnaires de langue, c'est à dire un français parisien de la bonne société, fermé aux français régionaux et périphériques. Certes, bien des particularismes marocains et maghrébins ont été introduits récemment dans certains dictionnaires de langue (Larousse, Le Petit Robert, etc.) et se sont ainsi vus acquérir une certaine légitimité. Signalons toutefois que la plupart sont marqués comme maghrébanismes et ne sont pas supposés appartenir au français général ou international. Pour en revenir aux manuels scolaires, étant conformes à la norme centrale, ils ne font place aux particularismes que si ceux-ci sont attestés dans les dictionnaires où qu'ils expriment des *realia* sans équivalent ou sont intraduisibles. Deux faits méritent ici d'être soulignés.

1) L'école baigne souvent dans la confusion entre oral et écrit ou plus exactement l'oral transmis se réduit à de l'écrit oralisé.

2) Les enseignants rejettent tout écart au nom de la norme exogène. Que de fois avons-nous entendu la fameuse phrase « ce n'est pas français, ça ne se dit pas en France ». Le problème se complique davantage quand on aborde la norme phonétique. L'école propose un modèle de prononciation française. Mais ce n'est pratiquement celui d'aucun enseignant marocain de français. Beaucoup d'instituteurs et de professeurs marocains ont, en effet, été formés à la hâte et à l'école marocaine et n'ont jamais séjourné en France. Ils transmettent de ce fait une norme de prononciation locale, la leur, présentée comme modèle exogène.

En somme, l'institution semble élire une seule variété comme étant la langue française, le français hexagonal ou français de référence dit aussi français général ou français international et écarte toute autre variété, même si une certaine légitimation d'usages extra-hexagonaux commence à s'affirmer, notamment dans les dictionnaires. Pourtant, la sélection de plusieurs variétés standards endogènes, révélatrices d'identités distinctes, ne pourrait que contribuer à faire rayonner d'avantage le français que ce soit dans les centres ou les périphéries.

### **2.2.2. La norme du côté des usagers.**

#### **(i) La norme dans les discours épilinguistiques.**

Au Maroc et au Maghreb, comme dans les autres aires françaises ou francophones extra-hexagonales, l'écoute des discours pour et sur la langue et les variétés de langue françaises révèle une véritable contradiction entre ce qui est clairement affiché : le désir de se détacher du modèle importé et d'ouvrir la vanne aux particularismes savoureux et colorés et ce qui est intériorisé mais qui rejaillit dans tout propos sur la langue, à savoir « qu'il n'est de bon français que de France », entretenant l'illusion d'une variété élevée, inaccessible.

En somme, en même temps qu'elle indique un modèle linguistique aux individus, la communauté leur demande de ne pas l'adopter : elle admet volontiers que le bon français est celui des français mais qu'il ne faut pas parler comme les français.

### **2.2.3. La norme dans les pratiques sociales**

S'agissant de leur groupe, quelle norme linguistique, en prise bien entendu avec l'environnement social, les gens valorisent-ils ?

En l'absence d'enquêtes étendues et en profondeur, je ne peux avancer ici que quelques éléments de réponse intuitifs et approximatifs en deux points :

- 1) Le français standard est associé au pouvoir, au prestige, à l'intelligence, à l'éducation, etc. alors que les autres variétés sont perçues comme plus vivantes, plus populaires, mais moins prestigieuses, etc.
- 2) Les variétés produites par les élites socioculturelles ont l'avantage de préserver le marquage identitaire mais elles ne bénéficient que d'une légitimité limitée dans le discours institutionnel ou sont encore en quête de légitimation.

## **Conclusion**

Il est difficile de conclure sur un problème aussi épineux que passionnant et passionné. Deux points permettent cependant de fermer momentanément les pistes de réflexion entrouvertes.

- 1) Le français institutionnel, momifié par le poids d'une norme exogène souvent mythique, le français esthétique et de haute qualité, accessible à un petit groupe social privilégié, ne saurait se maintenir encore longtemps tel quel dans l'espace linguistique maghrébin tant est grand le décalage entre l'école et la réalité, entre l'institution académique et les aspirations, les besoins communicationnels et le vécu quotidien et culturel de la masse. La langue française ne peut continuer à assurer sa présence dans la société marocaine et maghrébine que si elle s'intègre au paysage socioculturel local et en devient véritablement un de ses composants, en acceptant de s'ouvrir aux cultures et langues en présence.
- 2) Il est illusoire de penser que la variété mésolectale, qui est seulement en train de prendre pied au Maroc et au Maghreb, pourrait dans l'immédiat prendre le relais du FR et se constituer en véritable norme de référence. Le chemin à parcourir est encore très long et semé d'incertitudes. L'espoir de voir peut être un jour le Maghreb doté de sa propre variété française, reconnue et légitimée, n'est peut être plus un pur et vieux rêve insensé : les jalons, encore très peu nombreux certes, en sont quand même déjà jetés.

### **Références bibliographiques**

BENZAKOUR, Fouzia., GAADI Driss et QUEFFÉLEC Ambroise, 2000, *Le Français au Maroc. Lexique et contacts de langues*, Bruxelles, éd. Duculot - AUPELF•UREF.

BENZAKOUR, Fouzia, 2001, : « Français de référence et français en usage au Maroc. Une adéquation illusoire : l'exemple de l'écart lexical », *Actes du Colloque International «Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept » (organisé par le groupe de recherche Valibel Louvain-La-Neuve, 3-5 novembre 1999, Cahier de l'Institut de Linguistique de Louvain*, éd. Peeters, Leuven.

BENZAKOUR, Fouzia, « Le français au Maroc. Normes et identités », à paraître dans *Langue et Linguistique*, Université Laval, Québec.

## L'arabo-francophonie : projet ou réalité ?

Mohamed Taifi,  
Professeur à l'Université de Fès  
Président de l'AFELSH

La communication que je me propose de présenter est une approche personnelle du phénomène de langue. C'est un constat personnel que j'essaierai de mettre en relief.

La mondialisation qui tend à s'imposer de plus en plus risque de s'accompagner d'une perte d'identité culturelle et d'une homogénéisation, pour le moins qu'on puisse dire, néfaste à l'humanité. Ce qui rend l'équilibre du monde, c'est la diversité des langues et des cultures, et la reconnaissance mutuelle de la différence. Sous les coups de boutoir de l'uniformisation, une grave crise identitaire affecte bon nombre de citoyens et de peuples. Il est nécessaire de considérer cette situation avec beaucoup de sérieux et de sérénité. Ces sentiments identitaires sont d'ailleurs légitimes. À vouloir à tout prix les refouler, on s'expose à voir exploser les instincts. Dans son *Traité du vivant*, le grand savant Jacques Ruffié rappelle que lorsque les hommes se rencontrent, ils se combattent souvent mais aussi ils échangent quelquefois.

Entre le monde francophone et le monde arabophone ou berbérophone, l'échange doit prévaloir. Ces deux mondes se chevauchent bien souvent d'où l'expression forgée par Stélio Farandjis, Secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie : arabofrancophonie. Évidemment, la proximité géographique – le Maroc se trouvant à 12 kilomètres seulement de l'Europe –, mais aussi historique – protectorat et colonisation – sont des facteurs favorables au dialogue et à l'instauration d'une arabofrancophonie véritable.

La langue arabe d'une part, langue du *Coran* mais aussi langue des poètes et écrivains d'avant et d'après le *Coran*, et d'autre part la langue française, langue de raison et d'ouverture sur la modernité, langue des philosophes des Lumières et des Droits de l'homme, doivent se compléter et coexister pacifiquement. Il faut donc que tous ceux qui aiment ces deux langues se mobilisent dans une nouvelle alliance afin de relever les nouveaux défis.

Comment cela se traduit-il dans la réalité ?

Chaque jour des milliers de jeunes maghrébins inventent des mots en puisant dans la richesse des deux langues. Certains poètes vont même jusqu'à mêler les tonalités des deux rives de la Méditerranée, mais aussi les deux rêves culturels. Dans certaines pièces de théâtre, au Maroc, les acteurs passent de l'arabe au français puis du français à l'arabe pour exprimer les vérités sociales et culturelles différentes. On assiste donc à un métissage culturel qui se fait en profondeur et qui se traduit par le métissage linguistique. On assiste aussi au développement d'une chanson mixte et d'une production cinématographique où les deux langues cohabitent de la manière la plus spontanée possible, en mêlant des termes français et des termes arabes. La radio et la télévision ont également pris conscience de ce phénomène qui envahit l'espace des pays francophones et l'encouragent sérieusement. Ce contact des langues ne date pas d'hier : faisons un petit retour en arrière et considérons l'apport de la langue arabe au français, et réciproquement.

Sans entrer dans les détails, soulignons que de nombreux mots ayant une allure française – tels que *azur*, *amiral*, *sirop mesquin*, *cafard* – viennent de l'arabe et occupent dans la langue française une place non négligeable. On n'est pas sans savoir que la culture européenne française en particulier, puise à la source de la culture arabe depuis plusieurs siècles.



Inutile d'insister sur le fait que les Arabes furent les précurseurs de la science moderne qui fait aujourd'hui le bonheur de l'Occident. Songeons à Al Khawarizmi, l'inventeur des chiffres et du zéro ; retenons quelques autres mots qu'en retrouve en botanique – comme *henné*, *abricot*, *artichaut*, *orange* -, en pharmacopée, en plantes médicinales et cosmétique – comme *l'ambre*, le *musc*, le *khol* – et enfin dans les activités marchandes : *douane*, *magasin*, *café*, *cumin*, *guitare*, etc. Le goût pour l'Orient a donné naissance à des mots comme *vizir*, *sultan* et *sultane*, *émir*, *pacha*, *babouche*, *talisman*, *fakir*, etc. Avec la colonisation des pays du Maghreb, la langue française a connu d'autres emprunts. Citons les mots : *caïd*, *burnous*, *kif-kif*, *clebs*, *Fatma*, *flouss*, *bezef*.

En sens inverse, l'arabe emprunta au français beaucoup de mots : *tomobile*, *toubis*, *saboun*, *licé* (lycée) *l'blake*, *tractour*, *pilat*, etc. Le nombre de mots devient incalculable quand on entre dans le registre des métiers, le lexique des mécaniciens par exemple, dans lequel il n'y a pratiquement pas de mots arabes : on dit *soubap*, *lboujlat*, *patanate*, *suiglas*, *démarror*, etc.

Alors, face à cette nouvelle réalité, peut-on parler de normes linguistiques du français ? De quelle norme s'agit-il en fait ?

Dans le cas où la norme serait tout ce qui est d'usage courant dans une communauté linguistique, cette norme correspondrait à l'institution sociale qui constitue la langue. Cette norme-là est largement partagée par les pays du Maghreb. Pourtant, il y a quelque temps à peine, cette nouvelle langue était marginalisée. Parlée par des jeunes de quartiers populaires, elle restait éloignée des normes linguistiques communément admises. De nos jours, cette nouvelle langue, de plus en plus intégrée, pratiquée par l'ensemble des couches sociales, est même acceptée par les autorités académiques. Elle est utilisée sans complexes dans les conseils de gouvernement où l'arabe et le français sont pratiqués dans une symbiose telle qu'on ne peut même pas distinguer qu'il s'agit de deux langues qui s'entremêlent. On peut désormais diriger une réunion, animer un débat en utilisant non pas tour à tour, mais en même temps les deux langues. Cette langue nouvelle est parlée essentiellement dans la rue : chez l'épicier du coin, « *jouj fromagat* » signifie « deux fromages » ; « *ouhed lbriz mal femel* » signifie « une prise mâle-femelle » ; dans les cafés : « *ouahed lcaficrim* » signifie « un café crème » ; dans les magasins de sport, presque tous les mots sont en français, *passe*, *but*, *cordage*, etc.

Quelles normes donc, et quelle grammaire, pour cette nouvelle langue que j'ai appelée « arabo-berbéro-francophonie », car un grand nombre de mots berbères sont utilisés également dans les structures linguistiques françaises et là encore, de manière inconsciente : « A ! le berger, *awa* les moutons broutent *awa* à côté de *aari* (la forêt). »

Depuis quelques années, le français respectant strictement les règles grammaticales et la prononciation a tendance à disparaître du paysage linguistique maghrébin. Il faut bien admettre que les puristes font partie d'une espèce en voie de disparition. Du côté des Maghrébins également, les grands savants arabophones n'hésitent pas à utiliser des concepts français. Les cours du Ramadan au Royaume du Maroc, devant Sa Majesté le Roi, étaient parsemés de mots français.

Pour que la langue puisse vivre et connaître un avenir meilleur, il est nécessaire d'accepter ce mélange. D'ailleurs même en France, la langue parlée dans les banlieues par les beurs, le verlan, est loin de respecter les normes académiques. La langue finit par imposer son originalité et par défendre son identité. La langue française se trouve donc devant un dilemme : vouloir demeurer pure et être menacée de disparition, ou accepter le métissage et se développer normalement.

Je pense que le choix a été fait par les hautes Instances de la Francophonie : le métissage linguistique et culturel représente l'avenir de la francophonie plurielle.

### **Le français, l'autre norme : le cas du Liban**

Wafa Berry  
Université Libanaise

Ce n'est pas par hasard que le dialogue des cultures a été proposé comme thème du IX<sup>e</sup> sommet de la francophonie. Les événements désastreux survenus dernièrement aux États-Unis et leurs conséquences immédiates et futures, sur le comportement des masses quelles que soient leurs cultes et leurs cultures, prouvent combien le dialogue interculturel est perturbé.

Sur un autre plan, la guerre communément appelée civile, celle qui a ravagé le Liban pendant 15 ans, n'était-elle pas aussi dans quelques-uns de ses aspects une manifestation de la rupture du dialogue entre les 18 communautés qui composent ce pays ? Fait que les libanais, heureusement, semblent avoir saisi.

Depuis, tous les décideurs, responsables, penseurs, prônent une ouverture, à l'autre, d'abord, puis aux autres, condition obligatoire pour ancrer notre pays dans sa tradition et pour l'élargir aux confins du monde.

Pour tous, notre culture ne doit plus être réduite à ce qu'elle fut dans le passé mais elle doit être aussi une projection sur le futur.

Cependant, les discours sur l'enrichissement des peuples par le dialogue mutuel semblent de plus en plus oublier que le trajet vers l'autre passe forcément par les mots. L'acquisition de la langue, outil indispensable pour consolider les rapports humains et interculturels, semble être un fait déjà accompli. Or, le dialogue pluriel nécessite la maîtrise d'au moins une langue étrangère, source et véhicule de savoirs.

Dans le cas du Liban, la langue française est, jusqu'à nouvel ordre, une langue privilégiée du dialogue.

Le Liban est entré dans la francophonie pour des raisons historiques et psychologiques et il y est resté par un choix délibéré dû au génie de cette langue elle-même mais surtout aux valeurs de civilisation, hautement humaines, portées et apportées par la langue française.

Déterminées à défendre l'exception culturelle, la France et la culture francophone sont pour les libanais autant d'instruments de relation. C'est le poumon à travers lequel ils peuvent aspirer à la liberté sous toutes ses formes, un voyage qui les ramènent à eux-mêmes illuminés par la découverte de l'autre.

Des études comme *Anatomie de la francophonie Libanaise*<sup>41</sup>, ou *Le statut du français à l'Université Libanaise*<sup>42</sup> et des statistiques du Ministère de l'Éducation montrent, qu'au niveau des chiffres, le français se porte plutôt bien au Liban. Au niveau des discours aussi.

---

<sup>41</sup> S. ABOU, CH. KASPARIAN, K. HADDAD, *Anatomie de la francophonie libanaise*, Beyrouth : Édition FMA / AUPELF-UREF, 1996.

<sup>42</sup> D. ABOU ASSALI, H. BAALBAKI, W. BERRY, S. HELOU, N. ISKANDARANI, *Le français à l'Université Libanaise*, État des lieux et perspectives, Beyrouth : Édition Université Libanaise / AUPELF-UREF, 1998.

Que de colloques, de conférences, de tables rondes qui montrent, à longueur des saisons, l'importance de la culture française et vouent à sa langue un amour hconditionné. Les manifestations artistiques francophones sont, de même, prospères dans les quatre coins du pays et animent nos après-midi comme nos soirées tous les mois de l'année. Le salon « Lire en français et en musique » qui a lieu tous les ans à Beyrouth et dont l'affluence va en crescendo est, « l'événement culturel francophone le plus important du Moyen-Orient »<sup>43</sup> (magazine 1998 Fouquet). Dans les lieux publics de Beyrouth et dans ses salons privés, on entend des Libanais parler entre eux en français de quoi se croire à Paris.

Alors, avec tous ces indices de la bonne santé du français, où est le problème ? y-a-t-il un problème déjà ? Sans vouloir être un rabat-joie, je dirai oui. Malgré cette prolifération de « francophonies », la langue française a, dans le fond, de sérieux problèmes au Liban.

Adoptée au départ comme langue de culture et de dialogue, elle traduit très souvent à l'arrivée un dialogue de sourds ou carrément des soliloques.

Dans les établissements scolaires privés et publics, on maîtrise de moins en moins le français. Un changement du paysage linguistique commence même à faire surface : on assiste, dernièrement, à une augmentation sensible du nombre des élèves anglophones, même si le nombre des francophones, en général, n'a pas beaucoup diminué.

À l'Université Libanaise, unique université publique qui accueille la majorité des étudiants universitaires du pays, on commence également à observer, une montée grandissante de l'anglais. Le nombre des anglophones désirant s'y inscrire commence dans certaines facultés à dépasser celui des francophones. Sans oublier la reconversion d'étudiants, de formation francophone d'origine qui tournent à l'anglais au stade universitaire, tant dans le public que dans le privé.

Par ailleurs, dans les colloques sus-cités, on ne trouve que des spécialistes de la culture et de la langue françaises, donc des convertis qui dialoguent dans une sorte de circuit fermé. L'avenir ne dépend pas d'eux mais de leurs successeurs.

Et dans les milieux sociaux, « comment ne pas remarquer – comme le dit un journaliste libanais – une certaine nonchalance verbale, une vacuité conceptuelle, la forme et le fond ne brillent pas de mille feux. On se répand plus qu'on ne s'étend »<sup>44</sup>.

Côté loisirs, la situation n'est pas meilleure : les activités artistiques et culturelles francophones diverses renforcent l'idée des groupements. On y rencontre des avertis, cultivés et multilingues. Ceux-ci maîtrisent une langue française muée en idiome de reconnaissance sociale à vocation élitiste. Leur français les ouvre au monde mais les sépare des autres libanais qui ne le maîtrisent pas.

Mais qui sont ces libanais qui ne maîtrisent pas le français et dont, pourtant, devrait dépendre l'avenir de la francophonie au Liban ? Ce sont la grande majorité des jeunes. Les anglophones, mais surtout les francophones issus d'établissements scolaires et universitaires publics et d'établissements privés du « second degré », ils suivent des enseignements du et en français qui, au lieu de les concilier avec la langue et la culture françaises, approfondissent la distance qui les éloigne du français et du culturel en général. Ils constituent le noyau d'un

---

<sup>43</sup> A. FOUQUET, Conseiller Culturel près l'Ambassade de France à Beyrouth, in Lire en français, Catalogue publié par la Mission Culturelle Française pour le salon du livre, Beyrouth, 1998.

<sup>44</sup> O. BOUSTANY, *État limite Lebanese dream fin de siècle*, Beyrouth : Édition Layali, 1998, p.73.

grand écart par rapport à l'esprit du pays qui chante la culture plurielle empruntant le grand chemin de la francophonie.

C'est justement avec ces jeunes, écoliers et universitaires, qu'on sent « combien le français est en perte de vitesse comme vecteur d'information, de culture, d'ouverture au monde. Entre un usage fonctionnel et convivialité d'usage, tout se passe – dit Omar Boustany – comme si sa présence se faisait bien plus anecdotique et résiduelle que formatrice et novatrice »<sup>45</sup>.

Censés entretenir et perpétuer le dialogue salvateur, ces jeunes ne sont pas concernés par les cultures et encore moins par cet héritage, à savoir l'amour de la langue française.

Mais pourquoi, dans le pays où le culturel est de tradition, où le pluriculturel tient lieu de destinée, où le multilinguisme est une autre facette de l'identité libanaise, pourquoi dans ce pays les jeunes se sentent-ils aussi détachés du concept de la culture, d'un vrai dialogue avec les autres ?

Vrai, en opposition au faux dialogue que les jeunes croient engager à travers le *chatting*, où, afin de se noyer dans la foule du monde virtuel, ils se plaisent très souvent à rentrer dans la peau d'un personnage qui les déconnecte de leur personne et de leur identité. Le dialogue ici est plus récréation que création. Je ne parle évidemment pas des sérieux échanges, fructueux et culturels que certains adultes tissent à travers la toile. Je parle des jeunes qui n'ont pas la même compréhension que nous du mot culture.

Déjà chez les jeunes libanais, les mots culture, cultivé suscitent deux réactions : le sourire ironique ou l'intimidation. Pour se moquer de quelqu'un qui se prend trop au sérieux ou qui s'exprime sur les choses de la vie à la manière d'un omniscient parfait, ils disent alors « un tel prend un air de cultivé, ou bien il se prend pour un cultivé ».

Dans d'autres situations, surtout dans le cas où le français est utilisé pour communiquer, un cultivé peut inspirer une intimidation, qui peut aller jusqu'à s'empêcher de respirer pour ne pas dire des bêtises ou montrer son ignorance.

En apparence contradictoires, ces deux réactions prennent leur origine dans le respect qu'ont les libanais de la connaissance mais aussi dans les représentations et les préjugés dont on a entravés la pratique de la langue française.

Supposée, donc, être une langue de communication, le français devient au Liban une entrave au dialogue, un indice de la différence, non pas la différence qui enrichit mais celle qui discrimine. Langue de la liberté, de l'égalité, et de la fraternité, la langue française s'avère, par une alchimie curieuse, langue des normes rigides et de la supériorité.

Confrontés à une certaine impuissance à tenir la route en français, on voit alors les jeunes libanais, migrants par nature, commerçants par vocation, migrer vers une langue présentée comme plus accessible, moins élitiste, qui se laisse prendre et qui camoufle leurs failles. Elle leur permet une « intégration » dans un schéma où ils croient se reconnaître, celui des « branchés » de ce monde. La mondialisation qui rime avec la suprématie de la langue anglaise, jugée langue d'essor et de travail, semble être l'argument de taille qu'ils brandissent pour se débarrasser des chaînes alourdissantes d'un français qui ne les mène nulle part, sinon à une image dévalorisée d'eux-mêmes. Les médias, les satellites aidant beaucoup à ce lavage de cerveau.

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, p.75.

Double est notre combat nous, professeurs de français, didacticiens, pédagogues et sociologues face à l'hégémonie d'une culture tellement simplifiée et simplificatrice qui réduit l'humanité à une foule de consommateurs et le monde à un grand supermarché.

Combat direct, interne d'abord. Dans notre salle de classe, dans notre laboratoire de recherche, pour rénover, rentabiliser et dynamiser l'enseignement du français. Ensuite, combat indirect externe, si le premier, bien entendu, a atteint ses objectifs. Par une certaine pratique de la culture francophone, ce combat devrait réguler la lumière factice du projecteur anglophone éblouissant qui veut éclipser les autres lanternes qui ont toujours guidé les peuples. Il est temps qu'on s'avoue que les choses ont changé, qu'il faut alors qu'on change nos habitudes et nos réflexes, notre conformisme et nos vieilleries.

Quelle norme adopter alors pour l'enseignement du français, particulièrement dans un pays comme le Liban, pays de la norme plurielle ? Le français y est pour quelques uns presque une langue maternelle, pour certains une langue seconde, pour d'autres une première langue étrangère, pour d'autres autres une deuxième langue étrangère mais pour de rares personnes, une vraie langue de travail, de dialogue et de culture. Parce que, justement, ces différents types de français enseigné sont des miroirs étranges où le jeune libanais ne se retrouve pas.

Il n'y retrouve pas une donnée qu'il peut immédiatement réinvestir, une utilité professionnelle, une vérité qui lui ressemble et qui le signifie, ou même un sentiment qui le taraude, une angoisse qui l'habite. Il y trouve un langage bourré de normes qui endiguent son penchant de liberté, et déroutent son sens de la vitesse, principal acquis du siècle finissant. Le français que nous enseignons est un français de livres et non pas de vie un français d'images et non pas de réalités.

Pour dialoguer avec l'autre, il faut avoir épuisé le dialogue avec soi. Qu'on se mette réellement à l'écoute des jeunes. Observons les vivre et agir. Prenons au sérieux leur logique. Limitons nos élans de grandeur en faveur de leurs réalistes aspirations. Amenons les au français par de petits sentiers qui ne les rebutent pas. Ayons le courage de bouleverser nos fixations au lieu de demeurer dans des constats sur la régression du français dans le monde, devenus refrains dans chacune de nos rencontres. Qui a dit qu'une langue n'accepte pas de se diviser pour permettre à un peuple de souder son unité, à des peuples de se mettre en relation ?

Par les valeurs de tolérance qu'il couvre, le français est capable de tenir ce rôle, sa guerre n'est pas contre l'anglais, mais contre lui-même, contre ses protecteurs.

Le principe de la diversité n'est pas seulement dans les langues, il peut être au sein d'une même langue. La diversité est dans les besoins langagiers et communicatifs, dans les champs disciplinaires et les domaines professionnels, dans les options méthodologiques, dans les interprétations, dans la norme qui régit l'enseignement de la grammaire etc.

La différence n'est pas également exclusive au domaine des objectifs et des compétences, elle est aussi dans les environnements et dans les lieux, dans les contextes et dans les êtres. Le culturel, de son côté, n'est pas uniquement dans la pensée des philosophes et écrivains ou dans les coins d'un poème labyrinthique. Il est aussi dans les choses simples, bref, dans toutes les expressions de la vie de tous les jours. Il faut sortir le français de la rigidité de la norme du tout ou du rien. Il faut l'adapter à la diversité de ses demandeurs et à l'étendue de leur demande, si limitée soit-elle.

Le français que je cherche à promouvoir ici est un français qu'on appréhende progressivement, et dont les objectifs seraient les mêmes pour tous les jeunes libanais. Il est composé de trois échelles :

- le français d'apprentissage de la communication orale et écrite ;
- le français professionnel, technique et scientifique ;
- le français de la création littéraire et philosophique.

Dotons, en premier lieu, l'étudiant de la langue de communication point de départ pour tout mouvement vers l'autre. Il aura ensuite toute une vie pour s'imprégner des cultures et pour s'exercer à la pluralité.

Appréhendé d'abord comme une langue étrangère, le français sera ensuite pour l'apprenant peut-être une langue seconde et puis qui sait langue première ou autre langue maternelle.

J'aimerais insister ici sur un fait essentiel, qu'un français utilitaire avec ce qu'il pourrait supposer de réduction syntaxique et lexicale n'exclut jamais la dimension culturelle, la culture est et doit être transversale à toute forme d'apprentissage.

La formation d'un bon francophone ne peut que mener, par ailleurs, à un multilinguisme et favoriser un apprentissage rapide et correct de l'anglais. Là aussi le français aura favorisé par son système, le développement de l'anglais.

La réforme louable de l'enseignement lancée par le Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques est considérée comme un pas décisif dans la formation d'un citoyen ouvert et multilingue, en donnant déjà à la langue étrangère une part égale avec l'arabe. En revanche, les contenus et les manuels, élaborés par les gardiens fidèles du français au Liban, se sont trouvés alourdis de beaucoup de notions qui rendent encore plus dure la tâche des enseignants et confirment au yeux des élèves l'idée que le français est une langue difficile. D'ailleurs un travail de la révision de la réforme a déjà pris son cours.

À l'Université libanaise, une réforme de l'enseignement du et en français a été entreprise depuis deux ans avec l'appui de l'Agence universitaire de la Francophonie et du Bureau de Coopération Linguistique et Éducative de l'Ambassade de France. Je n'entrerai pas dans les détails techniques de cette réforme, mais nous espérons que tous les efforts se conjugueront pour la mener à bon terme puisqu'elle a été conçue pour s'adapter justement à un public pluriel qu'est le public de l'université libanaise. S'adressant à un public spécifiquement arabophone, cette réforme-modèle a toutes les chances de s'étendre sur la région du Moyen-Orient.

Pour conclure, le Liban passe actuellement par une étape décisive de son histoire quant à l'orientation culturelle du pays. Il vit une sorte de transition qui peut soit consolider sa diversité culturelle et linguistique soit déboucher sur un modèle unique de culture.

Toute la population du Liban, toutes ses institutions pédagogiques avec ce que cela laisse entendre de diversité, est plus que jamais convaincue de l'importance de l'ouverture à l'autre. La maîtrise des langues semble en être une principale clé. Les responsables de ces institutions oeuvrent sincèrement pour adapter leur systèmes éducatifs à cette réalité.

Reste à nous de leur fournir les matériaux nécessaires adéquats qui libèrent le français et le mettent en phase avec le monde.

Les activités diverses qui ont accompagné la préparation du sommet francophone ont remis le français dans les préoccupations des jeunes reste à l'ancrer dans leurs occupations, comme l'a fait cette année l'AUF dans un bon nombre de ses activités.

Pays phare, tel a toujours été le Liban, et il doit le rester. Langue des lumières, telle a toujours été la langue française et nous devons le reconfirmer.

**L'avènement d'une langue française aux normes plurielles :  
un point de vue québécois**

Jacques Maurais,  
Conseil de la langue française,  
Gouvernement du Québec

Dans le document de présentation du colloque « Diversité linguistique et culturelle : quelles normes pour le français? », on nous invite à intervenir sur deux « perspectives thématiques convergentes » :

- réfléchir à une meilleure appréhension des rapports entre français et langues partenaires [...]
- mieux préparer, dans les esprits, mais aussi dans les faits, l'avènement d'une langue française aux normes plurielles, à géométrie variable, sans que cette prise en compte par les États francophones de leur (ou parfois « leurs ») français conduise pour autant à un appauvrissement.

Mon intervention concernera surtout le deuxième point, mais j'aurai l'occasion de faire une remarque concernant la première perspective thématique. Pour éviter de possibles malentendus, je tiens à préciser que je m'exprime ici à titre personnel.

La question de l'avènement d'une langue française aux normes plurielles doit être abordée avec précaution. D'une part, il ne faudrait pas lâcher la proie pour l'ombre en provoquant ou en hâtant la fragmentation d'une langue qui permet l'intercompréhension au plan international. Je soulève ici la crainte de ce que certains appellent la *babélisation*, dont on parle non seulement pour le français mais aussi pour l'anglais. Dans le domaine anglais, Gillian Brown, directrice du Centre for English and Applied Linguistics de Cambridge, croit que l'anglais prendra de plus en plus des teintes locales et Samuel P. Huntington, dans *Le choc des civilisations*, déplore le fait qu'il n'y a déjà plus intercompréhension entre certaines variétés de l'anglais. Dans le domaine francophone, Suzanne Lafage est, elle aussi, sensible à la possibilité d'un éclatement du français :

*Pour maintenir intercompréhension et cohésion à travers la francophonie, il faudrait qu'un enseignement de qualité répande une variété de français commun, à la fois vivant et adapté à la communication quotidienne tant écrite qu'orale, afin de corriger les fortes tendances en cours à la différenciation et à l'éclatement. Car, plus le français devient une langue parlée en Afrique, plus la variation s'accroît dans tous les domaines linguistiques : prononciation, prosodie, morphologie, syntaxe, lexique et sémantique (Lafage, 1999 : 168).*

Rappelons que des craintes semblables sont régulièrement exprimées au Québec. Ajoutons, *a contrario*, l'exemple du portugais :

*Le pluricentrisme du portugais constitue [...] un bel exemple de la diversification de la norme sans que cela entraîne nécessairement une 'babélisation', tant il est vrai que l'intercompréhension entre Portugais et Brésiliens est totale au niveau soutenu<sup>46</sup>.*

---

<sup>46</sup> Bernhard Pöll, « Essai de *standardologie comparée* : quelques éléments pour une comparaison de l'espagnol et du portugais européens et américains », *Revue belge de philologie et d'histoire* (2001).



En tout état de cause, quand on parle d'une langue française aux normes plurielles, il faudrait savoir si l'on recherche une véritable pluralité de normes ou tout simplement une langue monocentrique ouverte aux régionalismes, une norme alimentée par le pluricentrisme.

Je disais donc que, d'une part, il faut être prudent de ne pas brader un héritage qui assure l'intercompréhension. D'autre part, il me semble primordial, lorsque l'on discute de l'avènement possible d'une langue française aux normes plurielles, de prendre en compte l'opinion des locuteurs sur la question car, comme le dit Bernhard Pöll, « les variétés nationales [...] sont en premier lieu le produit de représentations [...] »<sup>47</sup>.

### ***Une enquête sur l'opinion des locuteurs***

Pierre Bouchard et moi avons effectué une enquête qui, me semble-t-il, apporte un éclairage pertinent et essentiel. Je souligne la forte représentativité des opinions exprimées lors de cette enquête parce que cette dernière a été effectuée auprès d'un échantillon aléatoire de 1591 francophones âgés de 18 ans et plus, représentant l'ensemble de la population francophone du Québec ; nous avons dans certains cas repris des questions d'une enquête plus ancienne faite en 1983 auprès d'un échantillon représentatif de 700 personnes des villes de Montréal et de Québec. Voici quelques résultats utiles pour nos discussions :

1. « *Les francophones du Québec devraient être capables de parler également un français international.* »

<b>O.L.F. 1998</b>		<b>C.L.F. 1983</b>	
D'accord	88,2 %	D'accord	85,3 %
En désaccord	11,8 %	En désaccord	14,7 %

De 1983 à 1998, cet énoncé continue de faire consensus, près de 9 Québécois sur 10 manifestant leur accord. Nous n'avons constaté aucune évolution sur cette question.

2. « *Les mots d'ici constituent une richesse qu'il faut absolument conserver.* »

<b>O.L.F. 1998</b>		<b>C.L.F. 1983</b>	
D'accord	87,9 %*	D'accord	73,2 %*
En désaccord	12,1 %*	En désaccord	26,8 %*

\*Différences significatives

La proportion de la population qui dit être d'accord avec cet énoncé a crû de 14,7 points sur une période de 15 ans, passant de près de trois personnes sur quatre (73,2 %) à près de neuf sur dix (87,9 %), et cette hausse est significative du point de vue statistique.

3. « *Pour les termes techniques spécialisés, les Français et les Québécois devraient utiliser les mêmes mots.* »

<b>O.L.F. 1998</b>	
D'accord	89,2 %
En désaccord	10,8 %

<sup>47</sup> Bernhard Pöll, *op. cit.*

La question n'avait pas été posée en 1983. En 1998, elle recueille 89,2 % d'adhésion.

4. « *Beaucoup de mots que nous utilisons au Québec nous empêchent de communiquer avec les francophones des autres pays.* »

En 1983, près de trois Québécois sur quatre (73,2 %) se disaient en accord avec cette énoncé. Quatre ans plus tard, ils étaient moins de un sur deux (42,1 %).

O.L.F. 1998		C.L.F. 1983	
D'accord	42,1 %*	D'accord	73,2 %*
En désaccord	57,9 %*	En désaccord	26,8 %*

\*Différences significatives

Pourcentage de répondants qui se disent d'accord avec cet énoncé selon qu'ils ont ou non voyagé dans d'autres pays francophones

	C.L.F. 1983	O.L.F. 1998
Ont voyagé dans des pays francophones	79,4 %*	33,3 %*
N'ont pas voyagé dans des pays francophones	68,7 %*	44,2 %*

\*Différences significatives

Les personnes qui ont voyagé dans les autres pays francophones sont celles qui ont le plus abandonné cette opinion. En effet, il y a une baisse de 46,1 points sur quinze ans parmi les personnes qui ont visité des pays francophones, comparativement à une baisse de 24,5 points chez celles qui ont voyagé dans des pays non francophones.

5. « *Les francophones d'ici devraient mieux connaître les mots typiques des autres régions de la francophonie.* »

Tant en 1983 qu'en 1998, un peu plus d'un Québécois sur deux appuie cet énoncé (54,4 % en 1983, 53,8 % en 1998). Sur ce point, il n'y a pas eu d'évolution en 15 ans.

O.L.F. 1998		C.L.F. 1983	
D'accord	53,8 %	D'accord	54,4 %
En désaccord	46,2 %	En désaccord	45,6 %

6. « *Tous les francophones du monde devraient employer partout les mêmes mots.* »

O.L.F. 1998		C.L.F. 1983	
D'accord	35,2 %*	D'accord	50 %*
En désaccord	64,8 %*	En désaccord	50 %*

\*Différences significatives

En 1983, les répondants se partageaient également entre ceux qui étaient pour et ceux qui étaient contre cet énoncé (50 % exactement). Sur 15 ans, l'accord avec cette opinion a connu une chute de près de 15 points, passant de 50 % à 35,2 %. La baisse la plus marquée s'est manifestée chez les personnes les plus scolarisées : chez celles qui ont 13 ans et plus de scolarité, la baisse est de 14,2 points, alors qu'elle est de 6,9 points chez celles ayant moins de 13 ans de scolarité.

Pourcentage de répondants qui se disent en accord avec cet énoncé, selon le nombre d'années de scolarité :

Scolarité	C.L.F. 1983	O.L.F. 1998
Moins de 13 ans	55,7 %*	48,8 %*
Plus de 13 ans	39,8 %*	25,6 %*

\*Différences significatives

Voici, à mon avis, les conclusions qui se dégagent de ces données :

1. Le refus du séparatisme linguistique : les Québécoises et les Québécois estiment qu'ils devraient être en mesure de parler aussi un français d'audience internationale ; ils croient, de plus, que les termes techniques devraient être les mêmes en France et au Québec. Ces opinions rejoignent la position que le Conseil de la langue française défendait en 1990 lorsqu'il affirmait que les Québécois « ne veulent pas se couper du français international » (Conseil de la langue française, 1990 : 51). Ces opinions rejoignent aussi la pratique de l'Office de la langue française, qui est de proposer, dans la mesure du possible, l'emploi au Québec des mêmes termes techniques qu'en France.
2. Les mots propres au Québec sont sentis comme faisant partie du patrimoine national. Ce sentiment s'est même accru sur une période de 15 ans.

Par ailleurs, des analyses statistiques plus poussées que je ne vous détaillerai pas ici montrent que la population du Québec est partagée entre plusieurs modèles linguistiques, l'importance de chacun de ces modèles variant en fonction du degré d'urbanisation. Je simplifierai outrageusement en disant que le partage se fait entre un modèle de type international et un modèle plus québécois. Dans les milieux fortement urbanisés, les plus importants du point de vue de la dynamique sociolinguistique, c'est le modèle plus québécois qui prévaut, avec une ouverture sur les autres régions de la francophonie mais en marquant un désaccord avec l'harmonisation de la terminologie d'un pays francophone à l'autre. Dans les milieux semi-urbains et ruraux, le modèle qui prévaut est de type plus international puisque la norme de référence qui est favorisée est celle des présentateurs de la chaîne nationale de radio et de télévision, traditionnellement perçus comme parlant une langue d'audience internationale<sup>48</sup>.

Notre enquête de 1998 fournit aussi des renseignements sur l'autocatégorisation linguistique des Québécois. À la question « de façon générale, avez-vous l'impression de parler français ou de parler québécois ? », 51 % répondent français et 49 % québécois. Nous avons aussi posé la question : « Diriez-vous que vous parlez tout à fait à la manière française, plutôt à la manière française, plutôt à la manière québécoise ou tout à fait à la manière québécoise ? ». 84 % des enquêtés affirment parler à la manière québécoise (61 % plutôt à la manière québécoise et 23 % tout à fait à la manière québécoise) contre 16 % qui disent parler à la manière française<sup>49</sup>.

### ***Positions linguistiques en France et au Québec***

Ces réflexions m'amènent naturellement à aborder la question des rapports linguistiques entre la France et le Québec. Je considérerai brièvement trois questions : la féminisation des

---

<sup>48</sup> Cf. Pierre Bouchard et Jacques Maurais, «Évolution des perceptions des Québécois sur la norme» (à paraître).

<sup>49</sup> Pierre Bouchard et Jacques Maurais, «La norme et l'école. L'opinion des Québécois», *Terminogramme* 91-92 (septembre 1999).

titres de fonction, le fonctionnement des commissions de terminologie et l'enseignement du français à l'étranger.

## La féminisation

Sur le thème de la féminisation, certains responsables français ont émis des opinions pour le moins condescendantes à l'égard des Québécois (et aussi des Belges). Lors de la discussion, à l'Assemblée nationale de France, du projet de loi réformant la Cour d'assises, des critiques se sont élevées contre la formulation du serment des jurés, selon laquelle même une femme doit s'engager à faire preuve de « l'impartialité et de la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre ». À ceux qui demandaient de remplacer le mot « homme » par « personne », Jacques Toubon, alors garde des Sceaux, a répondu : « C'est du canadien, du québécois, du langage des Nations Unies, du *politiquement correct*, mais ce n'est pas du français<sup>50</sup> ». Je citerai aussi cet extrait d'une lettre de Maurice Druon :

*Libre à nos amies québécoises, qui n'en sont pas à une naïveté près en ce domaine, de vouloir se dire une auteure, une professeure ou une écrivaine ; on ne voit pas que ces vocables aient une grande chance d'acclimatation en France et dans le monde francophone.*

*Libre aussi aux autorités culturelles de la Communauté française de Belgique, en mal de démagogie féministe, d'avoir publié un édit d'où il ressort qu'une femme entraîneur d'une équipe sportive s'appellerait désormais une entraîneuse, ou qu'une femme appartenant aux équipes de lutte contre les incendies deviendrait une pompière.<sup>51</sup>*

La position de l'Académie française en matière de féminisation l'a sinon discréditée au Québec, du moins lui a fait perdre quelques plumes.

## Les commissions de terminologie

En ce qui concerne les commissions de terminologie en France, on sait qu'elles doivent en dernier ressort soumettre leurs conclusions à l'Académie pour approbation et la Commission générale de terminologie ne peut approuver définitivement que des termes qui ont reçu l'accord de l'Académie française. Il s'agit d'un processus assez long, de l'aveu même de Gabriel de Broglie (propos tenus sur la chaîne culturelle de Radio-Canada). En principe, la Commission générale de terminologie est informée des positions québécoises lorsque le Québec a une position à faire valoir sur une question mais elle ne tient pas souvent compte de l'opinion de l'Office de la langue française du Québec. Je prendrai ici seulement l'exemple de *mél.*, *m-é-l* avec un point, dont la prononciation est contraire au système phonologique du français. De l'avis de Gabriel de Broglie, « Ce n'est pas une abréviation exactement, c'est plutôt un symbole qu'un mot. Et le *mél.* veut dire messagerie électronique. Et il est formé sur le même mode que *tél.*, qui est l'abréviation de téléphone. » Lorsque les autorités françaises ont décidé de forger le terme *mél.*, il existait depuis plus d'un an un terme concurrent dans les milieux de l'informatique, le mot *courriel*. Contrairement au mot *mél.*, qui veut dire uniquement adresse électronique, le mot *courriel* désigne aussi bien l'adresse que le contenu du message. On peut donc envoyer un courriel, mais pas un *mél.*, du moins si l'on se fie à la

---

<sup>50</sup> « Féminisme : Toubon a tout faux » *Le Devoir*, 29 mars 1997, p. A-5. Le mot *personne* a été adopté malgré tout.

<sup>51</sup> *La Presse* du 26 juillet 1997, p. B-3 ; à l'origine, la lettre a été publiée dans *Le Figaro*.

définition officielle. Pour conclure ce point de la collaboration francophone en matière de terminologie, je citerai ici les deux leçons que tire Daniel Raunet dans sa série sur l'histoire du français diffusée à la chaîne culturelle de Radio-Canada :

*Première leçon importante : ce n'est pas pour répondre aux besoins concrets des usagers que la France déploie ses efforts de terminologie. La raison d'être du processus, c'est la raison d'État. Dès leur publication au Journal Officiel, les nouveaux termes deviennent obligatoires pour l'administration et pour les entreprises dans toute leur production écrite, contrats, correspondance, règlements, etc. [...] Deuxième leçon : cet acte de pouvoir, l'adoption de nouveaux mots, est un privilège du noyau central de l'État. C'est à Paris, et nulle part ailleurs, que se définit ce qu'est la langue française. Autant dire que dans tout cela, le reste de la Francophonie ne pèse pas lourd dans la balance.<sup>52</sup>*

On peut ajouter une troisième leçon, la lenteur du processus qui ne permet pas de fournir assez tôt des équivalents français, ce qui laisse libre cours aux anglicismes pour s'implanter dans l'usage.

### **L'enseignement du français à l'étranger**

Le troisième point que je veux ici aborder concerne l'enseignement du français à l'étranger, soit comme langue seconde, soit comme langue étrangère (ce point se situe dans la perspective des relations entre le français et les langues partenaires). Sur ce thème, je me contenterai de citer les constats parus dans le *Modern Language Journal* cette année (*MLJ* 85, spéc. pp. 20-21).. Les auteurs James P. Lantolf et Gretchen Sunderman ont relu les articles publiés dans cette revue au cours de huit décennies. Un élément m'a frappé dans leur analyse, c'est que les enseignants de français aux États-Unis ont eu tendance à enseigner la France au moins autant que le français – quand ils ne se sentaient pas investis de la mission d'être les ambassadeurs de la France. La perspective d'une langue française aux normes plurielles devrait entraîner un changement profond d'attitude dans l'enseignement du français langue étrangère. On assiste déjà à une certaine évolution, la revue *Le français dans le monde*, par exemple, fait une certaine place aux pays francophones autres que la France mais on admettra sans peine qu'il faut aller plus loin que ce début prometteur.

### **Analyse d'un corpus de 4000 courriels (405 714 mots)**

Dans la dernière partie de ma communication, je voudrais vous présenter les résultats préliminaires de mon étude de la langue des courriels. Cette étude se fonde sur un corpus de quelque 4000 courriels envoyés, sur une période de deux ans, à une émission de télévision regardée par des personnes plus scolarisées que la moyenne. Je tiens à préciser qu'il s'agit de courriels publics, les messages ayant été publiés sur le site de l'émission et ayant été accessibles à tous les utilisateurs d'Internet pendant chacune des deux saisons de diffusion. Les auteurs des messages savaient qu'ils pouvaient être lus par un bon nombre de personnes et plusieurs d'ailleurs demandent d'être indulgents envers leurs fautes de français.

Le premier tableau présente les résultats d'ensemble par grandes catégories.

Catégories de fautes	Nombre de fautes	Pourcentage
----------------------	------------------	-------------

<sup>52</sup> Transcription aimablement fournie par Daniel Raunet.

Coquilles	1270	3.2
Orthographe lexicale	6929	17.6
Orthographe grammaticale	6602	16.8
Syntaxe	5310	13.5
Ponctuation	14267	36.3
Vocabulaire	2370	6.0
Style	1756	4.5
Cohésion textuelle	798	2.0
<b>TOTAL</b>	<b>39302</b>	<b>100</b>

On constatera que les fautes de ponctuation constituent plus du tiers de l'ensemble des fautes (la virgule étant vraiment la championne toutes catégories). Dans les commentaires qui suivront, je ne tiendrai pas compte de la catégorie ponctuation.

La grille de correction qui fut utilisée était très détaillée puisqu'elle comportait une soixantaine de catégories.

Le deuxième tableau présente des résultats plus détaillés.

Catégorie de fautes		Nombre	%	% cumulatif
Homophones		1748	7,64	7,64
OGB	nombre du nom	1528	6,68	14,31
ST.A	niveau de langue	1446	6,32	20,63
Coquilles		1270	5,55	26,18
OLB	orth. voy. ou cons.	1252	5,47	31,65
OLD	majuscules/minusc.	1113	4,86	36,51
OGA5.1	accord verbe règles gén.	1002	4,38	40,89
SYA45	choix prép.	924	4,04	44,93
OLE	trait d'union	921	4,02	48,95
VOA1	sens d'un mot	901	3,94	52,89
SYA3.1	mode du verbe	900	3,93	56,82
OGA1	accord de l'adj.	795	3,47	60,29
CT.A	réf. anaphoriques	743	3,25	63,54
VOB3.1	anglicismes lexicaux	448	1,96	65,50
OLH	noms propres/mots étrangers	417	1,82	67,32
OLF	abréviations	391	1,71	69,03
OGA63	part. passé + avoir	339	1,48	70,51
OGA62	part. passé + être	313	1,37	71,88
ST.B	maladresses	310	1,35	73,23

OGD1	conjugaison	297	1,30	74,53
OGA2	accord du déterminant	294	1,28	75,81

J'ai omis les résultats de la catégorie qui vient en tête, les fautes portant sur les accents, la cédille et le tréma, étant donné que certains ordinateurs ou certains logiciels présentent des problèmes ; même quand l'appareil ou le logiciel permet d'utiliser les diacritiques, leur place sur le clavier peut varier quand on passe d'un programme à l'autre, surtout dans les cas, comme le mien, où le programme de clavier français a été installé en dernier lieu plutôt qu'en premier. J'ai aussi regroupé tous les cas d'homophonie.

Les fautes provenant de cas d'homophonie occupent le premier rang, comptant pour près de 8 % de l'ensemble des fautes. Notez aussi l'importance des fautes concernant des éléments de base : l'orthographe des voyelles et des consonnes, les majuscules et les minuscules, les règles de base d'accord des verbes, le mode du verbe, l'accord de l'adjectif, etc.

Ce tableau m'amène à faire deux commentaires.

Le premier, ne le cachons pas, c'est qu'il y a, au Québec, un problème assez généralisé dans la maîtrise du code de la langue. Les pouvoirs publics ont été sensibilisés à cette question au cours des dernières années et particulièrement lors des audiences des états généraux sur la situation de la langue française, dont le rapport, qui vient d'être publié, fait une large place au problème de l'enseignement du français. À ce sujet, la Commission des états généraux a été très claire en écrivant qu'elle ne pouvait « taire ni éviter de reprendre à son compte l'exaspération exprimée tout au cours de ses travaux à l'égard d'un système d'enseignement qui tolère encore une maîtrise insuffisante du français<sup>53</sup> ». Mentionnons simplement que les derniers résultats (2000) des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire montrent, pour le critère de fonctionnement de la langue, un taux d'échec de 42 %. Le ministère de l'Éducation avait d'ailleurs, dès avant la publication de ce rapport, adopté une série de mesures destinées à corriger la situation. Un nouveau programme d'études est en voie d'implantation. Toutefois, il faudra aussi penser à augmenter le contenu linguistique dans la formation des maîtres, ainsi que le recommandent les états généraux : à l'heure actuelle, sur les 120 crédits (ou unités) exigés pour l'obtention d'un diplôme d'enseignement au préscolaire ou au primaire, de 6 à 12 crédits, seulement, sont consacrés au français ; pour le diplôme d'enseignement du français au secondaire (option majeure), 30 crédits sur 120 sont consacrés à la langue, le reste va à la psychopédagogie. On en vient ainsi à former des experts en enseignement qui ne connaissent pas la matière qu'ils doivent enseigner. La phagocytation des matières dites « disciplinaires » par la psychopédagogie, où les méthodes prennent plus d'importance que la transmission du savoir, n'est pas un phénomène propre au Québec, deux universitaires français ont publié il y a une dizaine d'années un volume intitulé *La pédagogie du vide* dans lequel ils dénoncent la même situation.

Le second commentaire que m'inspirent les résultats préliminaires de mon enquête sur la langue des courriels est le suivant : il faut se rendre à l'évidence que le système graphique du français pose problème, ainsi que l'illustre le fait que la catégorie la plus importante des fautes est celle des homophones ; on notera aussi que les problèmes orthographiques causés

---

<sup>53</sup> Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, 2001, p. 41.

par les voyelles et les consonnes occupent le cinquième rang. On aura beau décrier les lacunes du système d'enseignement, je crois bien que l'on devra se rendre à l'évidence que la codification orthographique actuelle crée de sérieuses difficultés aux francophones de langue maternelle et n'est sûrement pas de nature à faciliter la diffusion du français dans le monde. Il faudrait évaluer sous cet éclairage la réforme orthographique faite il y a une dizaine d'années. Il faudrait même se demander s'il ne serait pas souhaitable de procéder à une simplification des règles de grammaire, à commencer, évidemment, par les règles d'accord du participe passé (que l'on pourrait rendre invariable dans tous les cas, même avec l'auxiliaire *être*). Mais c'est là un thème à débattre à l'occasion d'un autre colloque.



**L'insécurité linguistique, moteur de la création littéraire :  
merci, Monsieur Ahmadou Kourouma**

Pierre Dumont,  
Professeur  
Université Paul Valéry  
Montpellier III

En conclusion de l'entretien qu'il accorda à Michèle Zalessky en 1988 dans le numéro 7 de la revue *Diagonales*, Ahmadou Kourouma, auteur du plus grand roman d'après les indépendances africaines, *Les Soleils des indépendances*, (1968) déclarait :

*Les Africains, ayant adopté le français, doivent maintenant l'adapter et le changer pour s'y trouver à l'aise, ils y introduiront des mots, des expressions, une syntaxe, un rythme nouveaux. Quand on a des habits, on s'essaie toujours à les coudre pour qu'ils moulent bien, c'est ce que vont faire et font déjà les Africains du français. Si on parle de moi, c'est parce que je suis l'un des initiateurs de ce mouvement. La francophonie intègre maintenant beaucoup de néologismes originaires d'Afrique, tient compte de notre usage du français comme le prouvent ces dictionnaires du français d'Afrique, ces dictionnaires pour la francophonie, etc. que je vois paraître de plus en plus nombreux. Pour nous, cela est très important : le fait d'entrer dans ces dictionnaires confère une légitimité à notre usage de la langue et nous libère en quelque sorte. Considérez le cas du portugais et de l'espagnol et voyez combien l'usage que font les Latino-américains de ces langues leur a permis de se développer et de se générer.*

Douze années plus tard, Ahmadou Kourouma nous livre un nouveau chef-d'œuvre, *Allah n'est pas obligé*, (Prix Renaudot 2000) dans lequel l'enfant soldat, Birahima, au terme d'une aventure toujours aux frontières de l'indicible, de l'indescriptible et de l'inexprimable, nous révèle son plus grand secret :

*Pour raconter ma vie de merde, de bordel de vie dans un parler approximatif, un français passable, pour ne pas mélanger les pédales dans les gros mots, je possède quatre dictionnaires. Primo, le dictionnaire Larousse et le Petit Robert, secundo L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire et tertio le dictionnaire Harrap's. Ces dictionnaires me servent à chercher les gros mots et surtout à les expliquer. Il faut expliquer parce que mon blablabla est à lire par toute sorte (sic) de gens : des toubabs (toubab signifie blanc) colons, des noirs indigènes sauvages d'Afrique et des francophones de tout gabarit (gabarit signifie genre). Le Larousse et le Petit Robert me permettent de chercher, de vérifier et d'expliquer les gros mots du français de France aux noirs nègres indigènes d'Afrique. L'Inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique explique les gros mots africains aux toubabs français de France. Le dictionnaire Harrap's explique les gros mots pidgin à tout francophone qui ne comprend rien de rien au pidgin.*

Que le lecteur francophone non africain ne se méprenne pas : les « gros mots » dont parle Kourouma ne sont pas des mots grossiers, mais tout simplement, « comme dit *Inventaire* »<sup>54</sup> des mots savants et recherchés. L'ambiguïté s'installe déjà, dès les premières lignes du roman. Français d'Afrique ? Dérision ? Humour ? Auto-dépréciation ? Provocation ? Révolte ? Tel est le secret de l'artisan de la langue qu'il nous prend ici envie de percer à jour, à la suite de Birahima, personnage irréel de naïveté, de cruauté, de barbarie et de vérité. En réalité, c'est l'amour des mots qui va pousser Ahmadou Kourouma à faire de ces quatre dictionnaires les comparses, mais aussi les amis et les inspireurs de l'enfant soldat.

On peut d'abord interpréter cette référence constante aux dictionnaires comme une marque d'insécurité linguistique, le dictionnaire étant par définition un gage et un instrument de légitimité. Une légitimité que Kourouma rechercherait à travers ces gros volumes qui l'impressionnent, même quand il ne sait pas très bien de quoi ils sont faits ni pourquoi ils sont faits. En effet, on pourrait lui faire remarquer que *l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (désormais IFA) n'est pas un dictionnaire à proprement parler, mais une simple liste d'africanismes relevés par des linguistes sans pouvoir de légitimation, simplement désireux de contribuer à une description sociolinguistique des particularités lexicales du français en Afrique. Mais on ne peut faire reproche à Kourouma, qui ne se présente pas en qualité de linguiste, de confondre inventaire et dictionnaire. D'autres avant lui, parmi les plus célèbres, ont commis la même erreur, mais l'on n'aura pas pour eux la même indulgence.<sup>55</sup>

Il n'est pas dans la tradition littéraire française, ni même francophone, ni même universelle, qu'un écrivain éprouve comme lui le besoin, à chaque page de son œuvre, un roman en l'occurrence, de livrer à ses lecteurs la définition des mots qu'il emploie parce qu'il les juge trop savants pour être compris.

Cette attitude très pédagogique, d'une certaine manière, bien que Kourouma, contrairement à beaucoup d'autres écrivains africains, n'appartienne pas à la caste des enseignants, se justifierait pleinement si l'œuvre en question était destinée à un public de non-natifs, peu ou mal francophone. Or, ce n'est pas le cas. En effet, publiant son roman aux prestigieuses éditions du Seuil, ce n'est pas en priorité un public africain que vise Ahmadou Kourouma. Son livre, couronné par le prix Renaudot en même temps que par le Goncourt des lycéens, était bien destiné aux lecteurs français. C'était déjà le cas des précédents, en particulier *En attendant le vote des bêtes sauvages*, également récompensé en 1999 par un prix prestigieux, mais de nature beaucoup plus populaire que les deux précédents, le prix du Livre Inter.

Qu'en conclure ? Tout simplement que le recours au dictionnaire ne peut s'expliquer que par un réel sentiment d'insécurité linguistique. Il est aisé de montrer comment ce sentiment se manifeste tout au long de *Allah n'est pas obligé*.

Une rapide première analyse des termes que Ahmadou Kourouma emploie sous la caution des dictionnaires de référence franco-français, le *Larousse* et le *Petit Robert*, montre qu'il s'agit d'abord de mots rares ou techniques, caractéristiques d'une pratique acrolectale du français

---

<sup>54</sup> Expression qui revient tout au long du roman : personnification de *l'Inventaire* qui, par le procédé de la répétition, produit un effet comique qui ne peut pas ne pas être recherché par l'auteur.

<sup>55</sup> On pense en particulier à Louis-Jean CALVET qui, dans le n°7 de la revue *Diagonales* (juillet 1988) parle de « dictionnaire » pour désigner la version de *l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* publié en 1988 chez EDICEF-Hachette par l'ex-AUPELF.

qui n'est manifestement pas celle de l'auteur. Dans cet ordre d'idée, on peut citer : « viatique », « drastique », « sporadique », « fatidique », « mirifique », « libidineux », « lapidaire », « dénuement », « ordonnance » (au sens de « aide de camp »), « décamper », « dysfonctionnement », « junte », etc.

Mais le recours aux dictionnaires généraux de la langue française ne se limite pas à cet emploi de type essentiellement dénotatif. Il concerne également des usages plus quotidiens du français, appartenant à une pratique de natif ordinaire que Kourouma est également loin de posséder. C'est de cette façon qu'il faut interpréter le besoin que ressent l'auteur d'expliquer à son lecteur des expressions aussi courantes que « de but en blanc », « prendre la tangente », « tomber de son haut », etc.

Insécurité pure, donc, que ce fréquent recours au dictionnaire, soit pour expliquer des mots appartenant aux registres les plus élevés de la langue, soit pour expliquer des expressions ne faisant pas partie de l'usage idiolectal de l'auteur. À côté de cela, on relève au fil du texte de Kourouma l'emploi de termes qui auraient largement mérité d'être clarifiés par une explication dictionnaire. Pourtant, Kourouma ne semble pas en avoir conscience, cette non-connaissance de la langue (plutôt de ses différents registres) pouvant donc justifier a posteriori son sentiment d'insécurité linguistique.

Ahmadou Kourouma peut-il craindre une réaction négative du lecteur, un jugement de valeur dépréciatif stigmatisant son incompetence en français, voire un sentiment de mépris comme celui qu'on a longtemps réservé aux locuteurs du « petit nègre » ? Vieux relent de colonialisme, certes, mais l'Histoire a la mémoire longue et Kourouma saurait de quoi il retourne pour ce qui est du mépris affiché par les Blancs du plateau de Cocody<sup>56</sup> pour renvoyer à leurs chères études les pauvres Nègres s'essayant à manier la langue de Voltaire.

Soumis à l'analyse du linguiste, son texte justifie-t-il, par sa qualité et ses déficiences, un sentiment d'insécurité linguistique, c'est-à-dire que son auteur s'auto-déprécie ? Certes, on peut y relever des faiblesses, soit caractéristiques d'une pratique scripturale mésolectale, attestant d'une maîtrise parfois mal assurée de l'écrit, particulièrement du registre « littéraire », soit d'ordre purement idiolectal, touchant à la cohérence du récit dans certains de ses détails.

Pour ce qui est des manifestations linguistiques que l'on peut attribuer à un usage non stabilisé de l'écrit, comme de l'oral, les confusions de registres (familier/courant/soutenu/spécialisé/vulgaire) sont les plus récurrentes : « croûter » dans un contexte où l'on attendrait « manger », « casser sa pipe » et « crever » là où « mourir »<sup>57</sup> serait de mise, « ayant droit » pour « héritier », « urger » pour « être pressé », « foutu » pour « quelconque ». On peut y ajouter la confusion, habituelle chez la plupart des locuteurs africains du français, entre « très » et « trop » ainsi que quelques erreurs grammaticales comme un magnifique « malgré que ».

Au plan idiolectal, *Allah n'est pas obligé*, pèche parfois par quelques négligences de rédaction qui ne sont qu'à mettre au compte d'une mauvaise relecture. C'est le cas, par exemple, de la métaphore des « rires ébouriffants » qui revient, exactement dans les mêmes termes, à

---

<sup>56</sup> Centre résidentiel d'Abidjan, ancienne capitale de la Côte d'Ivoire, pays d'origine de Ahmadou KOUROUMA.

<sup>57</sup> Dans le même ordre d'idée, « rendre l'âme » est expliqué par « crever », donné comme synonyme sans que le changement de registre soit signalé par l'auteur.

moins de dix pages d'intervalle. C'est encore le cas des africanismes qui ne sont explicités (comme le terme « bande » par exemple) qu'à leur deuxième ou troisième apparition. Il s'agit là de détails sans importance et auxquels on ne peut attribuer aucune signification particulière au plan de la production de sens, exactement comme dans le cas de ces « ratages » que seuls les pourfendeurs de moulins à vent sémantiques<sup>58</sup> en mal de gibier s'ingénient à pourchasser dans une quête désespérée, à la recherche d'une énième confirmation de l'utilité, très aléatoire, de leurs outils méthodologiques.

Mais les cas de confusion de registres sont rares et si caricaturaux d'une certaine représentation du français parlé et/ou écrit par les Africains qu'on est en droit de s'interroger sur la sincérité de l'auteur. Et si Kourouma se moquait du monde ? Et s'il n'était qu'un simulateur ? Et s'il se jouait de nous en jouant avec les mots ? Expliquer « chiasse » par « diarrhée », « flair » par « aptitude instinctive à prévoir », « franc-maçonnerie » par « association ésotérique et initiatique », « asticots » par « larves de mouches », traduire « gnoussou-gnoussou » par « con, sexe de femme » relève plus du procédé comique burlesque que d'une quelconque manifestation d'insécurité linguistique. Il y a chez Ahmadou Kourouma un désir de facétie destinée peut-être, dans un premier temps, à dissimuler un sentiment d'insécurité linguistique, mais rapidement transformé en un puissant ressort d'ironie, voire d'humour « noir ».

Le sentiment d'insécurité linguistique peut également se traduire par la crainte de ne pas être compris de l'Autre, d'où le recours très fréquent, dans le roman, à l'IFA auquel se livre l'auteur tout au long de son œuvre. Les occurrences africaines sont en effet extrêmement nombreuses (elles avoisinent la centaine) et elles sont presque toujours explicitées. Là encore, deux cas de figure se présentent.

Dans le premier, l'auteur utilise réellement l'IFA comme un dictionnaire (à la fois linguistique et encyclopédique), indispensable pour éclairer le lecteur sur le sens de tel ou tel mot « africain », que ce soit un emprunt (par exemple, « nyamans » expliqué par « âmes vengeresses », « kasaya-kasaya » par « dingues », etc.) ou un néologisme, comme « calebsassée » expliqué par « bol », « concession » par « terrain clos ou non servant d'habitation ». Il s'agit là d'une reprise pure et simple de la définition proposée par les auteurs de l'IFA.

Dans le second cas de figure, on a le sentiment que l'africanisme n'est qu'un prétexte pour tourner en dérision cette gigantesque aventure lexicographique<sup>59</sup> imaginée par des Blancs pour apprendre aux Nègres à mesurer leurs écarts sémantiques par rapport à la sacro-sainte norme du français standard. C'est de cette façon, d'abord, qu'il faut interpréter le récurrent « comme dit *Inventaire* » où l'ouvrage de l'ex-AUPELF se trouve en quelque sorte faussement déifié, adoré. Au nom du Dieu *Inventaire*, Ahmadou Kourouma s'arroge donc le droit d'enrichir sa langue des créations les plus débridées. « Le mot *faro* n'existe pas dans le *Petit Robert* - nous dit-il -, mais ça se trouve dans *Inventaire*. Ça veut dire faire le malin. » La science

---

<sup>58</sup> On pense ici, en particulier, aux tentatives désespérées de l'école de praxématique de Montpellier très bien analysées dans le compte rendu publié par Anne REBOUL dans le n°2 de la revue *Langues* (AUPELF-UREF, décembre 1998), consacré à l'ouvrage collectif *De l'actualisation*, coordonné par Jeanne-Marie BARBERIS, Jacques BRES et Paul SIBLOT (Paris, CNRS éditions, Collection Sciences du langage, 1998, 249 pages).

<sup>59</sup> Vingt-cinq chercheurs de douze pays différents aidés de trente-cinq collaborateurs ont travaillé pendant plus de dix ans à la rédaction de l'IFA.

linguistique se trouve malicieusement détournée au service de l'humour de l'auteur. Et si l'IFA est défaillant, aucun problème : Ahmadou Kourouma lui fait dire ce qu'il ne dit pas. C'est ainsi, par exemple, qu'à la page 99 de *Allah n'est pas obligé*, « gnona-gnona » est expliqué, « d'après *Inventaire* ». Or, l'entrée « gnona-gnona » n'existe pas dans l'IFA, pas plus que l'entrée « bushmen » imperturbablement défini, « selon *Inventaire* », dicit Kourouma, de la façon suivante : « Hommes de la forêt, nom donné par mépris par les hommes de la savane aux hommes de la forêt. » Quant à « ouya-ouya », il n'est expliqué dans l'IFA ni par « va-nu-pieds », ni par « teigneux », contrairement à ce qu'affirme Ahmadou Kourouma, mais par « gueux », « vagabond », « bon à rien ». De la même manière, le syntagme « Chi Allah la ho », traduit par « Qu'Allah le veuille ! » est faussement attribué à l'IFA où il n'existe pas. C'est encore une fausse référence à l'IFA que livre Kourouma lorsqu'il cite le néologisme « braiser » pour signifier « cuire à la braise ». Que le terme existe ou pas, importe peu. Ou bien nous avons affaire à une création idiolectale et Kourouma nous montre par là qu'il a parfaitement intégré le mécanisme de formation des verbes dénommatifs en français d'Afrique, ou bien, seconde hypothèse beaucoup plus plausible, « braiser » fait partie des mots oubliés qui auraient pu faire partie de l'IFA et que l'auteur connaît bien, en tant que locuteur ivoirien mésolectal du français d'Afrique, la Côte d'Ivoire étant la patrie du Français Populaire Ivoirien, la forme la plus vivante et la plus dynamique du français populaire africain. Il apparaît donc très clairement, à la lumière de ces quelques exemples, que Kourouma saisit l'occasion que lui fournit la fausse orthodoxie de l'IFA pour donner libre cours à son imagination créative. Insécurité linguistique ? Peut-être, mais pas toujours. « Teigneux », « va-nu-pieds » attestent d'une richesse de champ sémantique qui n'a rien à envier à celle des plus grands prosateurs français d'aujourd'hui.

Chez Ahmadou Kourouma, il semble donc que l'insécurité linguistique puisse fonctionner comme un très puissant moteur de création verbale. L'insécurité n'est pas dans la langue de Kourouma proprement dite, mais dans le fait que pour oser il a besoin de s'abriter derrière une autorité lexicographique, ou prétendue telle. Mais seul, pour nous lecteur, le résultat compte. La langue sort victorieuse de ce combat esquivé. Peut-on dire, comme Makhily GASSAMA<sup>60</sup>, que Kourouma « cocufie » la langue française en ramenant au domicile conjugal quelques bâtards faussement légitimés ? Oui. Décidément, oui. L'auteur imagine ce biais pour « faire passer » ce qu'il a envie de dire, d'inventer, de hurler. Lui ne se berce pas de mots. Pas de déclarations tonitruantes sur les valeurs nées du métissage culturel, mais une double vie, une double vue aussi, une pratique sensuelle, un cocufiage, une liaison adultérine née dans le mensonge et le secret, qui donne naissance à une langue totalement renouvelée. La langue de Kourouma est le résultat d'une transgression, mais cette fois-ci toute trace de remords a disparu. Ahmadou Kourouma, peut-être naïvement, décide d'emprunter les outils du clan normatif francophone, les dictionnaires, pour s'octroyer le droit d'écrire dans SA langue, celle d'un véritable écrivain sûr de lui, sûr de son talent, sûr de son succès.

Mais Ahmadou Kourouma n'est pas dupe, d'où son goût pour la dérision et l'autodérision. Son roman est à la fois le résultat d'un travail sur la langue et l'éblouissante manifestation de ce que représente la parole proférée en Afrique. Les censeurs francophones les plus exigeants peuvent aujourd'hui se réjouir. Pour la première fois peut-être dans l'histoire de la francophonie, un écrivain africain francophone utilise la langue française pour produire une parole dont on sait qu'elle a, en Afrique, une fonction magique, incantatoire et charismatique. Mais aussi une fonction de témoignage et de sauvegarde de la mémoire.

---

<sup>60</sup> La langue d'Ahmadou KOUROUMA ou le français sous le soleil d'Afrique, par Makhily GASSAMA, Paris, 1995, ACCT-KARTHALA.

Kourouma fait exploser la norme pour que ce qu'il appelle par autodérision son « blablabla » puisse être lu par toutes sortes de gens. « La première chose qui est dans mon intérieur - dit-il - [...] En français correct, on ne dit pas dans l'intérieur, mais dans la tête. La chose que j'ai dans l'intérieur ou dans la tête quand je pense à la case de ma mère, c'est le feu, la brûlure de la braise, un tison de feu ». Désormais, tout est bon, une fois rejetée la norme exogène, pour que la parole proférée soit entendue de tous, et peut-être d'abord de ceux à qui s'adresse en tout premier lieu le récit de cette terrible épopée de l'enfant soldat. Lorsqu'ils publient en 1989 *L'Éloge de la créolité*, Jean BERNABÉ, Patrick CHAMOISEAU et Raphaël CONFIAANT prônent qu'un droit de cité francophone soit accordé au burlesque et au carnavalesque dans un désir de faire enfin reconnaître l'identité antillaise à travers la littérature d'expression française. Kourouma, lui, ne publie pas de manifeste et ne joue pas avec les mots comme peut le faire CONFIAANT dont on sait trop qu'il est capable, à tout instant, de garder ses distances par rapport à sa propre écriture. L'exercice de style n'est jamais bien loin. Kourouma, vainqueur de son insécurité linguistique, promu écrivain par la force de son talent et la puissance de sa volonté à exprimer aux yeux du monde la misère d'un peuple oublié plonge avec nous dans le monde de la dérision et dans celui de l'humour le plus noir sans renoncer aux litanies incantatoires qui ponctuent son récit, comme chez les griots traditionnels.

Oui, merci Monsieur Kourouma d'avoir bien voulu utiliser ma langue pour exprimer votre monde, celui de l'extrême auquel je peux enfin avoir accès, par-delà les barrières dressées depuis des siècles par les admirateurs bornés de la norme académique française.

Ce monde, il transparaît dans *Allah n'est pas obligé* non pas à travers les mots expliqués ou inventés, les synonymes truqués ou les africanismes forcés. Non. Il est toujours présent et il affleure à chaque fois que l'Afrique émerge, à l'occasion d'un calque de proverbe traditionnel où s'exprime toute une culture populaire qui fait la richesse de l'auteur. C'est Seydou et Yacouba qui « mentent comme des voleurs de poulets » ; c'est la cruauté de l'enfant soldat, le « *small soldier* » en pidgin, qui « met une abeille vivante dans un œil ouvert » ; c'est la prudence des faibles habitués à « suivre l'éléphant dans la brousse pour ne pas être mouillés par la rosée » ; c'est l'explication cosmogonique de celui qui affirme « qu'on est toujours quelque chose comme serpent, arbre, bétail ou homme ou femme avant d'entrer dans le ventre de sa maman » ; c'est, enfin « Allah qui, dans son immense bonté, ne laisse jamais vide une bouche qu'il a créée ». En de rares occasions, le calque est développé sans que l'on puisse vraiment savoir pourquoi. « Dès que les chasseurs traditionnels et professionnels ont mis la main sur la région de Mile-Thirty-Eight, nous et le bonheur avons cessé d'être dans le même village. » L'explication suit : « C'est comme ça disent (sic) les indigènes nègres noirs pour raconter que nous avons perdu le bonheur. » On sent bien que l'explication n'est qu'un prétexte pour revenir une fois encore sur le sens profond du roman. *Allah n'est pas obligé d'être juste dans toutes les choses d'ici-bas* et le bonheur s'en est allé, laissant à l'écrivain griot la magie de son rythme incantatoire pour jurer, pour hurler et pour insulter Dieu : « Faforo (cul, bangala, sexe de mon père !) ; wallahé (au nom d'Allah !) ; gnamokodé (putain de ma mère) ; bâtard ! sexe de mon père ! Allah est grand ! Allah koubérou ! Imprécations, incantations, insultes à Dieu et aux hommes : blancs toubabs et nègres noirs africains indigènes sauvages.

*Allah n'est pas obligé*, c'est aussi la peinture d'un univers social dont Kourouma est si totalement imprégné qu'il ne pense même plus à l'expliquer à son lecteur. « Devins, féticheurs, charlatans, multiplicateurs de billets, grigriman (au pluriel anglicisé « grigrimen »), brousse, case, écolage, palabre, seconde mère, hadji, grand boubou, circoncis, incirconcis, marabout, maraboutage, initiation, groupe d'âge, riz sauce arachide,

sourate, faire pied la route, fromager, bissimilaï, franc CFA, canari » sont supposés assez connus, et légitimes, pour que toute référence dictionnaire, réelle ou inventée, soit désormais jugée inutile. Le romancier se métamorphose même parfois en anthropologue tant il est « pris » par cette Afrique qu'il souhaite nous faire connaître. C'est ainsi, par exemple, qu'il se laisse aller à décrire certains rites traditionnels :

*Chaque année, entre début mars et fin mai, la confrérie des chasseurs organise le donkun cela. Le donkun cela ou rites des carrefours est la plus importante fête de la confrérie. Au cours de cette fête, un repas en commun est pris par tous les membres de la confrérie. À la fin de ce repas, sont déterrés les dagas conons. Les dagas conons, ce sont les canaris contenant les cœurs frits des braves chasseurs. Ces cœurs sont consommés par l'ensemble des chasseurs en secret. Cela donne de l'ardeur et du courage.*

Depuis qu'il écrit, Ahmadou Kourouma est obsédé par les dictionnaires. Pour lui, comme pour tous les locuteurs africains du français, le dictionnaire c'est le livre de la loi. Et la loi, c'est la norme. La transgresser par incompetence, parce qu'on ne maîtrise pas assez bien le français, c'est une véritable honte. Honte de révéler aux autres ses lacunes, ses carences, ses limites.

Mais avec *Allah n'est pas obligé*, Kourouma se libère enfin du carcan qui lui a été imposé depuis que tout enfant, comme des millions d'autres, il a franchi pour la première fois le seuil de l'école, de l'école en français. Le Kourouma cru 2000 me fait irrésistiblement penser au Flaubert du *Dictionnaire des idées reçues*. L'un et l'autre ont vécu toute leur vie avec cet immense projet en commun. Le père d'Emma eut pour obsession constante l'idée d'écrire un livre qui aurait rassemblé « tout ce qu'il faut dire en société pour être un homme convenable et aimable », un livre « arrangé de telle manière que le lecteur ne sache pas si on se fout de lui ou non ». Le projet de Flaubert, hélas, ne vit pas le jour de son vivant et ce ne sont que des brouillons, une quarantaine de feuillets rangés dans une chemise sous le titre *Dictionnaire des idées reçues*, qui furent publiés pour la première fois en 1913, en appendice à *Bouvard et Pécuchet*.

Heureusement pour nous, Kourouma est encore vivant, et bien vivant. Wallahé ! Il atteint avec *Allah n'est pas obligé* à la maturité de son art en ayant su solder définitivement ses comptes avec la langue française.

Et c'est encore elle qui sort victorieuse de ce combat intime engagé un jour de 1968 avec la publication des *Soleils*. Elle sort grandie, élargie, anoblie de ce commerce avec son amoureux ivoirien. Un amoureux qui la trompe et qui tente de nous tromper avec un sourire en coin, diabolique. Merci, Monsieur Kourouma. Vous finirez par me faire croire à mon rêve de naguère. Celui du *Français langue africaine*.

## **Bibliographie**

AUPELF (1988), *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, EDICEF/AUPELF.

BLACHÈRE Jean-Claude (1993), *Négritures, les écrivains d'Afrique noire et la langue française*, Paris, L'Harmattan.

DUMONT Pierre (1990), *Le Français langue africaine*, Paris, L'Harmattan.

DUMONT Pierre (1992), *La Francophonie par les textes*, Paris, EDICEF/AUPELF.

GASSAMA Makhily (1995), *La Langue d'Ahmadou Kourouma ou le français sous le soleil d'Afrique*, Paris, ACCT-Karthala.

KOUROUMA Ahmadou (2000), *Allah n'est pas obligé*, Paris, Le Seuil.

REBOUL Anne (1998), « De l'actualisation », in *Langues*, volume 1, numéro 2, Paris, AUPELF/UREF, pages 100-101.



## Normes et pratiques scripturales africaines

Antoine Lipou,  
Université Marien Ngouabi (Congo-Brazzaville)

Dans sa préface à l'ouvrage collectif *Le français dans l'espace francophone*, Albert Valdman formule la problématique du destin du français en termes d'« adaptation aux conditions locales particulières », non sans «...un certain niveau d'indigénisation ». C'est à ce prix, écrit-il, que « ...le français pourra devenir à la fois un instrument ouvrant la voie à la modernisation et le moyen d'expression et de communication usuel tant à Port-au-Prince qu'à Abidjan ou Kinshasa »<sup>61</sup>.

La littérature africaine subsaharienne offre un bel exemple d'illustration de ce propos. Il s'y est développé et institué une tendance à l'écriture plurilingue, variationnelle. La notion d'écriture plurilingue évoque une analogie possible avec celle de parler multilingue. Cette tendance a pour principe la valorisation de la variabilité usuelle par la textualisation du français émergeant de différentes niches matricielles africaines et se libérant des diktats normalisateurs du monolinguisme de la langue « standard ». Dans cette dynamique génératrice de nouvelles normes, les genres dramatiques et romanesques occupent une place de choix. Les mises en scène discursives font coexister le français (dit) standard et les variétés de type topolectal, régiolectal, sociolectal et idiolectal.

Les actes du colloque sur les *Littératures francophones : Langues et styles*<sup>62</sup> figurent parmi les derniers travaux en date qui rendent compte de l'ampleur du phénomène.

Cette contribution voudrait s'interroger sur la signification que peuvent recevoir la démarginalisation et la légitimation des variétés orales non hexagonales du français dans ces pratiques littéraires.

### 1. Une illustration possible : Le Pleurer-Rire

L'œuvre romanesque de l'écrivain congolais Henri Lopes offre à l'analyse un corpus possible parmi tant d'autres. C'est à elle qu'ont été empruntés les exemples d'illustration. Une référence particulière a été faite au texte *Le Pleurer-Rire*<sup>63</sup>. Ce roman met en scène un « ancien baroudeur » qui, après avoir accédé à la magistrature suprême de son pays à la faveur d'un coup d'État, exerce un pouvoir sans limite. La critique a recherché l'originalité de cette « œuvre forte et dense, complexe et lucide » dans « sa structure polyphonique » :

...il [Le Pleurer-Rire] tente de renouveler l'écriture romanesque qui devient, ici, le lieu où diverses formes de langage s'engendrent les unes les autres, se répondent,

---

<sup>61</sup> ROBILLARD, Didier de, BENIAMINO Michel, (éds.), 1993 : *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Paris, Honoré Champion Éditeur, t. 1, p. 14.

<sup>62</sup> Centre d'Études Francophones, 2001, *Littératures francophones : Langues et styles*, Paris, L'Harmattan.

<sup>63</sup> H. LOPES, 1982, *Le Pleurer-Rire*, Paris, Présence Africaine.

*s'entrecroisent, s'éclairent, ou se heurtent et finalement s'enchaînent dans un mouvement continu.*

L'auteur donne la parole à un membre du personnel domestique du palais présidentiel, le Maître d'hôtel. Il lui ouvre un espace discursif dans lequel coexistent des énonciations rapportées. La conduite du récit qui a donc pour point de départ une narration autobiographique se dédouble d'instances parallèles qui confèrent au roman une organisation textuelle à la fois hétérophonique, hétéroglossique, hétérologique. Les comportements langagiers des personnages sont mis en corrélation avec certaines caractéristiques identitaires : le statut social, le niveau d'instruction, la communauté d'appartenance.

De ce roman se détachent clairement trois registres discursifs : le français vernacularisé, le français élitare, le français vulgaire.

### **1.1. Le français vernacularisé**

Le concept de vernacularisation réfère ici au phénomène d'appropriation locale du français, érigé en variété du répertoire de la communauté linguistique. Cette appropriation s'accompagne de la constitution de « normes endogènes ». Le terme de norme endogène est utilisé ici dans le sens que lui donne G. Manessy, celui de « modèles de comportement langagier » qu'adopte la majorité des membres de la communauté linguistique. Norme endogène, le français vernacularisé se saisit comme « une production contingente déterminée par une situation sociolinguistique particulière. »<sup>64</sup>

Le français vernacularisé dont rend compte *Le Pleurer-Rire* se révèle être celui qui s'enracine dans les usages de la communication ordinaire : sa visibilité lui est conférée par de nombreux passages et pages qui insèrent dans le roman les énoncés de la conversation quotidienne, fortement marqués par leur contexte situationnel de production et les fonctions (assertives, expressives ou persuasives) qu'ils assument.

Le français vernacularisé ne doit « rien à l'enseignement scolaire » mais plutôt aux interférences des langues africaines de contact : les données extraites du roman mettent en évidence l'influence du substratum de certaines langues d'Afrique Centrale (les langues bantoues du Congo-Brazzaville) et de certaines langues d'Afrique de l'Ouest (de Côte d'Ivoire). Une étude contrastive et différentielle plus approfondie des structures linguistiques rapprochées mettrait plus clairement en évidence l'imbrication de plusieurs français localement vernacularisés.

Ce sont essentiellement les énonciations discursives et oralisées des personnages de Elengui, de Soukali, du Maître d'Hôtel qui véhiculent les traits saillants du français vernacularisé. Ils vont être examinés sous les trois angles de vue de l'énonciation elle-même, de la syntaxe des énoncés, des lexiques. Le relevé d'exemples proposés n'est nullement exhaustif ; il s'efforce de cerner ce qui paraît être typique.

#### **1.1.1. Les faits d'énonciation**

L'énonciation discursive dans le romans exploite de manière intensive la modalité du discours oral rapporté sous la forme de la citation (intégrale). Les caractéristiques essentielles des

---

<sup>64</sup> G. MANESSY (1997), « Norme endogène », in MOREAU Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Liège, Pierre Mardaga, Éditeur, p.223.

événements énonciatifs tiennent au poids des traits intonationnels, à l'usage du déictique de monstration « là », à l'enchaînement sur l'énonciation, à la saturation anaphorique, à la triple répétition aspectuelle.

### a) Les traits intonationnels

L'ancrage du français vernacularisé dans le discours interjectif constitue un facteur favorable à l'apparition de multiples phénomènes intonationnels. Ceux-ci traduisent les attitudes des personnages à l'égard de leurs propres discours et de leur référence.

Une première catégorie des faits est constituée des interjections modales ; elles proviennent des langues africaines, elles ouvrent ou referment l'énonciation. Celles qui sont reprises aux langues bantoues sont introductives ou conclusives :

*mam'hé ! Quoi donc encore ? (p. 13)*

*mam'hé ! Pauvre de moi (p. 73)*

*Toi aussi, maman-là, n'aie pas peur, ko (p. 176)*

*je ne sais pas pour moi, wo (p.158) ;*

Les interjections modales reprises aux des langues d'Afrique occidentale sont conclusives :

*Les crapauds ne coassent que quand il pleut, dé... (p.36) ;*

Les modales coexistent avec les interjections dictales que C. Bally présentait comme une « description imitative codifiée et stylisée de leur objet », d'après la définition rapportée par O. Ducrot<sup>65</sup>. Le roman abonde d'exemples d'imitation de bruit, tel celui-ci :

*Dès que l'ennemi-là tirait, pa ! on voyait les balles, wé ! changer de direction en approchant du Chef et repartir, pa, pa, pa, tuer l'ennemi ahuri, gba. (p.156)*

Un second ensemble de données intonationnelles est fait de différents mécanismes de modalisation. Ils sont liés à l'appréciation de la valeur de vérité du discours que le locuteur exprime à l'aide d'une tournure d'insistance : « Je te dis » ou « Je vous dis », selon le statut ou le nombre d'interlocuteurs en présence. Dans leur usage quotidien comme dans leur emploi romanesque, ces deux énoncés assertifs affirmatifs sont des formules figées. Ce sont des opérateurs argumentatifs dont la fonction est de conclure avec force sur l'authenticité de l'objet du discours. Dans ces énoncés prétendant à une « je-vérité » subjective, le locuteur engage sa responsabilité personnelle :

*Les histoires avec les gens de en haut de en haut, c'est pas bon, je te dis. (p. 71) ;*

*Et ils philosophaient en des termes trop compliqués à suivre, avec des mots obscurs qui finissaient presque tous par des ismes ou des istes. Des savants, je vous dis. (p.17)*

L'appréciation de la valeur de vérité du discours ou de la relation entre le discours et sa référence est également exprimée de manière appuyée par les adverbes de modalisation « trop », « même » ; « vraiment » :

*Comment alors on les a pas reconnus tout de suite ? La différence de leur peau avec celle des Noirs, c'est trop nombreux, même (p.36) ;*

---

<sup>65</sup> O. DUCROT (1999), « Énonciation », in DUCROT O., J.-M. SCHAEFFER, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points-Essais », p.733-734.

ou encore :

*...le citoyen de Moundié déclare que Tonton-là, **vraiment**, il travaille et qu'il a bien mérité de la patrie. (p.58) ;*

#### b) La fonction déictique du marqueur « -là »

Ce marqueur renvoie à un geste de monstration de la part du locuteur. Ce dernier introduit une référence situationnelle extra-discursive dans le discours. Ce « geste de la parole », pour reprendre la formule de C. Bally, sert à insister sur le référent dont parle le locuteur ou sur le prédicat. Le marqueur « -là » est couplé :

- aux personnes du discours « je » ou « tu », « nous » ou « vous » :

***Toi-là**, je te comprends pas (p.72) ;*

- aux délocutés « il(s) » ou « elle(s) » :

*lui-là*

- au prédicat verbal à l'impératif :

*Allez, **quitte-là**, j'aime pas ce mot-là. (p.72) ;*

- à tout nom commun :

*Écoute bien. **L'homme-là**, c'est bien le fils de la tribu. (p.75) ;*

*Toi, **l'homme-là**, descends ! (p.147)*

- à un anthroponyme :

***Elengui-là**, toi tu ne veux pas comprendre. Est-ce que nos histoires-là concernent le patron ? (p. 17)*

*Laisse. Comme si les **Pasteur** et les **Einstein-là**, ils s'amusaient pour eux à faire la politique. (p.202) ;*

#### c) L'enchaînement sur l'énonciation

Il s'opère dans plusieurs exemples de propositions subordonnées qui ne sont syntaxiquement rattachées à aucune principale. Le rapport entre la subordonnée et la principale est fondé sur l'énonciation dans laquelle elles apparaissent toutes deux. Ces subordonnées sont souvent introduites par les conjonctions « or que », « donc » en position initiale de phrase :

*Une histoire qui remontait à deux générations précédentes. Un aïeul de Tonton s'était rencontré avec celui du chef de la sécurité politique sur une femme.  
- **Or que** c'est comme ça ? (p.75).*

#### d) La saturation anaphorique et référentielle

Selon la conception qui confère à l'anaphore une fonction d'économie du langage, l'expression anaphorique est une substitution de la source dont elle évite la répétition. Du point de vue de leur fonction référentielle, l'anaphorique et sa source désignent le même objet.

La saturation anaphorique est produite par l'insertion, en position médiane ou finale de phrases, d'un segment de discours sous la forme d'un syntagme prépositionnel « pour X » ; la source de l'anaphorique est alors :

- une personne du discours : « je », « tu », « nous », « vous » :

*Est-ce que je suis **pour moi** dans leurs histoires-là ? (p. 16) ;*

*Toi, tu aimes trop douter **pour toi**. (p.37) ;*

- un délocuté « il(s) », « elle(s) » :

*Tu crois qu'ils n'écoutent pas **pour eux** Radio-trottoir ? (p.292) ;*

*Moi qui croyais qu'avec toi au moins je faisais ça simplement **pour ça**. Sans contrepartie. (p.73) ;*

### e) La triple répétition aspectuelle

Elle est un mode d'expression du répétitif, du duratif, du fréquentatif, de l'intensif ou de l'insistance. Elle porte tout autant sur le verbe que sur d'autres parties du discours :

- le verbe :

*il donnait, donnait, donnait (109) ;*

- le participe passé :

*Et ils ont **expliqué, expliqué, expliqué**, mais tout ça était bien compliqué. (p.17)*

- l'infinitif :

*Vous les hommes, c'est simplement **faire, faire, faire**. Comme si j'étais une trottoire... (p.162) ;*

- le nom :

*Merci, mon fils. **Merci, merci, merci**. Que Dieu vous bénisse. (p. 196) ;*

- l'adjectif :

*Tous des incapables, à commencer par les intellectuels-là. Théorie, théorie, très fort, oui. Surtout avec les acrobaties de la langue d'autrui : le français, **long, long, long-là**. (p.104) ;*

- l'adverbe :

*tapez **bien, bien, bien**, ces bandits-là (p169).*

Les événements énonciatifs intègrent les modes d'expression locale des relations d'interlocution. Proférer le nom de la première dame impose le recours au terme d'adresse et de référence « Ma » dans « Ma Mireille ». Cette marque est reprise à l'univers culturel bantou. En français standard, elle renverrait probablement à « Madame la Présidente ».

### 1.1.2. Les données syntaxiques

Les marqueurs stylistiques du français vernacularisé résident dans la neutralisation d'un certain nombre de règles de la grammaire « scolaire ». Ceci est à l'origine d'une réorganisation syntaxique dont on peut retenir quatre aspects.

#### a) La simplification et la réduction syntaxiques

Elles se produisent sous l'effet des ellipses de tout genre. Ces dernières peuvent avoir un caractère spécifique, selon la phrase dans laquelle elles apparaissent. L'ellipse porte alors sur :

- le pronom sujet dans les phrases affirmatives :

*Faut couper le cordon ombilical (p. 15) ;*

*Un fou. Voulait introduire la discussion politique dans les casernes. (p.24) ;*

- la marque de négation dans les phrases négatives :

*C'est pas le problème des Oncles, ça. (p.17) ;*

*j'aime pas les histoires (p. 71) ;*

- le nexus (le sujet et le prédicat) dans les phrases interrogatives :

*Quoi donc encore ? (p.13) ;*

*Alors, quoi ? (p. 74)*

### **b) La segmentation des phrases affirmatives**

Une tendance bien marquée à l'introduction de toute forme de séquence en incise délie les phrases. La segmentation peut être opérée par :

une interjection :

*Elles racontent à qui veut les entendre que l'homme-là, **oh** ! c'est pas un homme. (p.20) ;*

un syntagme nominal :

*...nous, **le peuple-là**, nous ne comprenions rien à cet épisode de la guerre des Grands. (p.29) ;*

un anaphorique :

*L'homme-là, **il** blague pas (p.105) ;*

### **c) La juxtaposition comme mode d'organisation syntaxique**

Elle apparaît dans les phrases :

- interrogative :

*Un petit comme moi, convoqué à la présidence ? (p.30) ;*

- négative :

*Les nègres-là, vraiment, pas sérieux. (p.36) ;*

### **d) Les calques syntaxiques**

Ils se manifestent par l'importation des structures des langues africaines en français dans une opération de traduction qui colle au texte de départ. Ces phénomènes sont déjà présents dans les faits évoqués plus haut, à propos des événements énonciatifs (saturation anaphorique, monstration discursive, répétition discursive).

Le calque opère des transformations dans la distribution et l'organisation linéaire des catégories grammaticales en langue cible :

*Nègre, il connaît bien pour lui bouche-parole. (p.36)*

*Parle maintenant si tu es un homme. (p.64)*

### 1.1.3. Les lexiques et leurs sémantismes

La néologie est sous-tendue par divers procédés de création que sont la resémantisation des mots français, les calques traductionnels, l'injection des vocables locaux.

#### a) La resémantisation

Elle porte sur des lexèmes dont les contenus sémantiques deviennent localement marqués. La resémantisation s'opère sous l'effet d'une extension ou d'une restriction du sens initial du mot, d'un glissement de son domaine d'emploi, d'un fonctionnement polysémique. C'est le cas par exemple des vocables « patois », « compatriotes », « Pays » qui participent à la structuration de l'isotopie sémantique de l'ethnie dans le roman :

- *Un gars de mon **patois**... (p. 17)*
- *Et il se lança dans une longue explication pour bien me convaincre qu'il connaissait parfaitement et mon père et ma mère et leurs pères et leurs mères, qu'il savait que les uns étaient originaires de Libotama et les autres de Kinassi...*
- *Nous sommes donc bien des **compatriotes**, Maître. (p.33)*
- *Dans les autres circonstances on connaît au moins cinq autres présidentes noires : « les petites mamans ». Deux sont du **pays** mais pas de la tribu Djabotama. (p.28)*

L'usage romanesque de ces vocables se conforme à l'emploi quotidien que l'observateur peut aisément capter. Au mot « patois » est conféré le sens de « communauté ethnolinguistique d'appartenance ». Le vocable « compatriote » reçoit l'acception de « originaire ou natif de la même région ou province, voire du même village ». Enfin, l'item « pays » désigne ici le « terroir ». Ce sens de « pays » apparaît très explicitement dans le contexte d'emploi « c'est un pays ». Dans *Le Pleurer-Rire*, le mot *pays* a également le sens d'espace territorial national délimité par les frontières administratives et politiques : « Ces yeux allaient désormais regarder tout le Pays... », (p. 42).

L'usage de « **trottoire** » se caractérise par le changement de genre et partant la modification graphique qu'apporte la présence du « e » final. Ce néologisme dénomme la femme ou demoiselle qui fait le trottoir ou dans un sens large toute personne de sexe féminin, soupçonnée d'être légère :

*Tu me prends pour **une trottoire** ? (p. 162)*

#### b) Les calques traductionnels

Ils sont le résultat d'une double opération, la traduction littérale et la transposition en français des constructions lexico-sémantiques empruntées aux langues africaines. Le signe **Oncle(s)** qui connaît une très haute fréquence d'emploi dans le roman est orthographié avec un o majuscule. Le roman donne quelques contextes linguistiques qui en précisent le sens :

*Ils attaquaient la France, les **Oncles** (p. 17)*

*Mais nous avons été colonisés par les **Oncles** (p. 18)*

La relation de synonymie (par juxtaposition de « France » et de « Oncles »), le rapport de collocation (entre « colonisés » et « Oncles ») éclairent les conditions et les mécanismes de la transposition sémantique : le vocable « **oncle** » est le transfert littéral des visions rattachées aux mots de deux langues bantoues parlées dans les deux Congo : il est bien courant d'assimiler l'ancien colonisateur ou le coopérant français de l'assistance technique à un n?k? (« oncle maternel » en lingala) ou à un ngwakasi (même traduction en munukutuba.).

Le terme « oncle » est passé du domaine de la parenté à celui des rapports historiques de colonisation.

Le vocable « **bouche** » est un autre bel exemple de calque, provenant du lingala « mon?k? » (« bouche ») ou du munukutuba « inwa » (« bouche »). Il est utilisé dans le sens de « grande gueule », de « fort en gueule » :

*La bouche, la bouche, c'est seulement pour la bouche et la parlotion que nous, là, on est fort. (p. 36) ;*

Cet usage du mot « bouche » est mis en rapport synonymique avec « blablabla » dans :

*Avec moi, plus de blablabla. De l'action, de l'action, de l'action et toujours de l'action. (p.35).*

Le syntagme « **attacheurs de pluie** » est formé sur le schème syntagmatico-lexical de type « lier + pluie » qui lexicalise l'idée d'empêcher la pluie de tomber :

*Récompense nullement volée puisque, malgré la pluie (conséquence du non-recours aux **attacheurs de pluie**), les militants, les danseuses et les spectateurs furent nombreux, chacun tenant à être pointé sur les registres de présence des activistes du parti (p. 84)*

Le registre des calques traductionnels comporte également certaines tournures et expressions, littéralement transposées en français. Dans l'échantillon que voici figurent :

- « fréquenter une personne »

Cette séquence a le sens de rendre régulièrement visite à quelqu'un:

*...elle avait cessé, depuis le début de notre cohabitation, de fréquenter ses amies pour leur ôter le prétexte de venir chez nous (p19) ;*

- « manger l'argent »

Le sens conféré est celui de dépenser de l'argent ou tirer profit de la position sociale ou politique d'un proche:

*Est-ce que j'ai mangé pour moi l'argent de Polépolé ? (p. 16) ;*

- « ne pas sentir quelqu'un »

L'usage en a fait l'équivalent de éprouver des sentiments d'antipathie pour quelqu'un :

*C'était bien ce que je pensais, ce que j'avais lu dans ses regards : la femme-là ne pouvait pas me sentir. (p. 106) ;*

- « le français long »

Ce syntagme est utilisé pour désigner et qualifier la langue subtile :

*Tous des incapables, à commencer par les intellectuels-là. Théorie, théorie, très fort, oui. Surtout avec les acrobaties de la langue d'autrui : le français, long, long, long-là. (p.104) ;*

- « gâter le nom de quelqu'un »

C'est l'équivalent de salir ou nuire à la réputation de quelqu'un :

*Les temps étaient durs, d'accord, mais un État qui se respecte ne montre jamais ses fesses, quel que soit le degré de pénurie ; Jamais. Il ne faut pas confondre modestie et*



*vulgarité, sens de l'économie et misère. A moins qu'on voulût gâter son nom, sa réputation et celle de ses concitoyens... (p.79) ;*

- « faire les fétiches à quelqu'un »

La tournure exprime l'idée de envoûter quelqu'un ou jeter un sort sur quelqu'un :

- Tu as peur, oui.  
- Peur de qui ?  
- De ton espèce d'Elengui-là. Si, si, si. D'ailleurs cette femme t'as fait les fétiches. Tout Moundié sait ça. (p.72)

- « même-père-même-mère »

C'est la traduction littérale *germain* dans « frères germains » :

*...Monsieur Gourdain avait un nouveau patron en la personne du frère même-père-même-mère de Ma Mireille... (p. 76) ;*

- « en haut de en haut »

L'expression désigne les dignitaires de la République, les gouvernants, les puissants personnages de l'heure :

*Les histoires avec les gens de en haut de en haut, c'est pas bon, je te dis (p71)*

*Ces grands-là, les en haut de haut, comme on dit à Moundié, il vaut mieux s'en tenir éloigné (p.30)*

### c) L'injection des vocables d'origine africaine

La dominante du transfert lexical est d'origine bantoue. Sont attestés de nombreux vocables désignant des *realia* touchant à la vie quotidienne du Congo-Brazzaville. Les domaines terminologiques les plus présents sont ceux de la parenté de sang et d'alliance (Ma ; yaya, bokilo...), de l'alimentaire (saca-saca ; pondou ; pili-pili ; mikatés...), du vestimentaire (mapapas), des croyances (dongolo miso), des dénominations anthroponymiques (mboulou-mboulou ; nguembos), de la sociabilité (matanga, matabiche)<sup>66</sup>. Ces vocables sont repris à l'usage ordinaire des langues congolaises ; et une place particulière est réservée à l'apport lexical des deux véhiculaires, le lingala et le munukutuba. Ces vocables présentent différents degrés de francisation.

L'aménagement phono-graphique s'accompagne de la perte de certaines caractéristiques structurales ou typologiques des langues prêteuses au profit de l'acquisition d'autres particularités conférées par les sous-systèmes de la langue d'accueil. Ainsi, le terme d'adresse ou de référence **Ma** dans la séquence récurrente « Ma Mireille » n'a plus ses caractéristiques suprasegmentales d'origine (la hauteur tonale et la longueur vocalique de la proto-forme bantoue \*máá ) ; la transcription orthographique a entraîné l'acquisition de la majuscule initiale des noms propres en français.

L'aménagement morphologique conduit à la formation des vocables hybrides, tel dans l'exemple de « **malafoutier** », repéré à la page 39 dans trois passages. Formé sur le mode de la nominalisation (formation des noms dérivés), il résulte de l'adjonction de malafou- (forme

---

<sup>66</sup> Ce relevé a été établi à partir de *Tribaliques, Le Pleurer-Rire, Le chercheur d'Afriques*. Tous les items ne sont pas des xénismes ; quelques-uns (pili-pili, matabiche) ont été enregistrés dans certains dictionnaires de langue française (*Le Petit Robert, Dictionnaire Universel*).

érigée en base lexicale) et du suffixe -ier ; en l'absence de toute assimilation vocalique au point de jonction des deux morphèmes, la commodité articulatoire a imposé l'épenthèse du « t ». Le lexème malafou [malafu], emprunt aux langues koongo (domaine bantou), est un terme générique servant à désigner tout « vin » : le malafoutier est l'individu qui procède à la récolte du vin de palme : la valeur sémantique d'agent est conférée au néologisme par le suffixe français -ier.

L'aménagement syntaxique se traduit par l'accord en genre et en nombre. Une forte tendance à la masculinisation terminologique est observée dans la pratique courante de la francisation des mots d'origine bantoue.

*Le Pleurer-Rire* comporte également quelques créations lexicales ab re qui sont le fait de l'auteur. Les dénominations **Djabotama**, **kibotama** et **libotama** sont construites sur le modèle du paradigme désignationnel des langues bantoues. Au plan formel, une même base thématique, ici -botama, admet alternativement différents préfixes nominaux (Dja- ; ki- ; li-). Au plan notionnel, chaque choix combinatoire de type préfixe + base thématique produit une désignation ayant une valeur particulière.

*Dja-* concourt à la formation de l'anthroponyme « Dja-botama ». Ce vocable reçoit le statut de nom propre et d'adjectif dans les emplois suivants :

*...le pays des Djabotama s'étiole car le trône est vacant... (p.46) ;*

ou encore,

*...les prêtres djabotama en habits traditionnels... (p.45) ;*

*Ki-* entre dans la construction du glossonyme ki-botama

*...ils ne pouvaient s'exprimer en kibotama. (p.17) ;*

*Li-* implique un contenu notionnel ayant trait à la toponymie :

*...les uns étaient originaires de Libotama (p.33).*

On peut préjuger l'apparement de la base thématique -botama qu'exploite H. Lopes avec la proto-forme bantoue \* -bút- (engendrer) et singulièrement avec la forme dérivée lingala -bótama (naître, venir au monde). La base -botama serait ainsi sous-tendue par le noyau sémique « foyer, famille, filiation » qui rattacherait les dénominations Djabotama, kibotama et libotama à une isotopie sémantique bien développée dans *Le Pleurer-Rire*, celle de l'ethnie.

## 1.2. Le français élitare

Il se reconnaît au caractère formel et soutenu de son code écrit (p.51), à la structure de sa syntaxe, à ses composantes lexicales mais aussi à ses stéréotypes. Les personnages qui l'emploient appartiennent tous à la caste des « gens cultivés » qui accordent une grande importance à « la correction » de la langue, à la conformité à la norme du « bon usage ». Ce sont les personnages de l'Ambassadeur de France, Bruno de la Roncière, le directeur de cabinet du chef du Président de la République, qui est un ancien élève de Sciences Po.(p.87), l'essayiste et biographe américain Edward G. Tupman.

## 1.3. Le français familier et vulgaire

Le locuteur représentatif de ce registre est le personnage clé du roman, l'ancien baroudeur devenu chef de l'État, Hannibal-Ideloy Bwakamabé Na Sakkadé. L'ancien soudard se fait

l'honneur d'annoncer tout haut qu'il a son « C.E.P. » (certificat d'études primaires) ; il se défend d'être « un illettré ». Son propos est régulièrement émaillé :

- d'injures locales (« con de ta mère », p.64) ou héritées de la coloniale (« Bande d'indigènes, bande d'enfoirés », p.80) ;
- de expressions argotiques du genre « au gnouf » (p.74) ou encore « emmener toute la caillasse » (p.70).
- de phrases régulièrement incomplètes ou inachevées :  
*Sont pas des hommes comme nous, non ? (p80) ;*
- de jurons « sacrédedieu » (p.79)

## **2. Les termes du débat**

Les pratiques de l'écriture variationnelle et différentielle ont diversement retenu l'attention des consommateurs de cette littérature : linguistes, sociolinguistes, professeurs de français ou de littérature, lecteurs ordinaires, écrivains eux-mêmes. Pour certains, il y a lieu de décrire simplement les faits et les interpréter. Pour d'autres, l'institution littéraire demeure encore l'espace privilégié ou le lieu par excellence de diffusion et d'acquisition de la norme « légitime » avec l'appui du système scolaire. Pour ces tenants du bon usage, une certaine échelle de fonctionnalité communicative établie entre la langue dite légitime et ses variétés ravale ces dernières au rang de « non-langues ».

Récusant une lecture en termes de simples « conventions du réalisme », certains courants de la critique littéraire mettent l'accent plutôt sur l'aspect « ludique » et esthétique de l'écriture variationnelle en littérature<sup>67</sup>. La formulation interrogative que le colloque donne à la problématique de la norme (la norme n'est-elle pas « autre chose qu'un rapport entre un lieu, une période de l'histoire et un environnement » ?) invite à re-interpréter la pratique de l'écriture variationnelle et différentielle à la lumière des paramètres de la communication et de ses effets. L'organisation de l'acte de communication littéraire sur des normes linguistiques concurrentes soulève deux grandes interrogations. La première peut prendre la forme suivante : l'écriture variationnelle et différentielle relève-t-elle d'une stratégie d'accommodation au terme de laquelle la ré-appropriation écrite de la langue quotidienne et populaire fait voler en éclats la notion de « norme légitime » unique ? La seconde question transparaît de cette inscription de la « norme » dans ses contextes socio-historiques : les formes vernacularisées ou véhicularisées de la franco-polymorphie (africaine, américaine, européenne) offrent-elles toujours des normes suffisamment standard pour être intelligibles à l'ensemble des francophones ?

## **3. Normes et stratégies de communication littéraire à l'œuvre**

L'écriture variationnelle est « un fait d'époque », attesté dans plusieurs zones culturelles et chez les écrivains utilisant des langues composites. Elle prend la dimension d'une stratégie de communication qui est associée au phénomène de convergence. La convergence réfère à ce que Giles et Smith appellent des « ... processus par lesquels l'individu change son style pour se

---

<sup>67</sup> L. GAUVIN, « L'imaginaire des langues : du carnivalesque au baroque (Tremblay, Kourouma) », in *Littérature* n° 121, mars 2001.

rapprocher de ceux avec qui il interagit. »<sup>68</sup>. De ce point de vue, l'écriture variationnelle devient une mise en relation du fait littéraire avec son contexte socio-historique d'énonciation. Si le statut énonciatif de l'œuvre, sa dominante illocutoire, la détermination ou l'indétermination du pôle du destinataire délimitent les contours du cadre communicationnel, toute écriture variationnelle a immanquablement un certain impact sur les rapports de communication qui s'établissent entre l'auteur et son lecteur individuel ou collectif, local ou d'ailleurs.

De manière générale, l'œuvre de H. Lopes apporte plusieurs types de réponse à la question des exigences de la compétence de communication partagée, notamment dans le domaine lexical. H. Lopes recourt à «différents biais d'explicitation» des particularités locales du français vernacularisé. Dans un roman de 1977, *Sans Tam-Tam*<sup>69</sup>, il annexe au récit un glossaire recensant tous les xénismes empruntés aux langues congolaises. Dans *Le chercheur d'Afriques*, une intrusion d'auteur sous la forme d'une note de bas de page livre au lecteur un indice des exigences éditoriales de communication :

*Une fois encore, mon éditeur, décidément trop européocentriste veut me forcer à expliquer. Selon lui, le lecteur français ne peut comprendre qu'il s'agit du féminin de voyou.*<sup>70</sup>

Cette note justificative et explicative a été déclenchée par l'usage du mot « voyelle » dans la phrase suivante : « Est-ce que même un Mouroupéen pouvait s'intéresser à une voyelle pareille ? ».

Les « particularités lexicales » du français vernacularisé connaissent trois traitements typiques.

Une première approche consiste à les insérer simplement dans le texte sans aucun signalement particulier. Au détour des passages du récit comportant ces xénismes, le lecteur ayant en partage la même compétence linguistique et culturelle que l'auteur revivrait certainement un souvenir précis à la lecture de ces mots. À l'inverse, le lecteur d'ailleurs éprouverait abstraitement un sentiment de dépaysement. Au premier, le mot et la réalité qu'il dénote sont connus ; au second le recours à un dictionnaire de langue française ne s'avèrera pas d'un grand secours, confronté à un passage du genre :

*...je l'entraînais dans un mouvement de danseur de **kébé-kébé**. (p. 60, Le Pleurer-Rire).*

L'introduction du mot « kébé-kébé » dans *Le Pleurer-Rire* n'appelle aucune mention explicative. Cependant dans un autre roman du même auteur, le même vocable est accompagné de la glose :

*Danse des Mbochis, au cours de laquelle le danseur, caché sous un ample drap de raphia, tourne comme une toupie, à un rythme étourdissant. (p. 213, Le chercheur d'Afriques)*

---

<sup>68</sup> GILES H., SMITH P.M. (1979), « Accomodation theory : optimal levels of convergence. » In H. Giles \*et R. N. St Clair \*(éds), *Language and social psychology*, Oxford & Baltimore, Basil Blackwell & University Park Press, p. 46.

<sup>69</sup> H. LOPES (1977), *Sans Tam-Tam*, Yaoundé, Éditions Clé.

<sup>70</sup> H. LOPES (1990), *Le chercheur d'Afriques*, Paris, Éditions du Seuil, p. 216.

Une seconde démarche consiste à attirer l'attention du lecteur sur un « particularisme » lexical par le signalement typographique. *Le Pleurer-Rire* exploite une variation stylistique graphologique qui recourt aux guillemets (p. 28, « les petites mamans », pour les concubines) soit à la majuscule initiale (p. 17, les Oncles pour les colonisateurs), soit à la mise en italique (p.57, des évolués).

Enfin, la technique de la glose introduit les renvois aux notes de bas de page dans le texte romanesque. Elle est diversement développée d'un roman à autre : *Le chercheur d'Afriques* comporte trente-trois notes de bas de page contre treize dans *Le Pleurer-Rire*. Leur contenu informationnel demeure variable. La donnée de base est l'équivalent traductionnel français du mot transféré ; elle est parfois complétée par des renseignements axés sur la source ou l'origine du vocable transféré, sur des faits extra-linguistiques qui éclairent le lecteur sur la spécificité de l'usage ou le contexte d'emploi. *Le chercheur d'Afriques* offre l'exemple suivant. À la page 48, se détache du récit la phrase :

*Les nguembos exultaient et l'encourageaient comme le public du stade Marchand quand Vouragan semait la panique dans la défense des Diables noirs.*

Le vocable nguembos – dont l'usage français se conforme à la règle de l'accord en nombre – est assorti d'une note de bas de page. Elle rapporte que c'est l'équivalent du mot « vampires en lingala » ; et le commentaire lexicographique qui suit précise « Se dit par extension des gamins qui grimpent dans les arbres ou au sommet des murs des cinémas ou des bals de plein air pour bénéficier gratuitement du spectacle. ».

#### **4. Vers une vision continuiste de la langue française**

L'écriture littéraire plurilingue projette une image du français qui se fonde sur une vision continuiste de la langue : la langue française est naturellement parcourue par des usages toujours différentiels et référables à divers contextes situationnels, à divers locuteurs ; les variations au sens large du mot sont considérées comme une dimension inhérente à l'activité discursive et communicationnelle. Ces usages perdent leur caractère marqué et ne sauraient plus s'opposer à une norme externe ou légitime, censée fonctionner comme « une base neutre ».

Dans *Le chercheur d'Afriques*, l'auteur fait assumer au narrateur une amorce de justification. Émettant l'énoncé *Natomboki* en lingala, il s'explique immédiatement :

*Ah ! Comment traduire ? Le français n'est pas toujours la langue au carquois le plus fourni.*<sup>71</sup>

L'écriture plurilingue évacue la notion classique d'« écart » au profit du principe de l'expression collective et locale. L'opposition traditionnelle entre la « stylistique de la langue » et la « stylistique littéraire » perd toute sa pertinence. La « stylistique littéraire » n'est plus une singularité individuelle de la « personnalité de l'auteur » en rupture avec l'usage collectif ou les normes collectives. Dans *Le Pleurer-Rire*, l'auteur fait dire au narrateur que tout son récit autodiégétique n'est qu'une « imitation » stylistique des différents protagonistes mis en scène discursive. Le mot « imiter » est du texte lui-même :

*Je pourrais pendant des heures vous imiter le discours de Tonton, comme celui de ses pairs. (p. 89)*

---

<sup>71</sup> H. LOPES, *Le chercheur d'Afriques*, op. cit., p. 200.

ou encore,

*Voyez comme je m'y laisse prendre encore aujourd'hui, en vous imitant la voix du capitaine. (p. 98).*

Chez H. Lopes, l'écriture variationnelle exploite une expression collective dont la saillance tient soit de la grande fréquence de ses traits langagiers constitutifs, soit de leur accentuation. Les matériaux linguistiques que prend en compte l'écriture variationnelle présentent une valeur de différenciation collective, générique ou singulière, topolectale ou régiolectale.

La distinction opérée entre le topolectal et le régiolectal permet d'introduire une donnée, celle de la dimension de l'aire géographique de la vernacularisation des faits rapportés. Selon C. Bavoux, le topolecte est une « variété d'une plus grande extension que le régiolecte, qui, lui, ne déborderait pas les frontières d'un État. »<sup>72</sup>

Dans *Le chercheur d'Afriques*, certaines notes de bas de page comportent des indications d'ordre régiolectal. La phrase « ...je ne porte jamais de demi-dakar. » (p.107) donne lieu à un commentaire qui circonscrit l'aire d'usage du vocable « **demi-dakar** » en ces termes : « Les congolais appellent ainsi une tenue deux-pièces. ». Il en est de même du mot « **foula-foula** » (p.197) dont la glose précise qu'il désigne le « minibus au Congo ». Les indications d'ordre topolectal ne sont pas absentes. La note explicative qui est rattachée au terme « **les évolués** » indique : « Après l'abolition du régime de l'indigénat, dans les colonies françaises d'Afrique, l'élite africaine accédait à ce statut. » (p. 47).

En l'absence de ces indications, seules les compétences de communication du lecteur peuvent permettre d'interpréter, par exemple, comme topolectales les expressions du genre « **les en haut de en haut** » (p. 30, 57, 71...) ou encore « **même-père-même-mère** » (p. 76, 125) dans *Le Pleurer-Rire*.

## **Conclusion**

Si la littérature se veut fiction par définition, il n'en demeure pas moins que l'écriture multilingue et variationniste endosse la forme d'une retranscription des rapports que les langues (française et africaines) entretiennent dans le vécu quotidien.

La factualité ethnographique des français vernacularisés donne ainsi à l'écriture multilingue la dimension d'une pratique communicationnelle hypertextuelle. Trois questions peuvent se poser à son propos. Est-elle de l'ordre de la transformation normative sous les effets de la parodie, du travestissement ou de la transposition textuels ? Est-elle de l'ordre de l'imitation stylistique au sens strict du mot (pastiche, charge ou forgerie) ? Et enfin, comment prendre en charge l'ensemble de la xénité résultant de toute forme de distance (culturelle, matérielle, linguistique...) susceptible d'entraver la communication ?

Mais au-delà de ces questions, un certain nombre d'arguments concourent à lire dans les pratiques d'écriture multilingue l'expression d'une démarginalisation délibérée des variétés dialectalisées du français. D'abord, elles acquièrent une visibilité éditoriale par la solidification scripturale : la critique littéraire et les jurys des prix littéraires ont souvent souligné l'originalité de ces œuvres à structure polyphonique, hétéroglossique et

---

<sup>72</sup> C. BAVOUX (1997), « Topolecte », in M.-L. MOREAU (éd.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, op. cit., p. 283.

hétérologique. Ensuite l'institution scolaire reconnaît à ces œuvres littéraires leur place dans la consommation pédagogique : elles sont inscrites aux programmes des enseignements du secondaire et du supérieur. Enfin, elles se sont affirmées comme une tendance qui a pris de l'ampleur.

### **Bibliographie**

Centre d'Études Francophones, 2001 : *Littératures francophones : Langues et styles*, Paris, L'Harmattan.

DUCROT O., SCHAEFFER J.-M., 1999 : *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points-Essais ».

GAUVIN L., « L'imaginaire des langues : du carnavalesque au baroque (Tremblay, Kourouma) », in *Littérature* n° 121, mars 2001, p. 101-116

GILES H., SMITH P.M., 1979 : « Accomodation theory :optimal levels of convergence. », in GILES H., St CLAIR R. N.,(eds.), *Language and social psychology*, Oxford & Baltimore, Basil Blackwell & University Park Press.

LOPES H., 1977 : *Sans Tam-Tam*, Yaoundé, Éditions Clé.

1982 : *Le Pleurer-Rire*, Paris, Présence Africaine.

1990 : *Le chercheur d'Afriques*, Paris, Éditions du Seuil.

MOREAU, M.-L., (éd.) 1997 : *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Liège, Pierre Mardaga Éditeur.

ROBILLARD, D. de, BENIAMINO M. (éds.), 1993 : *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Paris, Honoré Champion Éditeur, t. 1.





## TABLE DES MATIÈRES

<b>Programme</b> .....	<b>5</b>
<b>CONFÉRENCE INAUGURALE</b> .....	<b>7</b>
<b>Michèle Gendreau-Massaloux : « La norme, par défaut »</b> .....	<b>9</b>
<b>LES RÉSEAUX DE L’AUF ET LA QUESTION DE LA NORME</b> .....	<b>17</b>
<b>Claude Poirier : « Vers une nouvelle pratique de la lexicographie du français »</b> .....	<b>19</b>
1. Préalables à la description lexicographique .....	20
Les fonctions de la langue .....	21
La conscience linguistique .....	22
La genèse des variétés de français .....	24
1. La variété parisienne de référence .....	25
2. Les variétés issues principalement de la variété de référence diffusée depuis Paris .....	25
3. Les variétés issues principalement de variétés populaires du français .....	26
2. Les options lexicographiques du réseau EFF .....	29
2.1. Perspective différentielle .....	29
2.2. Primauté au corpus .....	30
2.3. Description objective .....	30
2.4. La dimension sociolinguistique .....	31
2.5. La dimension historique .....	31
3. La description lexicographique, ou la norme dans le concret .....	32
4. La base de données lexicographiques panfrancophone .....	34
Conclusion .....	36
Bibliographie .....	38
1. Inventaires et dictionnaires .....	38
2. Autres sources .....	39
<b>Pierre Dumont : « Diversité linguistique et culturelle »</b> .....	<b>43</b>
Les écueils à éviter .....	45
Des réalités qui changent .....	46
Les normes endogènes .....	47
Conclusion .....	48
<b>Normand Labrie et Arnaud Sales : « Le réseau d’observation du français et la question de la norme »</b> .....	<b>50</b>
Historique du réseau d’observation .....	50
Le programme d’observation .....	52
État de l’avancement et perspectives .....	53
Les normes dans les dynamiques linguistiques .....	53
Références .....	54
<b>Philippe Thoiron : « Le Réseau Lexicologie Terminologie Traduction (LTT) et la norme »</b> .....	<b>56</b>
Norme et lexicologie .....	57
Norme et terminologie .....	58

Norme et traduction.....	60
<b>Patrick Paroubek : « <i>Norme et diversité en ingénierie linguistique francophone</i> ».....</b>	<b>63</b>

<b>LA NORME : ASPECTS THÉORIQUES</b> .....	<b>67</b>
<b>Salah Mejri : « Normes et contre-normes : fonction identitaire et renouvellement du système »</b> .....	<b>69</b>
Norme et contre-normes .....	69
Fonction identitaire de la langue .....	72
La dynamique du système.....	74
Pour ne pas conclure .....	75
<b>Claudine Bavoux : « Peut-on appliquer le concept de « langue polynomique » au français ? »</b> .....	<b>77</b>
Le concept de langue polynomique chez J.-B. Marcellesi .....	77
Les langues polynomiques et les définitions sociolinguistiques de la langue.....	78
L'espace francophone est-il polynomique ? .....	79
Perspective lexicographique .....	81
Conclusion.....	83
Références bibliographiques .....	83
<b>Marie-Louise Moreau : « Usages et fonctions de la norme »</b> .....	<b>85</b>
Les situations de type I.....	85
Les situations de type II.....	87
Les situations de type III .....	90
Bibliographie .....	92
<b>ÉTUDES DE CAS</b> .....	<b>96</b>
<b>Fouzia benzakour : « Le français en usage au Maroc : pluralité linguistique, français de référence et problèmes de normes »</b> .....	<b>97</b>
1. Le français en usage au Maroc : un continuum de variétés .....	97
1.1. Le français basilectal.....	97
1.1.1. Le français rudimentaire des non scolarisés.....	97
1.1.2. Le français des Arabisés .....	98
1.2. Le français élitaire ou français nativé .....	98
1.3. Le français mésolectal, une langue adaptée.....	98
2. Français de référence et normes endogène/exogène.....	99
2.1. Légitimation et normes endogène / exogène .....	99
2.1.1. Français de référence. Une mesure de l'écart.....	99
2.1.2. Français mésolectal et norme de référence. Autonomisation ? Substitution ? .....	100
2.2. Normes endogène / exogène .....	101
2.2.1. La voie institutionnelle.....	101
2.2.2. La norme du côté des usagers.....	102
2.2.3. La norme dans les pratiques sociales.....	102
Conclusion.....	102
Références bibliographiques .....	103
<b>Mohamed Taifi : « L'arabo-francophonie : projet ou réalité ? »</b> .....	<b>104</b>
<b>Wafa Berry : « Le français, l'autre norme : le cas du Liban »</b> .....	<b>106</b>

<b>Jacques Maurais : « L'avènement d'une langue française aux normes plurielles : un point de vue québécois »</b> .....	<b>112</b>
Une enquête sur l'opinion des locuteurs .....	113
Positions linguistiques en France et au Québec.....	115
La féminisation .....	116
Les commissions de terminologie.....	116
L'enseignement du français à l'étranger.....	117
Analyse d'un corpus de 4000 courriels (405 714 mots).....	117
<b>Pierre Dumont : « L'insécurité linguistique, moteur de la création littéraire : merci, Monsieur Ahmadou Kourouma »</b> .....	<b>121</b>
Bibliographie .....	127
<b>Antoine Lipou : « Normes et pratiques scripturales africaines »</b> .....	<b>129</b>
1. Une illustration possible : Le Pleurer-Rire .....	129
1.1. Le français vernacularisé.....	130
1.1.1. Les faits d'énonciation .....	130
a) Les traits intonationnels.....	131
b) La fonction déictique du marqueur « -là ».....	132
c) L'enchaînement sur l'énonciation .....	132
d) La saturation anaphorique et référentielle .....	132
e) La triple répétition aspectuelle .....	133
1.1.2. Les données syntaxiques .....	133
a) La simplification et la réduction syntaxiques .....	133
b) La segmentation des phrases affirmatives.....	134
c) La juxtaposition comme mode d'organisation syntaxique.....	134
d) Les calques syntaxiques .....	134
1.1.3. Les lexiques et leurs sémantismes .....	135
a) La resémantisation.....	135
b) Les calques traductionnels .....	135
c) L'injection des vocables d'origine africaine .....	137
1.2. Le français élitaire .....	138
1.3. Le français familier et vulgaire.....	138
2. Les termes du débat .....	139
3. Normes et stratégies de communication littéraire à l'œuvre.....	139
4. Vers une vision continuiste de la langue française .....	141
Conclusion .....	142
Bibliographie .....	143
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>145</b>